

PROSPECTUS MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION :

- D'une Offre à Prix Ferme auprès du public de 825 000 actions dont :
 - 495 000 actions anciennes à un prix de 8,500 dinars l'action ;
 - 330 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne, au prix de 8,500 dinars¹.
- D'un Placement garanti réservé aux institutionnels de 750 000 actions dont :
 - 450 000 actions anciennes à un prix de 8,500 dinars l'action ;
 - 300 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne, au prix de 8,500 dinars².
- De l'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société « NEW BODY LINE ».

Société NEW BODY LINE



NEW BODY LINE

Société Anonyme au capital de 3 150 000 dinars divisé en 3 150 000 actions

De valeur nominale 1 Dinar³ entièrement libérées

Registre de commerce : B186952000

Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

Tel : (216) 73 68 0435 / Fax : (216) 73 68 04 40 E-mail : newbodyline@planet.tn

Visa du Conseil du Marché Financier

N° 13 - 0 8 1 7

Visa

du 25 MAR. 2013

du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.

Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

Responsable chargé de l'information

M. Nessim REJEB.





Directeur Général Adjoint de la société NEW BODY LINE.

Adresse : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

Tel : (216) 73 68 04 35/ Fax : (216) 73 68 04 40

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

Listing Sponsor & chef de file du syndicat de Placement

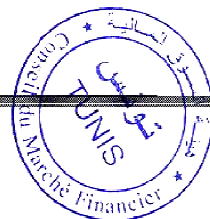
 <p>LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION Intermédiaire en Bourse</p> <p>Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1080 Tunis- Tunisie Tel : 71 822 555 Fax : 71 822 418 E-mail : tsi@tsi.fin.tn</p>	 <p>LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION Intermédiaire en Bourse</p> <p>Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1080 Tunis- Tunisie Tel : 71 822 555 Fax : 71 822 418 E-mail : tsi@tsi.fin.tn</p>
<p>Evaluateur</p>  <p>BDO TUNISIE</p> <p>Ennour Building, 3ème étage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis- Tunisie Tel : (216) 71 754 903 Fax : (216) 71 753 153 E-mail : bdo@bdo.com.tn</p>	<p>Membre du Syndicat de placement</p>  <p>التجارية الوساطة Altijari Intermediation</p> <p>Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie, 1053 Les Berges du Lac. Tel : 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 / 71 108 900 Fax : 71 860 346 Email : altijari.intermediation@altijari.com.tn</p>

¹Fixé par l'AGE du 21/12/2012

²Fixé par l'AGE du 21/12/2012

³Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DF décidée par l'AGE du 25/05/2012

Mars 2013



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE « NEW BODY LINE » ET D'ADMISSION DE SES ACTIONS AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	7
Chapitre 1 : RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	11
1.1. Responsable du prospectus.....	11
1.2. Attestation du responsable du prospectus.....	11
1.3. Responsables du contrôle des comptes	11
1.4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	16
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	19
1.6. Attestation du Listing Sponsor	19
1.7. Responsable de l'information	20
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	21
2.1 Caractéristiques et modalités de l'opération :	21
2.1.1- Contexte et objectifs de l'opération :	21
2.1.2- Décision ayant autorisé l'opération :	21
2.1.3- Actions offertes au public :	22
2.2 Le prix de l'Offre et sa justification :	22
2.2.1- Présentation des méthodes d'évaluation	22
2.2.2- Calcul du taux d'actualisation	24
2.2.3- Actif Net Comptable Corrigé.....	25
2.2.4- Mise en œuvre des méthodes retenues	25
2.2.5 Synthèse des travaux d'évaluation	30
2.3 Transactions récentes :	31
2.4 Répartition du capital et des droits de vote :	31
2.5 Modalité de paiement du prix :	32
2.6 Période de validité de l'Offre :	32
2.7 Date de jouissance des actions :	32
2.8 Etablissements domiciliaires :	32
2.9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :	33
2.10 Renseignements divers sur l'Offre :	37
2.11 Renseignements généraux sur les actions offertes :	37
2.12 Marché des titres :	38
2.13 Cotation des titres :	38
2.14 Tribunaux compétents en cas de litige :	39
2.15 Avantage fiscal :	40
2.16 Listing Sponsor :	40
2.17 Contrat de liquidité :	40
2.18 Régulation du cours boursier :	40
2.19 Engagements de la société :	40
2.20 Engagement de l'actionnaire de référence de la société :	41
Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL..	42
3.1/ Renseignements à caractère général concernant l'émetteur :	42
3.1.1 Dénomination et siège social.....	42
3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable.....	42
3.1.3 Date de constitution et durée.....	42
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts).....	42
3.1.5 Registre de commerce et matricule fiscal	42

3.1.6 Exercice social (Article 30 des statuts)	42
3.1.7 Clauses statutaires particulières	43
3.1.8 Nationalité	45
3.1.9 Capital social.....	45
3.1.10 Régime fiscal	45
3.1.11 Lieux où peuvent être consultés les documents de la société	45
3.1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	45
3.2/ Renseignements à caractère général concernant le capital de la société :	46
3.3/ Evolution du capital social :	46
3.4/ Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2012 :	47
3.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2012	47
3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2012.....	47
3.4.3 Nombre d'actionnaires au 30/06/2012.....	47
3.5/ Relation de la société NEW BODY LINE avec les parties liées et les autres parties liées au 31/12/2011 :	48
3.5.1 Informations sur les engagements	48
3.5.2 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues	48
3.5.3 Transferts de ressources et d'obligations	48
3.5.4 Relations commerciales	48
3.5.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par « NEW BODY LINE » et encaissés par les autres parties liées. ...	48
3.5.6 Prestations de services reçues ou données	49
3.5.7 Engagement des dirigeants par rapport à la société « NEW BODY LINE »	49
3.5.8 Contrats de location :	49
3.6/ Dividendes :	49
3.7/ Marché des titres de l'émetteur :	49
Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	50
4.1/ Présentation générale du secteur d'activité	50
4.1.1 Données Générales	50
4.1.2 Environnement législatif et règlementaire	51
4.1.3 Structures d'appui	55
4.1.4 Infrastructure, politique et orientations de l'Etat	57
4.1.5 Le développement du secteur textile-habillement en Tunisie	62
4.1.6 L'offre du marché	69
4.1.7 La demande globale en textile habillement	71
4.2/ Présentation de la société et de son activité	73
4.2.1 Présentation générale	73
4.2.2 Portefeuille produits	73
4.2.3 Le portefeuille clientèle	76
4.2.4 Part de marché et concurrence	77
4.2.5 Stratégie commerciale future de la société NEW BODY LINE	78
4.2.6 Données commerciales	79
4.2.7 Stratégie de positionnement de NEW BODY LINE par rapport à la concurrence.....	79
4.3/ Description de l'activité au 31 décembre 2011	80
4.3.1 Produits d'exploitation & Chiffre d'affaires	80
4.3.2 Techniques de production et Know How	83
4.3.3 Certification & mises à niveau	85
4.3.4 Schématisation du cycle d'exploitation	85
4.3.5 Evolution de l'exploitation et de la rentabilité	88
4.3.6 Indicateurs d'activité au 31/12/2011	89
4.4/ Description de l'activité au 30 juin 2012.....	90
4.4.1 Evolution du chiffre d'affaires	90
4.4.2 Résultats	91
4.4.3 Evolution des investissements	91

4.4.4	Endettement	91
4.4.5	Indicateurs d'activité au 30/06/2012	92
4.5/	Description de l'activité au 31/12/2012.....	93
4.5.1	Indicateurs d'activité au 31/12/2012	93
4.5.2	Les ventes en unités	93
4.5.3	Chiffre d'affaires.....	93
4.5.4	Investissements	94
4.5.5	Endettement.....	94
4.6/	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité.....	94
4.6.1	Risques afférents au secteur	94
4.6.2	Risques liés à l'activité.....	94
4.7/	Dépendance de l'émetteur	95
4.7.1	Dépendance envers les fournisseurs.....	95
4.7.2	Dépendance envers les clients	95
4.8/	Litiges ou arbitrage en cours.....	96
4.8.1	Litige fiscal.....	96
4.8.2	Autres litiges.....	96
4.9/	Organisation de la société	96
4.9.1	Gouvernance et contrôle interne	96
4.9.2	Système d'information	99
4.10/	Politique sociale et effectif.....	99
4.11/	Politique d'investissement	102
4.11.1	Investissements récents et en cours de réalisation	102
4.11.2	Investissements futurs	104
4.12/	Analyse SWOT.....	105
Chapitre 5 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....		106
5.1/	Patrimoine de la société au 31/12/2011.....	106
5.1.1	Immobilisations incorporelles au 31/12/2011	106
5.1.2	Immobilisations corporelles au 31/12/2011.....	106
5.1.3	Immobilisations financières au 31/12/2011	106
5.2/	Patrimoine de la société au 30/06/2012.....	107
5.2.1	Immobilisations incorporelles au 30/06/2012	107
5.2.2	Immobilisations corporelles au 30/06/2012	107
5.2.3	Immobilisations financières au 30/06/2012	107
5.3/	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2012	107
5.4/	Renseignements sur les états financiers au 31 décembre.....	108
5.4.1	Etats financiers comparés au 31 décembre.....	108
5.4.2	Engagements financiers au 31/12/2011.....	130
5.4.3	Tableau des mouvements des capitaux propres	131
5.4.4	Affectation des résultats des trois derniers exercices	132
5.4.5	Etat des soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	133
5.4.6	Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation	134
5.4.7	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	134
5.4.8	Evolution de la structure financière	134
5.4.9	Indicateurs de gestion	135
5.4.10	Ratios financiers	136
5.5	Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2012	137
5.5.1	Bilan arrêté au 30/06/2012	137
5.5.2	Etat de résultat arrêté au 30/06/2012	139
5.5.3	Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2012	140
5.5.4	Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2012.....	141

5.5.6 Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012	151
Chapitre 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	152
6.1 Membres des organes d'Administration et de Direction	152
6.1.1 Membres des organes d'Administration	152
6.1.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société	152
6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et Direction	152
6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	152
6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2011.....	153
6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2011	153
6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres et organes d'Administration et de Direction au 31/12/2011.....	153
6.3 Contrôle.....	153
6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	154
Chapitre 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	155
7.1- Evolution récente et orientations	155
7.1.1 Evolution récente	155
7.1.2 Stratégie de développement.....	156
7.2 Perspectives d'avenir	156
7.2.1 Principales hypothèses de prévision retenues	156
7.2.2 Etats financiers prévisionnels	172
7.2.3 Indicateurs de gestion prévisionnels	176
7.2.4 Ratios financiers prévisionnels	177
7.2.5 Marge Brute d'Autofinancement prévisionnelle	178
7.2.6 - Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2012 à 2017	179
DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°	180
BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°	184
ANNEXE 1 : Liste des intermédiaires en Bourse	187

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société NEW BODY LINE est une Société Anonyme de droit tunisien totalement exportatrice qui a été créée en 2000 avec un capital social initial de 600 000 DT. Suite à diverses augmentations de capital par incorporation de réserves, ce dernier est passé en mai 2012 à 3 150 000 DT réparti en 3 150 000 actions de nominal 1 dinar chacune.

La société NEW BODY LINE a pour objet principal la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements. Elle est spécialisée dans la production de vêtements sans couture en utilisant la technologie SANTONI (technologie de tricotage numérique), qui lui assure une grande maîtrise de la qualité et du temps de production. Grâce à cette technologie, NEW BODY LINE est la première et l'unique entreprise en Afrique du Nord à produire ce type de produits. Par ailleurs, afin de consolider son avancée technologique, la société compte se lancer davantage dans la fabrication de produits techniques (vêtements intelligents)...

Le siège social de la société est situé à Mahdia, où se trouve aussi son usine de production. La société se distingue par son outil de production à la pointe de la technologie ainsi que par son équipe dynamique et innovante. En combinant ces deux facteurs clés, NEW BODY LINE a pu en quelques années, augmenter la technicité de ses produits et contrer la concurrence des produits basiques en provenance d'Asie.

La société est gérée par M. Karim REJEB SFAR, tunisien âgé de 41 ans ayant obtenu en 1997 le diplôme d'ingénieur industriel textile mécatroniques de l'Ecole Supérieure Industrielle de Verviers -Belgique.

M. Karim REJEB SFAR a profité d'une bonne expérience pendant 2 ans (de 1997 à 1998) au sein du Centre Technique du Textile « CETTEX » où il a occupé les fonctions d'Expert Mise à Niveau des entreprises de textiles, de responsable Métrologie du laboratoire textile, et auditeur interne du système qualité ISO 9001.

Après un passage d'une année dans une société de commerce international en 1999 jouissant d'une représentation de machines textiles et fils, M. Karim REJEB SFAR a décidé de fonder en 2000 la société NEW BODY LINE dans le cadre d'un projet FOPRODI en partenariat avec la SPPI SICAR.

La société NEW BODY LINE investit continuellement en Recherche & Développement afin d'offrir des produits innovants à forte valeur ajoutée. Elle est en mesure de proposer à ses clients, locaux et étrangers de nouvelles structures de mailles et de matières innovantes et de les assister dans leurs choix jusqu'à l'expédition des articles. Ainsi, la société NEW BODY LINE offre un service complet qui répond aux attentes de sa clientèle.

Grâce à sa détermination, son savoir-faire, le dynamisme de son équipe et son étroite collaboration avec ses fournisseurs, NEW BODY LINE est devenue en peu de temps, une référence dans le domaine des vêtements sans couture, notamment dans les pays européens tels que la France, l'Espagne et l'Italie.

Depuis 2002 et jusqu'à 2009, NEW BODY LINE s'est focalisée sur l'univers de lingerie homme, femme et dernièrement enfants. Cet univers était très demandeur et arrivait à saturer la capacité de production de la société et l'a même poussé à investir pour augmenter la capacité de production à plusieurs reprises (plus que le dédoublement du parc machines en passant de 4 à 9).

A partir de 2010, NEW BODY LINE a commencé à travailler avec un nouveau client LYTESS, spécialisé dans l'univers des cosmétotextiles qui est un domaine très innovant et dont le marché est de plus en plus demandeur.

Ce même client LYTESS a opté pour une délocalisation en Tunisie en 2010 et a lancé sa filiale WATT à Monastir spécialisée dans la fixation des microcapsules, l'emballage et la logistique.

WATT est actuellement le principal client de New Body Line, elle s'est accaparée elle seule en 2011, 80% du chiffre d'affaires de cette dernière.

Vu la forte demande des produits par ce client, NEW BODY LINE a dû investir pour augmenter la capacité de production et ramener son parc à 21 machines de tricotage pour une capacité de production en produits finis d'environ 1 800 000 à 2 000 000 pcs/an.

La société a connu une nette évolution de son chiffre d'affaires durant les trois derniers exercices, en passant de 1,757 million de dinars en 2009 à 5,334 million de dinars en 2011, soit un taux de progression annuel moyen de 74%. En 2011, la part du chiffre d'affaires réalisée à l'export s'élève à plus que 95%.

Désignation	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Chiffre d'affaires total	1 757 825	3 952 746	5 334 451	35.00%
- Chiffre d'affaires export	1 568 706	3 672 599	5 093 895	38,7%
- Chiffre d'affaires local	189 119	280 147	240 557	-14,1%

Aussi, il est à noter qu'un tel niveau d'activité est réalisé moyennant des marges brutes et nettes très confortables s'élevant respectivement en 2011 à 50% et 29% comme le montre le tableau suivant :

(Montants en dinars)

Désignation	2009	2010	2011	Evol 10/11
Revenus	1 783 531	3 985 428	5 369 473	34,7%
Variations de stocks PF	324 416	-100 235	26 157	-126,1%
Achats consommés	-888 396	-1 534 637	-2 730 246	77,9%
Charges de personnel	-369 544	-517 680	-695 901	34,4%
Dotations aux amort et aux prov.	-159 428	-221 407	-186 297	-15,9%
Autres charges d'exploitation	-128 737	-188 009	-214 546	14,1%
EBIT	561 842	1 423 461	1 568 640	10,2%
Réintégration dotations amort & prov.	159 428	221 407	186 297	-15,9%
EBITDA	721 270	1 644 867	1 754 937	6,7%
Charges financières nettes	-19 390	-30 745	-26 941	-12,4%
Autres gains ordinaires	599	16 757	26 308	57,0%
Autres pertes ordinaires				
EBT	543 052	1 409 473	1 568 007	11,2%
Impôt sur les bénéfices	-12 456	-19 343	-14 018	-27,5%
Résultat Net de l'exercice	530 596	1 390 131	1 553 989	11,8%
Taux de marge nette	30%	35%	29%	-17,0%

Par ailleurs, afin de maintenir sa compétitivité et saisir de nouvelles opportunités, NEW BODY LINE a élaboré une stratégie de développement, qui consiste à diversifier son portefeuille clients, soutenir ses efforts en R&D et investir davantage dans la modernisation des différents ateliers. C'est dans ce cadre que cette opération d'introduction en Bourse va permettre à la société de lever les fonds nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée et favoriser le développement de son activité.

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE « NEW BODY LINE » ET D'ADMISSION DE SES ACTIONS AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE

Caractéristiques de l'opération :

- ✚ **Nombre d'actions offertes :**
Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti de 1 575 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 41,67 % du capital social après augmentation dont :
 - 945 000 actions provenant de la cession des actions anciennes,
 - Et 630 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne.
- ✚ **Valeur nominale¹ :**
Un (01) dinar.
- ✚ **Forme des actions :**
Nominative.
- ✚ **Catégorie :**
Actions ordinaires.
- ✚ **Modalité de l'Offre :**
En réponse à l'Offre, les intéressés acquerront des quotités d'actions, composée chacune de 2 actions nouvelles de 3 actions anciennes. Ainsi l'Offre porte sur l'acquisition par le public de 315 000 quotités, composées de 630 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 945 000 actions anciennes à acheter.
- ✚ **Prix de l'Offre :**
Pour les actions nouvelles : 8,500 dinars² l'action, soit un (1) dinar de nominal et 7,500 dinars de prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.
Pour les actions anciennes : 8,500 dinars l'action.
- ✚ **Période de souscription :**
Du 08 avril 2013 au 22 avril 2013 inclus.
- ✚ **Date de jouissance des actions³ :**
Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 01/01/2012.
- ✚ **Droit préférentiel de souscription :**
L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé de réserver intégralement l'augmentation de capital au Public. Les anciens actionnaires déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.
- ✚ **Etablissements domiciliaires :** Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix ferme. (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).
Les intermédiaires en Bourse TSI et ATI, membres du syndicat de placement, sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions NEW BODY LINE dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour du dénouement de l'Offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible numéro 21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

¹ L'AGE du 25/05/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT.

² Prix d'émission fixé par l'AGE du 21/12/2012.

³ Date fixée par l'AGE du 21/12/2012.

✚ Offre proposée et mode de répartition des titres :

Cette opération se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 165 000 quotités, soit 52% du total des quotités à offrir et correspondant à 495 000 actions anciennes et 330 000 actions nouvelles, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), auprès d'institutionnels¹ tunisiens et/ou étrangers de 150 000 quotités représentant 48% des quotités à offrir, et correspondant à 450 000 actions anciennes à acquérir et 300 000 actions nouvelles à émettre en numéraire centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI » et dirigé par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » désignée comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année, à partir de la date de la 1^{ère} cotation en Bourse.

Offre à Prix Ferme

Les quotités offertes dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme seront réparties en 4 catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A: OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités, tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
Catégorie B: Institutionnels ¹ autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités	24 750	74 250	49 500	3.27%	15%
Catégorie C: Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, autres qu'institutionnels ¹ , sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités	41 250	123 750	82 500	5.46%	25%
Catégorie D: Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités.	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
TOTAL	165 000	495 000	330 000	21.83%	100%

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition des quotités d'actions se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A, B, C : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital après augmentation.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie D, puis à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A.

Placement Garanti

Un syndicat de placement a été constitué entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » en qualité de chef de file du syndicat de placement et Attijari Intermédiation « ATI » en qualité de membre dudit syndicat.

Dans le cadre du Placement Garanti, 150 000 quotités d'actions New Body line seront offertes à des institutionnels¹.

- ✚ **Période de validité de l'Offre :** L'Offre à Prix Ferme est ouverte au Public du 08 avril 2013 au 22 avril 2013 inclus. La réception des demandes d'acquisition des quotités d'actions dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 08 avril 2013, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas, au plus tard le 22 avril 2013 inclus.
- ✚ **Cotation :** La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié dans les Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis.
Toutefois, la cotation des actions ne démarrera qu'à compte de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT et du CMF.
- ✚ **Listing Sponsor :** La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » a été désignée par la société « NEW BODY LINE » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et règlementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.
Cette mission sera prolongée et renouvelée par tacite reconduction pour une nouvelle période de 2 ans jusqu'au transfert de cotation de la société « NEW BODY LINE » sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « NEW BODY LINE » doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.
- ✚ **Contrat de liquidité :** Un contrat de liquidité pour une période de six (06) mois à partir de la date d'introduction a été signé entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB, portant sur 35,47% environ du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 dinars et 175 000 actions.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

✚ **Régulation du cours boursier :** Les actionnaires de la société « NEW BODY LINE » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

✚ **Prise en charge des titres par la STICODEVAM :** Les actions anciennes de la société « NEW BODY LINE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis 19 mars 2013 sous le code ISIN TN 0007540016. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse. Une convention de tenue de registre des actionnaires a été signée entre la NEW BODY LINE et la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » en date du 01/12/2012.

✚ **Admission des actions de la société « NEW BODY LINE » au marché alternatif de la cote de la Bourse :** La société NEW BODY LINE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires composant son capital, y compris celles objet de cette Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar.

La Bourse a donné, en date du 14 décembre 2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « NEW BODY LINE » au marché alternatif de la cote de la Bourse et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et d'une structure d'audit interne¹.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse recommande que les deux actionnaires M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB s'engagent ensemble de ne pas céder plus que 5% du capital pendant une période de 2 ans à compter de la date d'introduction. Le Conseil a recommandé également la révision de la structure de l'Offre en augmentant le nombre de titres réservé aux Institutionnels.

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « NEW BODY LINE » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La TSI, intermédiaire en Bourse, est chargée de la réalisation de la présente Offre.

✚ **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition des quotités d'actions données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

✚ **Soumission et vérification des demandes relatives au Placement Garanti :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'OPF) et établira un procès-verbal à cet effet.

¹ La société a signé en date du 23/02/2013 une convention avec le bureau de M. Ammar BEN FERJANI pour les études, le Consulting et la formation, en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures et d'organisation

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES



1.1. Responsable du prospectus

Monsieur Karim REJEB SFAR
Président Directeur Général de NEW BODY LINE SA

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Karim REJEB SFAR
Président Directeur Général de NEW BODY LINE SA



1.3. Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers relatifs aux exercices 2009 ; 2010 ; 2011 et intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 :

M. Kaïs BOUHAJJA Expert Comptable,
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie « OECT ».

Adresse : Imm Malek Center, App A5/3, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie
Tel/ Fax : (+216) 71 948 503
E-mail : kais.bouhajja@planet.tn

Avis sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009

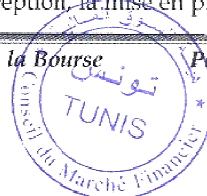
Les états financiers de la société « NEW BODY LINE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Commissaire aux comptes Monsieur Kaïs BOUHAJJA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Messieurs les actionnaires de la société New Body Line SA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société NEW BODY LINE SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 faisant ressortir un total de **1 937 962** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un résultat bénéficiaire de **530 596** dinars et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie de **+71 072** dinars et une trésorerie de fin de période de **+138 605** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et

Prospectus d'introduction de la société NEW BODY LINE au marché alternatif de la cote de la Bourse Page 11



le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

1. Nos diligences n'ont pas couvert l'audit des soldes d'ouverture. Les comptes de l'exercice 2008 ont fait l'objet d'un audit par le cabinet de Nejib SFAYHI qui a conclu son rapport de commissariat aux comptes, au titre du même exercice, par une certification sans réserves.
2. La société ne dispose pas d'un système de calcul de coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock en fin d'exercice. La société a évalué son stock de produits finis sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Ainsi, le stock de la société New Body line SA s'élève au 31 décembre 2009 à 538 879 dinars.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de l'effet des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaire en raison des points mentionnés au paragraphe 1 et 2, **les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société NEW BODY LINE SA au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Tunisiennes d'Information Financière.**

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles:

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. De même, la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006. »

Avis sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010

Les états financiers de la société « NEW BODY LINE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Commissaire aux comptes Monsieur Kaïs BOUHAJJA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Messieurs les actionnaires de la société New Body Line SA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 04 mai 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société NEW BODY LINE SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 faisant ressortir un total de **3 334 465** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un résultat **bénéficiaire** de **1 390 130** dinars et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie positive de **209 478** dinars et une trésorerie de fin de période de **348 083** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock en fin d'exercice. La société a évalué son stock de produits finis sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Ainsi, le stock total de la société New Body Line SA s'élève au 31 décembre 2010 à 627 319 dinars.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de l'effet des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaire en raison du point mentionné au paragraphe ci-dessus, **les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société New Body Line SA au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Tunisiennes d'Information Financière.**

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles:

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. De même, la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006. »

Avis sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011

Les états financiers de la société « NEW BODY LINE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Commissaire aux comptes Monsieur Kaïs BOUHAJJA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Messieurs les actionnaires de la société New Body Line SA

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société NEW BODY LINE SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 faisant ressortir un total de 5 027 532 dinars, le compte de résultat faisant ressortir un total de 1 553 989, et une variation de trésorerie positive de 1 514 080 dinars et une trésorerie de fin de période de 1 862 164 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés constitue pour notre opinion.

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock en fin d'exercice. La société a évalué son stock de produits finis sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Ainsi, le stock total de la société New Body Line SA s'élève au 31 décembre 2011 à 690 489 dinars.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de l'effet des ajustements qui auraient

pu, le cas échéant, se révéler nécessaire en raison du point mentionné au paragraphe ci-dessus, **les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société New Body Line SA au 31 décembre 2011, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Tunisiennes d'Information Financière.**

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. De même, la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006. »

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012

Les états financiers intermédiaires de la société « NEW BODY LINE » relatifs à la période close le 30 juin 2012, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Commissaire aux comptes Monsieur Kaïs BOUHAJJA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Messieurs les actionnaires de la société New Body Line SA

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société NEW BODY LINE SA couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

- La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock à la fin de la période. La société a évalué son stock de produits finis sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Par ailleurs, nos travaux ont été limités par notre absence lors du déroulement des opérations d'inventaire physique des stocks au 30 juin 2012. Ainsi, le stock total de la société New Body Line SA s'élève au 30 Juin 2012 à **981 355 DT**.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de l'effet des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaire en raison des points mentionnés ci-dessus, **nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.**

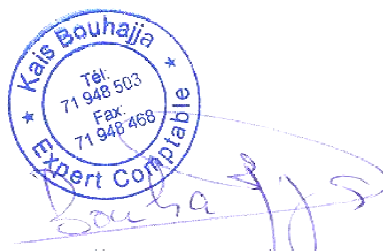
Attestation du commissaire aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. ».

Le commissaire aux comptes

M. Kaïs BOUHAJJA

Expert Comptable & Commissaire aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



1.4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article 300 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription à l'occasion de l'**augmentation du capital de votre société d'une somme de Six Cent Trente Mille Dinars** (630 000 DT), par émission de Six Cent Trente Mille (630 000) actions de valeur nominale de un (1) dinars chacune qui seront émises au cours de 8,500 dinars chacune à libérer intégralement à la souscription, soit 7,500 dinars de prime d'émission, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

La responsabilité de calcul du prix d'émission des actions nouvelles et les bases sur lesquelles il a été déterminé ainsi que la responsabilité de proposition de l'augmentation du capital incombent aux organes de Direction et d'Administration de la société. Notre mission consiste à apprécier les causes et les conditions de l'augmentation du capital envisagée.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales permettant à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'avoir plus d'éclaircissement se rapportant à la décision de suppression le droit préférentiel de souscription en vue de réserver l'augmentation aux nouveaux actionnaires.

Pour faire face aux besoins de financement du plan de développement de la société et en vue de profiter des avantages et opportunités du marché financier, le Conseil d'Administration réuni en date du 03/12/2012 a déclaré nulle et non avenue la 2^{ème} résolution du procès verbal du Conseil d'Administration n° 28 du 16/10/2012 , et a convoqué une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pour le 21 décembre 2012. Il propose l'augmentation du capital social de la société « NEW BODY LINE» selon les modalités suivantes :



- Augmentation du capital social par l'émission de 630 000 actions d'une valeur nominale de 1 Dinars et d'une prime d'émission de 7,5 DT par action soit une augmentation de capital de 630 000 DT et une prime de souscription de 4 725 000 DT, correspondant à une entrée de fonds s'élevant à : 5 355 000 DT.
- Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des nouveaux actionnaires.

Conformément à l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, votre Conseil d'Administration vous demande d'approuver la dite augmentation du capital et la suppression au droit préférentiel de souscription en faveur des nouveaux actionnaires.

Nous avons analysé l'opération d'augmentation du capital envisagée en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les causes et les conditions de cette opération telles que mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration de votre société arrêté dans sa réunion n° 29 tenue le 03/12/2012.

Par ailleurs, nous estimons utile de vous préciser ce qui suit :

1. le prix d'émission des nouvelles actions retenu par votre Conseil d'Administration est de 8,500 Dinars. La valeur mathématique de l'action au 30/06/2012 avant l'augmentation de capital projetée était de 1,591 Dinars;
2. les états financiers ayant servis de base pour l'évaluation de l'action sont ceux arrêtés au 30 juin 2012. Ces états ont fait l'objet d'une revue limitée par nos soins objet de notre rapport du 17 juillet 2012,
3. suite à l'augmentation du capital envisagée d'un montant de 630 000 Dinars, l'évolution des capitaux propres de la société NEW BODY LINE SA, se présentera comme suit :

(Unité en DT)

Libellé	Capital	Prime d'émission	Résultat de la période	Autres capitaux propres	Total Fonds propres
Solde au 30/06/2012	3 150 000	0	1 721 847	141 315	5 013 162
Augmentation	630 000	4 725 000			5 355 000
Total	3 780 000	4 725 000	1 721 847	141 315	10 368 162

Ainsi la valeur mathématique après augmentation d'une action serait de 2,743 Dinars.

Il est à noter que l'introduction de la société sur le marché boursier alternatif se fera en outre par la cession de 945 000 actions anciennes auprès du public.

La structure actuelle du capital, avant et après augmentation, se présente comme suit :

Avant augmentation :

Actionnaire	Nombre d'actions et de droits de vote	Valeur Nominale de l'action / DTN	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Karim REJEB	2 192 400	1	2 192 400	69,60%
Nessim REJEB	630 000	1	630 000	20,00%
Hedi REJEB	3 150	1	3 150	0,10%
Saida JEDIDI	3 150	1	3 150	0,10%
Hanène REJEB	315 000	1	315 000	10,00%
Ikram BEN YOUCEF	3 150	1	3 150	0,10%
Ines AL MECHRIA	3 150	1	3 150	0,10%
Total	3 150 000		3 150 000	100%

Après augmentation (et cession d'actions anciennes):

Actionnaire	Nombre d'actions et de droits de vote	Valeur Nominale de l'action / DTN	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Karim REJEB	1 874 250	1	1 874 250	49,58%
Nessim REJEB	315 000	1	315 000	8,33%
Hedi REJEB	3 150	1	3 150	0,08%
Saida JEDIDI	3 150	1	3 150	0,08%
Hanène REJEB	3 150	1	3 150	0,08%
Ikram BEN YOUCEF	3 150	1	3 150	0,08%
Ines AL MECHRIA	3 150	1	3 150	0,08%
Public	1 575 000	1	1 575 000	41,67%
Total	3 780 000		3 780 000	100%

Fait à Tunis le 13 décembre 2012

Le commissaire aux comptes
Kaïs BOUHAJJA



1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus. »

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »

Le Président Directeur Général
Hafedh SBAA

TUNISO-SEOUDIENNE
D'INTERMEDIATION
* T.S.I. *
Bld. de la Terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Standard:(216)71.822.555(LG) - Vocal:71.822.417
Fax: (216) 71.822.418

1.6. Attestation du Listing Sponsor

En notre qualité de Listing Sponsor, désigné par la société, nous confirmons avoir procédé à une appréciation de l'évaluation de la société et avoir effectué, en vue de l'opération projetée par ladite société, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par la société ainsi que d'entretiens avec des membres de sa direction et de son personnel, conformément aux dossiers-types annexés à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°10 relative aux conditions d'exercice de l'activité de Listing Sponsor.

Par ailleurs, nous attestons avoir fourni à la société toute information relative aux obligations légales et réglementaires découlant de son opération d'introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse, que la société satisfait aux conditions d'introduction à ce marché et qu'elle a les moyens nécessaires afin de respecter ses obligations d'informations spécifiques et permanentes.

Nous attestons conformément à la réglementation en vigueur, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis par la société et que nous avons présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de notre part de souscrire aux titres de la société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par elle et/ou son commissaire aux comptes.

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »

Le Président Directeur Général
Hafedh SBAA

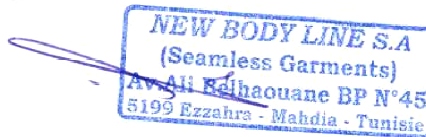
TUNISO-SEOUDIENNE
D'INTERMEDIATION
* T.S.I. *
Bld. de la Terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Standard:(216)71.822.555(LG) - Vocal:71.822.417
Fax: (216) 71.822.418



1.7. Responsable de l'information

M. Nessim REJEB.
Directeur Général Adjoint de la société NEW BODY LINE
Adresse : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

Tel : (216) 73 68 04 35/ Fax : (216) 73 68 04 40



La notice légale est publiée au JORT n° 39 du 30 mars 2013

 **Conseil du Marché Financier**
N° Visa n° - 0 8 1 7 du 2 5 MAR 2013
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Caractéristiques et modalités de l'opération :

2.1.1- Contexte et objectifs de l'opération :

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et de développement, la société NEW BODY LINE vise essentiellement à étendre la gamme de ses produits, élargir et diversifier son portefeuille clients et passer du statut de simple sous-traitant au statut d'un des leaders mondiaux de produits finis innovants et intégrateurs de technologie.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société NEW BODY LINE envisage d'entamer un programme d'investissement ambitieux prévoyant une diversification de la gamme de produits, une augmentation de sa capacité de production, le développement de sa structure commerciale pour la distribution de ses produits à l'échelle mondiale, le développement d'une structure R&D en matières premières et techniques de tricotage, l'acquisition de brevets et procédés de fabrication en vue de développer davantage son know-how pour la maîtrise de la production de produits innovants et intégrateurs de technologies.

A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Epargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. Ladite augmentation servira essentiellement à financer le programme de développement de la société.

Outre le financement du programme d'investissement susmentionné, la société NEW BODY LINE vise, à travers ladite augmentation de capital et l'introduction des titres de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse, à atteindre les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété de la société sur le plan national et international, ce qui permettrait d'attirer vers elle de futurs partenaires et de nouveaux clients ;
- Favoriser le développement de la société dans d'autres domaines d'activité, à forte technicité et à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur la contribution du marché financier ;
- Muter d'un système de gouvernance basique à un autre système plus développé, à même de garantir la pérennité de la société ;
- Accroître les ressources propres de la société et lever les fonds nécessaires pour soutenir son large programme de développement ;
- Favoriser l'accès à de meilleures opportunités de croissance externe en local et à l'international.

2.1.2- Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/12/2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Epargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a précisé les modalités de cette augmentation de capital et a approuvé la cession de 945 000 actions anciennes auprès du Public. Afin de réserver intégralement la dite augmentation au Public, les anciens actionnaires ont déclaré expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a donné plein pouvoir au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

2.1.3- Actions offertes au public :

2.1.3.1 Cadre de l'Offre

L'introduction de la société New Body Line au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 165 000 quotités, soit 52% du total des quotités à offrir et correspondant à 495 000 actions anciennes à acquérir et 330 000 actions nouvelles à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), auprès d'institutionnels¹ tunisiens et/ou étrangers de 150 000 quotités représentant 48% des quotités à offrir, et correspondant à 450 000 actions anciennes à acquérir et 300 000 actions nouvelles à émettre en numéraire centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI » et dirigé par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » désignée comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année, à partir de la date de la 1^{ère} cotation en Bourse.

2.1.3.2 Modalités de l'Offre

En réponse à l'Offre, les intéressés acquerront exclusivement des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 3 actions anciennes à acheter. Ainsi l'Offre porte sur l'acquisition par le public de 315 000 quotités dont 165 000 quotités dans le cadre de l'OPF et 150 000 quotités dans le cadre du Placement Garanti.

2.2 Le prix de l'Offre et sa justification :

Le prix de l'action de la société NEW BODY LINE a été fixé dans le cadre de la présente Offre à 8,500 dinars, tous frais, commissions, courtages et taxes compris dont un dinar de nominal et 7,500 dinars de prime d'émission.

L'évaluation de l'action de la société NEW BODY LINE a été effectuée par « BDO Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sur la base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2011 tels qu'actualisés par la situation intermédiaire au 30/06/2012 examinée par le commissaire aux comptes, et sur la base d'un business plan de la période s'étalant de 2012 à 2017, approuvé par le Conseil d'Administration du 16/10/2012 et examiné par le commissaire aux comptes.

2.2.1- Présentation des méthodes d'évaluation

L'évaluation de la société NEW BODY LINE SA a été effectuée selon les 3 méthodes suivantes jugées les plus pertinentes :

- 1- Méthode des Discounted Cash Flow ;
- 2- Méthode de la rente du Goodwill ;
- 3- Méthode de la capitalisation de la capacité bénéficiaire ;

Pour la mise en œuvre de ces différentes méthodes, il a été déterminé préalablement le coût d'actualisation et l'Actif Net Comptable Corrigé au 30 juin 2012.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les différentes méthodes utilisées se présentent comme suit :

2.2.1.1- Méthode des Discounted Cash Flow - DCF

La méthode DCF est l'une des méthodes intrinsèques d'évaluation d'actifs d'exploitation d'une société. Le principe sous-jacent est que la valeur d'un actif est déterminée par sa capacité à générer des Cash flows positifs. Les cash flows prévisionnels sont actualisés au coût du capital pour obtenir une valeur actuelle nette des flux. La valeur obtenue correspond à la valeur des fonds propres si les flux actualisés sont les flux disponibles aux actionnaires et elle correspond à la valeur d'entreprise si les flux actualisés sont les flux disponibles à la fois aux titulaires des titres de dettes et aux actionnaires.

La valeur de l'entreprise s'obtient par l'actualisation des cash flows nets prévisionnels et de la valeur terminale sur l'horizon d'évaluation.

$$V = \sum [CF_k / (1+t)^k] + (V_n / (1+t)^n) - D \quad (\text{avec } k : 1 \text{ à } n)$$

Où :

- « V » est la valeur de l'entreprise à l'instant 0 ;
- « CF_k » est le cash-flow libre de l'année k ;
- « t » est le taux d'actualisation des flux futures, soit le CMPC ;
- « V_n » est la valeur terminale actualisée ;
- « D » est l'endettement net, soit le total des dettes diminué de la trésorerie positive ;
- « n » étant le nombre d'années du Business Plan.

L'intérêt de cette méthode est de traduire concrètement en termes chiffrés les différentes hypothèses et prévisions, souvent implicites, des acheteurs et des vendeurs. Par ailleurs, elle permet de garder une grande sérénité face à des périodes d'euphorie, de surévaluation boursières et de fascination des multiples élevés. Elle ramène, en effet, à la réalité des performances économiques de l'entreprise.

- Cash-flows nets

Les cash-flows nets correspondent aux flux dégagés par l'exploitation, déduction faite des montants nécessaires pour maintenir les conditions d'exercice normal de l'activité.

Le point de départ du calcul des cash-flows nets est le résultat d'exploitation prévisionnel. Les prévisions ont en général un horizon de 5 à 8 années, pour refléter l'évolution et la croissance des opérations de la société. Vers la fin de cette période (période dite « explicite »), les résultats s'approchent d'une valeur dite « normative », qui est soutenable sur le long terme.

- Valeur terminale

La valeur terminale correspond à la valeur de la société au terme de l'horizon explicite. Cette valeur est déterminée par référence à la valeur implicite issue d'un flux normatif qui suppose la répétition des flux générés par l'exploitation sur un certain nombre d'années prévisibles.

Ces flux normatifs, affectés d'un taux de croissance, sont actualisés jusqu'à la fin de la période explicite en utilisant le coût moyen pondéré du capital. Le résultat est à son tour actualisé jusqu'à la date d'effet de l'évaluation.

La valeur terminale est généralement déterminée sur la base de la méthode Gordon & Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif croissant à un taux g :

$$V_n = \text{Flux normatif}(n) \times (1+g) / (t - g)$$

Où :

- « g » : taux de croissance à l'infini ;
- « t » : taux d'actualisation des flux futures, soit le CMPC ;

2.2.1.2- Méthode de la rente du Goodwill

La rente du goodwill est un super-profit qui se dégage annuellement. Ce super-profit correspond à l'excédent de rendement procuré par l'entreprise sur le placement non risqué au taux i de capitaux égaux à l'actif engagé dans l'exploitation. Il convient donc de donner au goodwill la valeur actuelle des super-profits à percevoir pendant un certain nombre d'années.

La manière de procéder étant de considérer la différence positive entre les bénéfices estimés et les résultats que dégagerait le placement sans risque des capitaux propres de l'entreprise comme étant des super-profits appelés « Goodwill ». Autrement dit, une rente qui récompenserait l'efficacité et le savoir-faire de la société. On obtient, ainsi, une estimation objective des actifs incorporels.

La valeur patrimoniale de la société apparaît alors comme étant la somme de la valeur de son actif net comptable corrigé (la valeur des actifs corporels réévalués après déduction des dettes et des non-valeurs) et de la valeur de ses actifs incorporels (la capitalisation de la rente du goodwill).

2.2.1.3- Méthode d'actualisation des bénéfices futurs

L'actualisation des bénéfices est une autre approche par les flux. Le concept est simple : la valeur d'une action, comme celle de tout titre financier, est égale à la valeur actualisée des bénéfices auxquels elle donne droit. On se place ici du point de vue de l'actionnaire. Ainsi, le taux d'actualisation à retenir (t) est le coût moyen pondéré du capital.

$$V = \sum [RN_k / (1+t)^k] + RN_n * ((1+g)/(t-g)) / (1+t)^n \quad (\text{avec } k : 1 \text{ à } n)$$

Où :

RN : Résultat Net

g : taux de croissance à l'infini ;

t : taux d'actualisation : Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

2.2.2- Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation choisi est le coût moyen pondéré du capital (CMPC) dont la formule est la suivante :

$$CMPC = (FP/PT) * Ki + (FE/PT) * i * (1-T)$$

Où :

FP: Fonds propres

PT: Fonds propres + Fonds empruntés (FP+FE)

FE: Fonds empruntés

Ki: Taux de rendement exigé par les actionnaires

i : Taux d'intérêt moyen

T: Taux d'imposition

Le CMPC correspond à la pondération entre le coût des capitaux propres (taux de rendement exigé par les actionnaires K_i) et le coût de la dette (taux d'intérêt moyen i) sur la base de la structure de financement (dettes/fonds propres).

La structure de financement a été déterminée sur la base des états financiers intermédiaires au 30/06/2012.

L'endettement net correspond à la somme des emprunts et des découverts bancaires au 30/06/2012.

Le calcul du coût des capitaux propres a été fait en se basant sur l'estimation du rendement exigé par un investisseur national ou international qui voudrait investir dans la valeur NEW BODY LINE -SA. Cette estimation a été faite sur la base du modèle du MEDAF.

Le taux sans risque $E(R \text{ sans risque})$ a été fixé à 6.2% correspondant au taux d'intérêt à long terme avant impôt (BTA, Août 2022) tel qu'il ressort de l'adjudication des BTA du mois de juin 2011 (source www.cmf.org.tn).

Le taux du marché $E(R \text{ marché})$ correspondant au rendement moyen exigé par les investisseurs a été estimé à 12%.

Le Bêta est le risque systématique engendré par la détention des valeurs de l'entreprise qui est à évaluer par rapport à un portefeuille composé de toutes les valeurs du marché. Ce risque est généralement homogène pour l'ensemble des sociétés œuvrant dans le même secteur.

$$\text{Bêta endetté} = \text{Bêta désendetté} * (1 + [(1-T)*(D/CP)])$$

Le Bêta désendetté a été fixé à 1. Le montant des dettes étant négligeable, le Bêta endetté est aussi égal à 1. Ainsi, le coût moyen pondéré du capital est égal à 11,99%, calculé comme suit :

MEDAF	
E (R actif)= E(R sans risque) + Bêta*(E(R marché)- E(R sans risque))	
Bêta	1
E(R sans risque)	6,20%
E(R marché)	12,00%
Ki	12,00%
Calcul du CMPC	
Fonds Propres	5 013 162
Ajustements de l'actif net Au 30/06/2012	-
Augmentation de K projetée	5 355 000
Fonds Propres Corrigés	10 368 162
Endettement Net	36 162
Total Financement	10 404 324
Ki	12,00%
Taux d'intérêt moyen	9,00%
Taux d'imposition	2,00%
CMPC	11,99%

2.2.3- Actif Net Comptable Corrigé

L'actif net comptable corrigé de la société NEW BODY LINE -SA s'élève à 5 013 162 DT et correspond à sa situation financière au 30/06/2012. En effet, aucun ajustement n'a été apporté à la situation nette de la société du moment qu'aucun passif éventuel, ou application inappropriée de normes et principes comptables n'ont été relevés par le rapport de Due Diligence effectué à cette date.

2.2.4- Mise en œuvre des méthodes retenues

2.2.4.1- Evaluation par la méthode des Discounted Cash Flow (DCF)

Les cash-flows actualisés correspondent aux flux d'exploitation et d'investissement nets d'impôts. La valeur obtenue a été ajustée par le montant de l'endettement net au 30 juin 2012 ainsi que par le montant de l'augmentation du capital prévue début 2013 lors de l'introduction en Bourse de la société.

- Les cash-flows sont actualisés au CMPC ;
- La valeur terminale a été calculée par l'actualisation à l'infini à la fin de l'exercice 2017 du montant du dernier flux ajusté de la période de projection au taux CMPC, avec un taux de croissance à l'infini (g) égal à 1,5%.

- Calcul de la valeur de NEW BODY LINE -SA par la méthode des DCF

En DT	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Chiffre d'affaires	5 650 000	6 700 000	8 618 300	10 774 400	13 093 300	13 395 550
Variation des produits finis et des encours	140 259	87 500	159 858	179 675	193 242	25 188
Chiffre d'affaires	5 790 259	6 787 500	8 778 158	10 954 075	13 286 542	13 420 738
Coûts directs ¹	3 100 159	3 683 474	4 771 102	6 017 919	7 389 129	7 602 291
Marge brute	2 690 101	3 104 026	4 007 057	4 936 156	5 897 413	5 818 446
Taux de marge moyen	46.5%	45.7%	45.6%	45.1%	44.4%	43.4%
Autres Charges	282 500	335 000	430 915	538 720	654 665	669 778
Total Autres charges	282 500	335 000	430 915	538 720	654 665	669 778
Valeur ajoutée	2 407 601	2 769 026	3 576 142	4 397 436	5 242 748	5 148 669
Taux de Valeur ajoutée	41.6%	40.8%	40.7%	40.1%	39.5%	38.4%
Charges de personnel	200 000	220 000	242 000	266 200	292 820	322 102
EBITDA²	2 207 601	2 549 026	3 334 142	4 131 236	4 949 928	4 826 567
-Var du BFR	479 200	255 631	462 710	519 777	557 232	72 671
=ETE	1 728 401	2 293 394	2 871 431	3 611 459	4 392 696	4 753 896
-investissement d'exploitation	152 680	2 628 857	2 544 023	0	0	0
=DAFIC (Disponible Après Financement Interne de la Croissance)	1 575 721	-335 462	327 409	3 611 459	4 392 696	4 753 896
- I/S	21 045	25 763	42 686	55 753	82 921	106 591
FCF	1 554 676	-361 225	284 722	3 555 706	4 309 775	4 647 305
CFk / (1+t) ^k	1 469 103	-304 800	214 528	2 392 284	2 589 205	2 493 089
Σ[CFk / (1+t) ^k]	1 469 103	1 164 303	1 378 831	3 771 115	6 360 320	8 853 409
V _n						44 971 284
V _n / (1+t) ⁿ						24 125 254
V	32 942 501					
Augmentation de capital	-5 355 000					
Valeur des fonds propres	27 587 501					
Nombre d'actions	3 150 000					
Valeur / action	8,758					

¹ Ces coûts directs prennent en compte des dotations aux amortissements (coûts machines) estimées à 2,5 % du CA. Cependant, au niveau du Business Plan, les dotations aux amortissements ont été déterminées sur la base des tableaux d'amortissement prévisionnels. Les écarts qui en découlent ont été annulés par l'ajustement des achats d'approvisionnements consommés au niveau du Business Plan et ce, afin d'harmoniser les résultats nets prévisionnels ressortant du Business Plan par rapport à ceux retenus dans le rapport d'évaluation. Ces écarts se résument comme suit :

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations (liées à la production) selon tableaux d'amortissements	(1)	160 443	164 771	786 560	851 131	840 078	836 655
Dont : Dotations aux amortissements du brevet et des droits de fabrication		0	0	400 000	400 000	400 000	400 000
Dotations incluses dans les coûts directs (2,5% du chiffre d'affaires)	(2)	141 250	167 500	219 049	277 232	341 299	349 617
Ecarts (1)-(2)		19 193	-2 729	567 511	573 899	498 779	487 038
Ajustement des achats d'approvisionnements consommés au niveau du Business Plan		-19 193	2 729	-567 511	-573 899	-498 779	-487 038
Ajustement des achats d'approvisionnements consommés ajustés ressortant du Business Plan		2 150	2 587	2 784	3 662	4 709	4 867
		307	729	175	349	407	593

² Les EBITDA retenus sont minorés des montants des dotations prévisionnelles aux amortissements directs, ce qui a pour effet d'aboutir à une sous-estimation de la valorisation selon la méthode des DCF.

- Etude de sensibilité

Le calcul de la sensibilité de la valorisation de la société NEW BODY LINE -SA selon la méthode des Discounted Cash Flow par rapport au Bêta (qui influe sur le CMPC) et au taux de croissance à l'infini (g) se présente comme suit :

➤ Valeur de l'entreprise

En DT		Bêta				
g		0,50	0,75	1,00	1,25	1,50
		0,50%	38 065 563	30 717 343	25 270 636	21 085 136
	1,00%	40 320 296	32 261 271	26 376 360	21 904 527	18 401 877
	1,50%	42 871 742	33 975 912	27 587 501	22 792 577	19 072 250
	2,00%	45 782 596	35 891 238	28 919 891	23 758 296	19 794 677
	2,50%	49 134 554	38 044 670	30 392 696	24 812 339	20 575 462

➤ Valeur de l'action

En DT		Bêta				
g		0,50	0,75	1,00	1,25	1,50
		0,50%	12,084	9,752	8,022	6,694
	1,00%	12,800	10,242	8,373	6,954	5,842
	1,50%	13,610	10,786	8,758	7,236	6,055
	2,00%	14,534	11,394	9,181	7,542	6,284
	2,50%	15,598	12,078	9,648	7,877	6,532

2.2.4.2- Evaluation par la méthode du Goodwill

Le Goodwill est obtenu par la différence entre le rendement de l'actif net au taux sans risque et le rendement exigé par les actionnaires (Résultat net).

L'actif net correspond à la valeur de l'actif net comptable corrigé de la société au 30/06/2012.

Le Goodwill est obtenu par la capitalisation de la rente du goodwill, y compris la valeur terminale en utilisant le taux de rendement exigé par les actionnaires.

La valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini de la rente du goodwill de la dernière année de projection en retenant un taux de croissance à l'infini (g) de 1,5%.

La valeur de l'entreprise correspond à la valeur de son actif net comptable corrigé au 30/06/2012, tel qu'il ressort du rapport du Due Diligence, augmentée de la valeur dégagée du goodwill et diminuée du montant de l'augmentation du capital escomptée.

- Calcul de la valeur de NEW BODY LINE -SA par la méthode du Goodwill

	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Actif Net Comptable Corrigé	10 368 162	10 729 787	12 182 919	14 214 364	16 657 492	19 583 513
Taux Sans Risque	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%
Rentabilité de l'ANCC	642 826	665 247	755 341	881 291	1 032 764	1 214 178
Résultat net	2 083 472	2 494 868	3 278 879	4 082 567	4 967 305	4 981 216
Rente du GoodWill	1 440 646	1 829 621	2 523 538	3 201 277	3 934 541	3 767 038
Rente capitalisée à l'infini						36 414 701
Rente actualisée	1 361 282	1 543 598	1 900 924	2 153 080	2 362 724	21 544 162
GoodWill	30 865 770					
Actif Net Comptable Corrigé	10 368 162					
Augmentation de capital	-5 355 000					
Valeur des fonds propres	35 878 932					
Nombre d'actions	3 150 000					
Valeur / action	11,390					

- Etude de sensibilité

Le calcul de la sensibilité de la valorisation de la société NEW BODY LINE -SA selon la méthode du Goodwill par rapport au Bêta (qui influe sur le CMPC) et au taux de croissance à l'infini (g) se présente comme suit :

- Valeur de l'entreprise

En DT	Bêta				
g	0,50	0,75	1,00	1,25	1,50
0,50%	44 646 554	38 548 443	34 005 526	30 494 516	27 702 945
1,00%	46 473 708	39 798 086	34 899 652	31 156 596	28 206 623
1,50%	48 541 278	41 185 812	35 878 932	31 874 081	28 747 888
2,00%	50 900 053	42 735 845	36 956 140	32 654 227	29 331 112
2,50%	53 616 220	44 478 429	36 956 140	33 505 621	29 961 371

- Valeur de l'action

En DT	Bêta				
g	0,50	0,75	1,00	1,25	1,50
0,50%	14,174	12,238	10,795	9,681	8,795
1,00%	14,754	12,634	11,079	9,891	8,954
1,50%	15,410	13,075	11,390	10,119	9,126
2,00%	16,159	13,567	11,732	10,366	9,311
2,50%	17,021	14,120	12,110	10,637	9,512

2.2.4.3 Méthode d'actualisation des bénéfices futurs

La valeur de l'entreprise est calculée par l'actualisation, au taux CMPC, des résultats nets de la période prévisionnelle tout en rajoutant la valeur terminale calculée par l'actualisation à l'infini du résultat net de l'exercice 2017 au taux CMPC, avec un taux de croissance à l'infini (g) égal à 1,5%.

La valeur obtenue a été ajustée par le montant de l'augmentation du capital prévue début 2013 lors de l'introduction en Bourse de la société.

- Calcul de la valeur de NEW BODY LINE -SA par la méthode d'actualisation des bénéfices futurs

	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Résultat Net	2 083 472	2 494 868	3 278 879	4 082 567	4 967 305	4 981 216
RNk / (1+t)k	1 968 793	2 105 159	2 470 515	2 746 757	2 984 232	2 672 218
Σ RNk / (1+t)k	1 968 793	4 073 952	6 544 466	9 291 224	12 275 456	14 947 675
Valeur terminale actualisée						25 858 665
Valeur de l'entreprise	40 806 340					
Augmentation de capital	-5 355 000					
Valeur des fonds propres	35 451 340					
Nombre d'actions	3 150 000					
Valeur / action	11,254					

- Etude de sensibilité

Le calcul de la sensibilité de la valorisation de la société NEW BODY LINE -SA selon la méthode d'actualisation des bénéfices futurs par rapport au Bêta (qui influe sur le CMPC) et au taux de croissance à l'infini (g) se présente comme suit :

- Valeur de l'entreprise

En DT	Bêta				
g	0,50	0,75	1,00	1,25	1,50
0,50%	46 979 630	38 951 472	32 968 007	28 342 540	24 664 502
1,00%	49 396 366	40 606 332	34 153 177	29 220 804	25 333 070
1,50%	52 131 135	42 444 172	35 451 340	30 172 661	26 051 611
2,00%	55 251 135	44 497 114	36 879 462	31 207 768	26 825 944
2,50%	58 843 933	46 805 271	38 458 089	32 337 544	27 662 829

- Valeur de l'action

En DT	Bêta				
g	0,50	0,75	1,00	1,25	1,50
0,50%	14,914	12,366	10,466	8,998	7,830
1,00%	15,681	12,891	10,842	9,276	8,042
1,50%	16,550	13,474	11,254	9,579	8,270
2,00%	17,540	14,126	11,708	9,907	8,516
2,50%	18,681	14,859	12,209	10,266	8,782

2.2.5 Synthèse des travaux d'évaluation

Les valeurs basées sur le rendement, dans leur ensemble, sont pour le cas de la société NEW BODY LINE -SA les plus appropriées puisqu'il s'agit d'une société en pleine expansion. De plus, ces valeurs ont l'avantage d'être proches les unes des autres.

La valeur de l'entreprise oscille donc entre 27 588 KDT (valeur obtenue par la méthode de DCF), 35 451 KDT (valeur obtenue par la capitalisation des résultats nets) et 35 879 KDT (valeur obtenue par la méthode du Goodwill), avec une valeur moyenne des trois valeurs retenues égale à 32 973 KDT.

Récapitulatif de l'évaluation

Méthode utilisée	Valeur de l'entreprise en DT	Nombre d'actions	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	27 587 501	3 150 000	8,758
Méthode du Goodwill	35 878 932	3 150 000	11,390
Méthode d'actualisation des bénéfices futurs	35 451 340	3 150 000	11,254
Moyenne des valeurs retenues	32 972 591		10,467
Décote initiale			15%
Valeur après décote			8,897
Valeur retenue (soit une décote réelle de 19%)			8,500

En conclusion, la moyenne arithmétique simple des trois méthodes retenues donne une valeur de 32 973 KDT, soit 10,467 DT par action.

Après l'application d'une décote de 15%, la valeur de l'action de la société NEW BODY LINE - SA est estimée à huit dinars huit cent quatre-vingt-dix-sept millimes (8,897 dinars).

Pour un prix de 8,500 dinars, la décote réelle appliquée serait de 19%.

2.3 Transactions récentes :

En 2011 et 2012, quatre opérations d'enregistrement ont été réalisées sur les actions de la société NEW BODY LINE, toutes s'inscrivent dans le cadre d'une convention de portage. Elles ont porté sur un total de 29 536 actions et un montant de 785 617,480 DT.

L'ensemble de ces opérations se détaille comme suit :

Date	Cadre de l'opération	Quantité	Cours ¹	Opérateurs
14/01/11	Opérations entre clients gérés TSI	2 222	24,560	Clients gérés TSI
08/07/11	Opérations entre clients gérés TSI	1 222	25,420	Clients gérés TSI
14/10/11	Remboursement échéance convention de portage	4 330	25,910	Clients gérés TSI (Vendeurs) & Karim REJEB SFAR (acheteur)
25/05/12	Rachat de portage et restructuration interne du capital	21 762	27,010	Rachat total par Karim REJEB SFAR des actions en portage auprès des clients gérés de la TSI et restructuration du capital entre les actionnaires de NBL
TOTAL		29 536 actions		785 617,480 DT

2.4 Répartition du capital et des droits de vote :

Avant l'Offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Valeur Nominale de l'action/DTN	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Karim REJEB SFAR	2 192 400	1	2 192 400	69,60%
Nessim REJEB	630 000	1	630 000	20,00%
Hedi REJEB SFAR	3 150	1	3 150	0,10%
Saida JEDIDI	3 150	1	3 150	0,10%
Hanène REJEB SFAR	315 000	1	315 000	10,00%
Ikram BEN YOUSSEF	3 150	1	3 150	0,10%
Sarra Ines AL MECHRIA	3 150	1	3 150	0,10%
Total	3 150 000		3 150 000	100%

¹ Déterminé sur la base d'une valeur nominale de l'action égale à 10 dinars. Cette valeur à été réduite à 1 dinar sur décision de l'AGE réunie le 25/05/2012.

Après l'Offre :

Actionnaires	Nombre d'actions à céder	Nombre d'actions et de droits de vote	Valeur Nominale de l'action / DTN	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Karim REJEB SFAR	318 150	1 874 250	1	1 874 250	49.58% (*)
Nessim REJEB	315 000	315 000	1	315 000	8.33% (*)
Hedi REJEB SFAR	0	3 150	1	3 150	0.08% (*)
Saida JEDIDI	0	3 150	1	3 150	0.08% (*)
Hanène REJEB SFAR	311 850	3 150	1	3 150	0.08% (*)
Ikram BEN YOUSSEF	0	3 150	1	3 150	0.08% (*)
Sarra Ines AL MECHRIA	0	3 150	1	3 150	0.08% (*)
Public		1 575 000	1	1 575 000	41.67%
Total	945 000	3 780 000		3 780 000	100%

(*) Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'Offre au Public

2.5 Modalité de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société NEW BODY LINE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 8,500 dinars par action ancienne,
- 8,500 dinars par action nouvelle.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les institutionnels tunisiens et/ou étrangers des quotités dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande.

2.6 Période de validité de l'Offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au Public du 08 avril 2013 au 22 avril 2013 inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 08 avril 2013, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas, au plus tard le 22 avril 2013 inclus.

2.7 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012.

2.8 Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE exprimées dans le cadre de la présente Offre (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

Les intermédiaires en Bourse TSI et ATI, membres du syndicat de placement, sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions NEW BODY LINE dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour du dénouement de l'Offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible numéro 21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

2.9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

2.9.1 L'Offre à Prix Ferme :

2.9.1.1 Mode de répartition des titres :

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en 4 catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
<u>Catégorie A :</u> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités, tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
<u>Catégorie B :</u> Institutionnels ¹ autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités	24 750	74 250	49 500	3.27%	15%
<u>Catégorie C :</u> Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités	41 250	123 750	82 500	5.46%	25%
<u>Catégorie D :</u> Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
TOTAL	165 000	495 000	330 000	21.83%	100%

Catégorie A :

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités représentant 6,55% du capital social après augmentation, seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie B :

Quinze pour cent (15%) des quotités d'actions offertes, soit 24 750 quotités représentant 3,27% du capital social après augmentation, seront réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

Vingt-cinq pour cent (25%) des quotités d'actions offertes, soit 41 250 quotités représentant 5,46% du capital social après augmentation, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités.

Catégorie D :

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités, soit 6,55% du capital social après augmentation.

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète de l'acquéreur des quotités d'actions comprend :

- ✚ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- ✚ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✚ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- ✚ Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✚ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- ✚ Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition de quotités d'actions ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition de quotités d'actions doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation pour les non institutionnels, soit 3 780 quotités, et 5% du capital social soit 37 800 quotités pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande d'acquisition doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✚ Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✚ Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

2.9.1.2 Mode de satisfaction des demandes :

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition des quotités d'actions se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A, B, C : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital après augmentation.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie D, puis à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A.

2.9.1.3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2.9.1.4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

2.9.2 Placement Garanti :

Dans le cadre du Placement Garanti, 150 000 quotités d'actions NEW BODY LINE seront offertes à des institutionnels¹ comme suit :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'Offre globale
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Institutionnels	150 000	450 000	300 000	19,84%	47,62%
<u>TOTAL</u>	150 000	450 000	300 000	19,84%	47,62%

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux membres du syndicat de placement composé de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI », intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des numéros présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, correspondant à 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions dans le cadre du Placement Garanti doivent également respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit d'acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'OPF.

2.9.2.1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de placement, l'intermédiaire en Bourse chef de file la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la BVMT

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et comporter son cachet.

2.9.2.2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'OPF) et établira un procès verbal à cet effet.

2.9.3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités et de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

2.9.4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'Offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités demandées retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectuées trois (3) jours ouvrables après la date de réalisation de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société « NEW BODY LINE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis 19 mars 2013 sous le code ISIN TN 0007540016.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en Bourse.

2.10 Renseignements divers sur l'Offre :

La présente Offre porte sur 315 000 quotités composées chacune de 3 actions anciennes et 2 actions nouvelles, soit au total :

- 945 000 actions anciennes au prix de cession de 8,500 dinars, soit un montant de 8 032 500 dinars,
- 630 000 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital par Appel Publique à l'Epargne au prix d'émission de 8,500 dinars, soit un montant de 5 355 000 dinars.

Au total, l'Offre porte donc sur 1 575 000 actions nouvelles et anciennes, représentant 41,67% du capital de la société après réalisation de son augmentation de capital, ce qui correspond à un montant total 13 387 500 dinars.

2.11 Renseignements généraux sur les actions offertes :

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| Forme des actions | : Nominative, |
| Catégorie | : Ordinaire, |
| Libération | : Intégrale à la souscription, |
| Jouissance | : |
| o Actions anciennes | : 1 ^{er} janvier 2012, |
| o Actions nouvelles | : 1 ^{er} janvier 2012. |

2.11.1 Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Selon l'article 28 (§ 6) des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution seront prescrit conformément à la loi.

2.11.2 Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.11.3 Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

2.12 Marché des titres :

Il n'existe à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 14 décembre 2012 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société NEW BODY LINE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 14 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société NEW BODY LINE au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, et ce sous réserves des conditions suivantes :

- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et d'une structure d'audit interne¹.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse recommande que les deux actionnaires M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB s'engagent ensemble de ne pas céder plus que 5% du capital pendant une période de 2 ans à compter de la date d'introduction. Le Conseil a recommandé également la révision de la structure de l'Offre en augmentant le nombre de titres réservé aux Institutionnels.

Enfin, et au cas où la présente Offre à Prix Ferme aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société NEW BODY LINE se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et CMF.

2.13 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

¹ La société a signé en date du 23/02/2013 une convention avec le bureau de M. Ammar BEN FERJANI pour les études, le Consulting et la formation, en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures et d'organisation

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2.14 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente Offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.15 Avantage fiscal :

Par référence aux dispositions de l'article 13 du Code d'Incitation aux Investissements « CII », les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises totalement exportatrices, bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices investis, des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, tout en respectant le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi 89-114 du 30 décembre 1989.

Etant précisé que :

- La société a reçu en date du 22/10/2012 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII : Direction régionale de Mahdia, relative au projet de l'extension objet de l'augmentation de capital en cours,
- La dite attestation précise bien ce qui suit : « Le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du Code d'Incitation aux Investissements (CII) et qu'il peut bénéficier en outre des avantages spécifiques des articles 12 et 13 du CII.

2.16 Listing Sponsor :

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse a été désignée par la société NEW BODY LINE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission sera prolongée par tacite reconduction pour une nouvelle période de 2 ans jusqu'au transfert de cotation de NEW BODY LINE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société NEW BODY LINE doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

2.17 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six (06) mois à partir de la date d'introduction a été signé entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB portant sur 35,47% environ du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 dinars et 175 000 actions.

2.18 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « NEW BODY LINE » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

2.19 Engagements de la société :

2.19.1 Représentation au Conseil d'Administration

La société « NEW BODY LINE » s'engage à réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions offertes dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera élu lors d'une Assemblée Générale Ordinaire exclusivement par les nouveaux actionnaires.

2.19.2 Tenue des Assemblées Générales

La société « NEW BODY LINE » s'engage, à partir de la date de son introduction en Bourse, à ce que ses Assemblées Générales se tiennent à Tunis.

2.19.3 Engagement de créer un comité permanent d'audit

La société NEW BODY LINE s'est engagée de créer un comité permanent d'audit interne conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.

2.19.4 Engagement d'achever l'établissement du manuel des procédures¹.

La société « NEW BODY LINE » s'est engagée auprès de la Bourse, à établir un manuel des procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et a effectivement signé une convention avec le Bureau de Ammar BEN FERJANI pour les études, le Consulting et la formation, à cet effet.

2.19.5 Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres

La société « NEW BODY LINE » s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.

2.19.6 Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'APE

La société « NEW BODY LINE » s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

2.19.7 Tenue de communications financières

La société « NEW BODY LINE » s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.20 Engagement de l'actionnaire de référence de la société :

2.20.1 Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société

Les actionnaires de référence, Messieurs Karim REJEB SFAR et Nessim REJEB, détenant actuellement 89,6% du capital de la société « NEW BODY LINE », se sont engagés à ne pas céder plus de 5% de leur participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction.

2.20.2 Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente

L'actionnaire de référence, Monsieur Karim REJEB SFAR, détenant actuellement 69,6% du capital de la société « New Body Line », s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

¹ La Bourse a subordonné l'admission définitive de la société au marché alternatif à la condition de justifier de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et d'une structure d'audit interne (Lettre d'admission de la BVMT du 14/12/2012)

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1/ Renseignements à caractère général concernant l'émetteur :

3.1.1 Dénomination et siège social

- Dénomination sociale : STE NEW BODY LINE « N.B.L »
- Siège social : Avenue Ali BALHOUANE – 5199 Mahdia – Tunisie
Tel : (216) 73 68 04 35/ Fax : (216) 73 68 04 40
- E-mail : newbodyline@planet.tn
- Site web : www.newbodyline.com.tn

3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Forme juridique : Société Anonyme faisant Appel Public à l'Epargne,
- Législation particulière applicable : La société NEW BODY LINE a été créée dans le cadre la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du Code d'Incitation aux Investissements (CII) : régime des entreprises totalement exportatrices,

3.1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution : 20/11/2000
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce soit le 23/11/2000, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- La conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.
- L'exercice de toutes activités rentrant dans le cadre de l'objet social précité ou qui lui sont connexes
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes pouvant développer l'objet social ou garantir l'intérêt social.

3.1.5 Registre de commerce et matricule fiscal

- Numéro du registre de commerce : B186952000
- Matricule fiscal : 701773R/A/M/000

3.1.6 Exercice social (Article 30 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

3.1.7 Clauses statutaires particulières

- **Affectation et répartition des bénéfices : (Article 33 des statuts)**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- une fraction de 5% des bénéfices nets jusqu'à concurrence du dixième du capital social constituant une réserve statutaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est souveraine pour répartir ce bénéfice distribuable à titre de dividende ou décider de le reporter à nouveau.

La mise en paiement des dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

- **Convocation aux Assemblées : (Article 28 des statuts § 2)**

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire, par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement par le Conseil d'Administration.

En cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par :

- Le Commissaire aux Comptes,
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3% du capital social,
- Des actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après Offre Publique de Vente ou d'Echange ou après cession d'un bloc de contrôle,
- Le liquidateur.

A partir de la date de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, la société adresse au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis :

- L'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.
- Une copie des états financiers et du rapport de gestion.

Au plus tard dans les quatre jours ouvrables après la tenue de l'Assemblée Générale, la société doit adresser aux deux institutions citées, les résolutions adoptées, les états financiers dûment approuvés, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires et, le cas échéant, celles des titulaires des certificats de droit de vote et d'obligations convertibles avec droit de vote, réel ou potentiel, revenant à chacun.

De même, la société doit adresser aux mêmes institutions et à partir de la date de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'ordre du jour et le projet des résolutions, ainsi que les documents mis à la disposition des actionnaires à l'appui des résolutions proposées.

Dès leur adoption par ladite Assemblée, les résolutions sont adressées aux deux institutions.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion, dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement se tenir sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'avis de convocation doit indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

- **Droit de participation aux Assemblées : (Article 28 des statuts § 1)**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

- **Droit de siéger à une Assemblée Générale : (Article 28 des statuts § 3)**

Les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

- **Droit de vote de l'Assemblée Générale - droit d'information : (Article 28 des statuts § 6)**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la Société.

Tout actionnaire a le droit à tout moment de l'année, soit personnellement soit par un mandataire, de consulter et de prendre copie de tous les documents présentés aux Assemblées Générales tenues au cours des trois derniers exercices. L'actionnaire peut également obtenir copie des procès-verbaux des dites Assemblées.

Les documents cités aux alinéas précédents doivent être mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société. Ils peuvent être consultés pendant les horaires habituels de travail à la société.

- **Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires : (Article 29 des statuts § 1)**

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'un tiers au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et sur celles qui lui ont été expressément réservées par la Loi.

Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

- **Dispositions propres aux Assemblées Générales Extraordinaires (Article 29 des statuts § 2)**

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'opportunité de la séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société.

Toutefois, lorsque la modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent, les statuts peuvent être modifiés par le Président Directeur Général. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale Extraordinaire suivante.

c) Quorum

Les Assemblées Générales Constitutives et Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actions groupant, au moins, la moitié du capital social.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente Assemblée.

La seconde Assemblée ne peut se tenir que dix jours au plus tard après la date de la convocation et avoir un quorum du tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle peut statuer à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

3.1.8 Nationalité

Tunisienne

3.1.9 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Trois Millions Cent Cinquante Mille Dinars (3 150 000 DT) divisé en Trois Millions Cent Cinquante Mille (3 150 000) actions nominatives de un¹ (1) Dinar chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.

3.1.10 Régime fiscal

Régime des sociétés totalement exportatrices (Code d'Incitation aux Investissements)

3.1.11 Lieux où peuvent être consultés les documents de la société

Au siège social fixé à : Avenue Ali BALHOUANE- 5199 Mahdia – Tunisie.

3.1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CME, la BVMT et la STICODEVAM

M. Nessim REJEB.

Directeur Général Adjoint de la société NEW BODY LINE

Adresse : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

Tel : (216) 73 68 04 35/ **Fax :** (216) 73 68 04 40

¹ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT décidée par l'AGE du 25/05/2012.

3.2/ Renseignements à caractère général concernant le capital de la société :

- Capital social : 3 150 000 dinars,
- Nombre d'actions : 3 150 000 actions,
- Nominal : 1 dinar⁽¹⁾,
- Forme des actions : Nominative,
- Catégorie : Ordinaire,
- Libération : Intégrale,
- Jouissance : 1^{er} janvier 2012.

3.3/ Evolution du capital social :

Date de la décision et l'organe qui l'a décidée	Evolution du capital			Capital en circulation		Valeur nominale en dinars
	Nature de l'opération	Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 20/11/2000	Constitution	600 000	60 000	600 000	60 000	10
AGE du 05/12/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	96 710	9 671	696 710	69 671	10
AGE du 12/03/2012	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 290 ⁽²⁾	329	700 000	70 000	10
AGE du 25/05/2012	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 450 000 ⁽²⁾	245 000	3 150 000	315 000	10
	Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT	–	–	3 150 000	3 150 000	1

(1) : Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT décidée par l'AGE du 25/05/2012.

(2) : Les augmentations de capital par incorporation de réserves décidées en 2012 ont été effectuées notamment par l'incorporation d'un montant de 56 942 DT de Subvention d'investissement en Capital ce qui est non conforme au traitement de ladite subvention préconisé par le Norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

3.4/ Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action / DTN	Valeur des actions / DTN	% répartition du capital
Karim REJEB SFAR	2 192 400	1	2 192 400	69,60%
Nessim REJEB	630 000	1	630 000	20,00%
Hedi REJEB SFAR	3 150	1	3 150	0,10%
Saida JEDIDI	3 150	1	3 150	0,10%
Hanène REJEB SFAR	315 000	1	315 000	10,00%
Ikram BEN YOUSSEF	3 150	1	3 150	0,10%
Sarra Ines AL MECHRIA	3 150	1	3 150	0,10%
Total	3 150 000		3 150 000	100%

3.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2012

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action / DTN	Valeur des actions / DTN	% répartition du capital
Karim REJEB SFAR	2 192 400	1	2 192 400	69,60%
Nessim REJEB	630 000	1	630 000	20,00%
Hanène REJEB SFAR	315 000	1	315 000	10,00%
Total	3 137 400		3 137 400	99,60%

3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2012

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% répartition du capital et des droits de vote
Karim REJEB SFAR	2 192 400	2 192 400	69,60%
Nessim REJEB	630 000	630 000	20,00%
Hédi REJEB SFAR	3 150	3150	0,10%
Total	2 825 550	2 825 550	89,70%

3.4.3 Nombre d'actionnaires au 30/06/2012

Au 30/06/2012, le capital de la société NEW BODY LINE est réparti entre 7 actionnaires, tous étant des personnes physiques.

3.5/ Relation de la société NEW BODY LINE avec les parties liées et les autres parties liées au 31/12/2011 :

La société NEW BODY LINE ne contrôle et n'est contrôlée, directement ou indirectement, par aucune autre entreprise.

3.5.1 Informations sur les engagements

Néant

3.5.2 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues

- Données : Néant
- Reçues : Néant

3.5.3 Transferts de ressources et d'obligations

- Données : Néant
- Reçues : Néant

3.5.4 Relations commerciales

Les ventes locales réalisées par la société NEW BODY LINE sont assurées exclusivement à travers la Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée NEW BODY LINE Distribution dont le gérant et associé unique est M. Nessim REJEB lui-même membre du Conseil d'Administration de la société NEW BODY LINE.

Le montant total qu'elle a facturé à la société NEW BODY LINE Distribution totalise au cours de l'exercice 2011 un montant global de 240 556 DT. Par ailleurs, le solde du compte NEW BODY LINE Distribution chez NEW BODY LINE est débiteur de 163 339 DT au 31 décembre 2011.

3.5.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par « NEW BODY LINE » et encaissés par les autres parties liées.

La société NEW BODY LINE a servi les sommes suivantes au titre de dividendes :

- 156 000 DT sur les bénéfices de l'exercice 2010.
- 602 000 DT sur les bénéfices de l'exercice 2011.

Durant les années passées, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux administrateurs.

La rémunération du Président Directeur Général de la société NEW BODY LINE était composée d'un salaire annuel fixe. Toutefois, en raison que la société commençait à dégager des résultats bénéficiaires et à distribuer des dividendes, le management a jugé opportun de ne pas servir de salaires au PDG, supportant une forte retenue à la source fiscale et de se contenter des dividendes, surtout en présence d'un très faible taux d'imposition (société totalement exportatrice). Cette position a été confirmée par la décision du Conseil d'Administration réuni le 01/05/2011.

Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général (PDG), tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	<u>Charge de l'exercice</u>	<u>Passif</u>
Avantages à court terme	3 199	5 424
Télécommunications	911	0
	4 110	5 424

A noter que le Conseil d'Administration du 30/03/2012 a décidé de reprendre la rémunération du PDG et de la fixer comme suit :

- Un salaire mensuel net de 5 000 (cinq mille) dinars payable sur 14 mensualités,
- Une prime annuelle de performance et de rendement managérial, calculée sur la base d'un taux de 0,5% du résultat d'exploitation, qui n'est payable qu'en cas de réalisation du plan d'affaires,
- Une prise en charge par la société de la contribution patronale au régime légal de la CNSS,
- Une voiture de fonction d'une valeur maximale de 120 000 dinars HTVA et d'une puissance ne dépassant pas 9 cv fiscaux,
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres d'essence,
- Une prise en charge par la société de 250 dinars par mois de téléphone mobile,
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours pour un mois effectif de travail.

3.5.6 Prestations de services reçues ou données

- Reçues : Néant
- Données : Néant

3.5.7 Engagement des dirigeants par rapport à la société « NEW BODY LINE »

Néant

3.5.8 Contrats de location :

La société NEW BODY LINE a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5000 DT par mois. Ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant en 2008 et d'un deuxième avenant en 2009 ayant ramené le montant brut du loyer à 3 000 DT par mois. Ainsi, les charges locatives au titre de l'exercice 2011 ont totalisé un montant de 36 000 DT.

3.6/ Dividendes :

La société « NEW BODY LINE » a distribué une enveloppe de 156 000 DT de dividendes au titre de l'exercice 2010, soit un dividende de 2,600 DT par action et une enveloppe de 602 000 DT de dividendes au titre de l'exercice 2011, soit un dividende de 8,600 DT par action.

3.7/ Marché des titres de l'émetteur :

Les actions de la société « NEW BODY LINE » ne sont négociées ni sur le marché local, ni à l'étranger. De même, la société ne possède pas de titres de créances négociés sur le marché local ou à l'étranger.

Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1/ Présentation générale du secteur d'activité

4.1.1 Données Générales

- Le secteur des Industries Textile et Habillement (ITH) est l'un des secteurs piliers de l'économie tunisienne. Il occupe une place stratégique dans la mesure où il est le principal secteur de l'industrie manufacturière en termes d'exportations, d'emploi et de valeur ajoutée. En effet, en août 2012, la filière comptait 2 152 entreprises employant 10 personnes et plus, et employait plus de 200 000 personnes.
- Le secteur Textile-Habillement (TH) est composé des six principales branches d'activité suivantes :
 - L'industrie de la **filature**, qui consiste en la transformation des fibres textiles en fils. Cette branche d'activité, engagée depuis les années soixante, a débuté avec l'industrialisation du pays. La majeure partie de la production nationale est destinée à alimenter les unités de tissage et de tricotage. Bien que produisant une large gamme de produits, la branche filature est orientée vers une prédominance du coton, suivie par la filature du synthétique type fibres longues en particulier l'acrylique.
En août 2012, l'industrie tunisienne du fil comptait 27 entreprises employant 10 personnes et plus, dont 9 sont totalement exportatrices, le reste constitue le principal fournisseur des industries du tissage et du tricotage du pays.
 - L'industrie du **tissage**, qui consiste en la création de tissus en entrelaçant les fils sur le métier (machine qui sert à confectionner les tissus). Cette industrie a subi une profonde restructuration lors des dernières années, tout comme en filature, la production est constituée en grande majorité de cotonnades dont la qualité s'est beaucoup améliorée ces dernières années, grâce aux programmes de mise à niveau des entreprises de la branche.
La branche comptait en août 2012, 35 entreprises employant 10 personnes et plus, dont 11 sont totalement exportatrices. Les 24 entreprises restantes autres que totalement exportatrices, produisent essentiellement pour le marché local. Nombreuses sont celles qui sont intégrées en Filature-Tissage, Tissage-Finissage, voire en Filature-Tissage-Finissage.
 - L'industrie de **finissage**, qui consiste en la réalisation d'opérations de finition à la main ou à l'aide d'une machine spéciale (machine à coudre, à repasser, ...) avant l'expédition du produit fini. En août 2012, la branche finissage comptait 36 unités de production, dont 22 sont totalement exportatrices. La plupart sont des entreprises intégrées de Tissage-Finissage ou Tricotage-Finissage, voire Tricotage-Finissage-Confection.
 - L'industrie de la **bonneterie**, qui consiste en la fabrication de vêtements en tissu à mailles tels que les sous-vêtements, la lingerie et les chaussettes. Les industries de l'habillement sont les plus développées du secteur des ITH et celles d'ailleurs qui ont tiré le mieux profit du programme de mise à niveau.
En août 2012, la bonneterie comptait 217 entreprises employant 10 personnes et plus, autour desquelles une autre centaine de petites entreprises employant moins de 10 personnes sont en activité. Parmi les entreprises occupant 10 emplois et plus, 173 sont totalement exportatrices.
 - L'industrie de la **confection**, qui consiste en la fabrication de vêtements en série, appelée aussi confection chaîne et trame. Celle-ci est de loin la plus dominante de toutes les autres branches du secteur où le partenariat est le plus développé. Il s'agit de la branche la plus développée qui a par ailleurs, tiré le plus grand profit du programme de mise à niveau. Elle comptait en août 2012, 1 473 unités de 10 employés et plus.
 - Les **industries diverses** du secteur, qui consistent en des activités industrielles connexes au secteur textile et habillement. Il s'agit d'entreprises connexes aux cinq branches classiques du secteur. Leurs activités portent principalement sur la fabrication de couvertures, de linges domestiques, de tapis, de filets, de non tissés,

Cette branche comptait en août 2012, 364 unités employant au minimum 10 personnes dont 235 totalement exportatrices, soit 10,9% des entreprises du secteur.

(Source : Monographie sectorielle API)

- En dépit des perturbations qu'a connues le pays suite à la Révolution, le secteur Textile-Habillement s'est bien maintenu en 2011 avec de principaux indicateurs du commerce extérieur positifs :
 - La valeur des exportations a atteint 5 305,5 millions de dinars (MDT) en 2011, soit une progression de 5% par rapport aux exportations de l'année 2010.
 - Une hausse de 6,8% a été enregistrée au niveau des importations avec 3 827 MDT en 2011.
 - La balance commerciale hors investissements a augmenté de 1 478,34 MDT en 2011 soit une hausse de 0,8% par rapport à 2010.
 - Le taux de couverture a perdu plus de 2 points passant de 140,9% en 2010 à 138,6% en 2011.

(Source : « Textile-habillement : Bilan du secteur en 2011 » www.tunisieprojet.tn)

- La Tunisie demeure l'un des principaux fournisseurs en textile-habillement de l'Union Européenne. En 2009, elle occupait la 5^{ème} place après la Chine, la Turquie, le Bangladesh et l'Inde et le 2^{ème} rang, après la Turquie en tant que fournisseur méditerranéen. Par ailleurs, la Tunisie est le 2^{ème} fournisseur de la France et le 2^{ème} exportateur TH par tête d'habitant au niveau mondial.

Positionnement de la Tunisie dans les importations européennes en habillement (2009)

Pays	Milliard d'Euros	Rang
Chine	25,5	1er
Turquie	7	2ème
Bangladesh	5,1	3ème
Inde	4,1	4ème
Tunisie	2,3	5ème
Maroc	2	6ème
Indonésie	1,1	7ème

Source: CETTEX (www.cettex.com.tn)

La Tunisie est aussi classée 2^{ème} mondial selon l'indicateur d'exportation du secteur par tête d'habitant et est considérée comme étant le pays le plus rentable de la zone méditerranéenne en terme d'investissement dans le secteur. De plus, elle jouit d'un bon positionnement sur des activités à forte valeur ajoutée. (www.thinktunisia.tn)

4.1.2 Environnement législatif et réglementaire

4.1.2.1. Réglementation internationale du secteur

Le secteur textile Habillement a été fortement régi et continue de l'être dans certaines mesures par des accords internationaux.

L'historique de ces accords pourrait être résumé comme suit :

- 1974-1994 : AMF : Arrangement MultiFibres
- 1^{er} janvier 1995 : ATV : Accord Textile-Vêtement (régime transitoire)
- 2001 : Adhésion de la Chine à l'OMC
- 1^{er} janvier 2005 : Retour aux règles générales de l'OMC
Fin des quotas textiles... et actions limitatives face au raz de marée chinois.

En effet, pendant une quarantaine d'années, des accords internationaux ont régi le secteur du Textile et Habillement. En 10 ans, soit de 1995 à 2004, le système des contingents d'importation, qui a dominé le commerce dans ce secteur depuis le début des années 60, a été progressivement supprimé selon l'Accord Textile Vêtement (ATV) de 1995.

L'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001 lui a permis de bénéficier de l'abaissement des barrières douanières prévu par l'ATV dès 2002.

Au 1^{er} janvier 2005, tous les quotas ont été supprimés. Devant le raz de marée de produits chinois en Europe et aux Etats-Unis, de nouvelles mesures ont été prises afin de limiter respectivement jusqu'à fin 2007 et fin 2008, l'importation de certains produits chinois.

- Les Arrangements MultiFibres (AMF)

Comme l'agriculture, le textile a toujours été l'un des sujets de négociation les plus ardues, que ce soit de nos jours, au sein de l'OMC ou auparavant dans l'ancien système du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade).

De 1974 à la fin du Cycle d'Uruguay, le commerce était régi par l'Arrangement MultiFibres (AMF). Ce cadre établissait les contingents par voie d'accords bilatéraux ou de mesures unilatérales, ceci afin de limiter les importations dans les pays dont les branches de production nationale, risquaient de pâtir gravement d'une expansion rapide des importations.

Les contingents étaient l'élément le plus visible du système. Ils contredisaient la règle générale du GATT qui privilégiait les droits de douanes par rapport aux mesures de restrictions quantitatives. Ils constituaient aussi une exception au principe GATT de l'égalité de traitement à appliquer à tous les partenaires commerciaux puisqu'ils précisaient la quantité que le pays importateur était disposé à accepter de la part de tel ou tel pays exportateur.

- Accord Textile-Vêtement (ATV) en 1995

Depuis 1995, l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements (ATV) conclu lors de l'Uruguay Round remplace l'Arrangement MultiFibres (AMF).

Ce secteur est depuis le 1^{er} janvier 2005, pleinement intégré dans le cadre des règles normales du GATT. En particulier, les contingents ont été supprimés, et les pays importateurs ne peuvent plus établir de discrimination entre les exportateurs.

Le retour des textiles et des vêtements dans le champ d'application des règles du GATT, était prévu sur dix ans. Il s'est fait progressivement, en quatre étapes, pour ménager, tant aux importateurs qu'aux exportateurs, le délai nécessaire pour s'adapter à la nouvelle situation. Certains de ces produits étaient auparavant soumis à contingentement. L'accord indiquait le pourcentage des produits qui devaient être intégrés dans le cadre des règles du GATT lors de chaque étape

1995	Etape 1 : à partir du 1 ^{er} janvier 1995 avec l'intégration par chaque Membre, des produits qui représentaient pas moins de 16 % du volume total de ses importations
1998	Etape 2 : à partir du 1 ^{er} janvier 1998, pas moins de 17 % supplémentaires furent intégrés,
2002	Etape 3 : à partir le 1 ^{er} janvier 2002, pas moins de 18 % supplémentaires furent intégrés,
2005	Etape 4 : au 1 ^{er} janvier 2005, tous les produits restants (représentant 49 % des importations effectuées par le Membre) furent intégrés et l'Accord prit fin.

Chaque Membre importateur décidait lui-même des produits qu'il intégrait à chaque étape pour atteindre le niveau fixé. La seule condition était que les quatre catégories (peignés et filés, tissus, articles confectionnés et vêtements) devaient être représentées dans la liste des produits intégrés.

Dans tout système de contingentement visant des pays exportateurs spécifiques, les exportateurs sont parfois tentés de contourner les contingents en expédiant leurs produits par l'intermédiaire de pays tiers ou en faisant de fausses déclarations sur le pays d'origine du produit. L'accord contient des dispositions pour y remédier.

C'est dans ce sens, qu'un Organe de Supervision des Textiles, nommé OST a été créé, afin de veiller à ce que les règles soient scrupuleusement suivies et de superviser la mise en place de l'Accord.

- Adhésion de la Chine à l'OMC

Après plus de 15 années de négociations, de 1986 à 2001, la Chine a adhéré à l'OMC le 11 décembre 2001. Désormais et en qualité de membre de l'OMC, elle jouit d'un certain nombre de droits et est tenue par des obligations qui découlent des différents accords.

L'intégration de la Chine dans l'économie mondiale offre de nouvelles opportunités dans le monde des affaires.

L'OMC, créée en 1995 à la suite du GATT, constitue l'unique organisation internationale régissant le commerce international afin de favoriser la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

La Chine a dû prendre un grand nombre d'engagements afin de se conformer aux droits et obligations énoncés dans les accords de l'OMC. Les principales conséquences sont les réformes engagées en matière de transparence dans les relations commerciales ainsi que l'ouverture de son marché intérieur. L'ensemble de ces mesures a largement contribué à faire de la Chine une nouvelle puissance économique avec laquelle les membres de l'OMC devront compter.

Source : www.wto.org

- Mécanismes de sauvegarde

Des mécanismes de sauvegarde ont été mis en place, à savoir :

- Antidumping
- Anti-subsidiation
- Clauses de sauvegarde
- Clause générale OMC
- Clause OMC spécifique pour la Chine

4.1.2.2 Règlements régionaux du secteur : l'Accord d'Agadir

Entré en vigueur le 27 mars 2007 et de durée illimitée, l'Accord d'Agadir a créé une vaste zone de libre-échange entre ses pays signataires, à savoir l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Désormais, à l'exception des produits agricoles et de produits prohibés pour des raisons sanitaires et environnementales, les échanges commerciaux au sein de la zone se font librement, sans droit de douane. C'est notamment le cas pour les produits du textile et de l'habillement, considéré comme étant un secteur clé de la zone «Agadir».

Plus fondamentalement, l'Accord d'Agadir vise l'harmonisation des réglementations régissant les politiques sectorielles des quatre pays, dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la fiscalité, des services et des douanes.

Enfin, l'Accord met en œuvre un dispositif d'intégration régionale dans la zone pan euro-méditerranéenne, fondé sur un principe de complémentarité et de cumul préférentiel de l'origine entre ses membres.

L'Accord d'Agadir est administré par l'Unité Technique d'Agadir (UTA), une structure basée à Amman, en Jordanie.

Source www.agadiragreement.org

4.1.2.3 Législation locale relative au régime totalement exportateur

Les entreprises totalement exportatrices, telles que définies par l'article 10 du Code d'Incitation aux Investissements « CII » bénéficient de nombreux avantages.

Les dispositions relatives à l'imposition des revenus et bénéfices provenant des exportations dont l'entrée en vigueur fut initialement prévue pour le 1er Janvier 2008 par la loi n°2006-80 du 18 décembre 2006, puis reportée au 1er janvier 2011 par la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 puis reportée encore une fois au 1er janvier 2012 par la loi n°2010-58 du 17 décembre 2010 portant loi finances pour l'année 2011 sont finalement reportées au 1er janvier 2013 par le décret-loi n°2011-56 du 25 juin 2011 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2011 (JORT n°47 du 28 juin 2011).

L'entrée en vigueur de ces dispositions a été de nouveau reportée au 1^{er} janvier 2014, par la Loi n°2012-27 du 28/12/2012 portant loi de finance pour l'année 2013.

Toutefois et en application de la nouvelle législation relative à l'imposition des exportations :

- Les entreprises en activité avant le 1er janvier 2014 et dont la période de déduction totale de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exportation a expiré, continuent à bénéficier de la déduction totale jusqu'au 31 décembre 2013.

- Les entreprises en activité avant le 1er janvier 2014 et dont la période de déduction totale de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exportation n'a pas expiré au 31 décembre 2013, continuent également, à bénéficier de la déduction totale jusqu'à la fin de la période qui leur est impartie à cet effet.

- Les entreprises bénéficiaires d'attestation de dépôt de déclaration d'investissement avant le 1er janvier 2014 bénéficient de la déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation au cours des 10 premières années d'activité à partir de la première opération d'exportation à condition que cette opération soit réalisée au cours de l'année 2014.

Outre les dispositions susvisées, l'imposition des revenus et bénéfices provenant des exportations sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les personnes physiques et les entreprises qui souscrivent au capital des entreprises totalement exportatrices ou à son augmentation bénéficient de la déduction totale des revenus ou bénéfices réinvestis et ce, sous réserve du minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la Loi 89-114 du 30/12/1989.

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient du dégrèvement fiscal total des bénéfices réinvestis au sein d'elles-mêmes et ce, sous réserve du minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la Loi 89-114 du 30/12/1989.

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient de l'exonération totale et permanente des droits et taxes normalement exigibles au titre de leur activité. Cette exonération couvre notamment les droits de douane, la TVA et le droit de consommation (importation des équipements, des matières premières, etc. nécessaires à leur activité, la suspension de la TVA et éventuellement les autres droits et taxes tels que FOPROLOS, TFP, TCL, droits d'enregistrement et de timbre non exclus par l'article 12 du « CII ».

En vertu des dispositions de l'article 16 du « CII », les entreprises totalement exportatrices peuvent être autorisées à écouler localement une partie de leur chiffre d'affaires ou de leur production à concurrence de 30% de leur chiffre d'affaires à l'export, réalisé durant l'année civile précédente.

Cependant, les ventes locales à l'exception des produits agricoles et de pêche restent soumises au paiement des droits et taxes, de l'impôt sur les sociétés conformément à la législation en vigueur selon le droit commun et de la TVA, du droit de consommation et des autres taxes dues selon la législation en vigueur en régime intérieur.

De même, ces ventes restent soumises aux procédures et à la réglementation du commerce extérieur et de change en vigueur.

4.1.3 Structures d'appui

4.1.3.1 Centre technique du textile « CETTEX »

Le CETTEX, créé en 1991 sous tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Technologie, assure une mission de conseil et d'expertise auprès des industriels du secteur Textile-Habillement et des pouvoirs publics. Il propose les services suivants :

- assistance technique,
- expertise,
- recherche et développement,
- analyses, essais et contrôles laboratoire,
- formation et information.

Le Centre accompagne et soutient les entreprises dans leur développement technique, managérial et organisationnel et leur offre un appui constant dans leur démarche de croissance et d'innovation. Il participe, également, aux programmes nationaux de recherche et développement et contribue à la promotion du secteur à l'échelle internationale.

4.1.3.2 Fédération nationale du textile « FENATEX »

La FENATEX a pour objectif principal de mobiliser les industriels du secteur textile autour d'une stratégie de consolidation de la position sur les marchés financiers et mettre en œuvre un plan d'action pour soutenir les entreprises de la filière. C'est dans ce cadre qu'elle a mis en place des « commissions permanentes de réflexion » auxquelles assistent des professionnels, leaders du secteur pour étudier l'environnement et ses évolutions permanentes. La FENATEX s'intéresse aussi bien à l'environnement social, à la compétitivité, à la promotion et à l'image de marque, qu'au développement du secteur.

4.1.3.3 Centre de promotion des exportations « Cepex »

Le CEPEX agit en étroite collaboration avec différentes structures professionnelles nationales (UTICA, UTAP, Centres Techniques, Chambres de commerce, ...) et internationales (organismes étrangers homologues, CNUCED, Banque Mondiale, ...). Son principal objectif est de favoriser le développement des exportations tunisiennes et accroître la visibilité internationale ainsi que promouvoir l'offre tunisienne en matière d'export. Le CEPEX assiste et appuie aussi bien les exportateurs tunisiens à l'international que les importateurs étrangers dans l'organisation de rencontres entre partenaires potentiels.

Il offre différents services aux entreprises dont notamment :

- La prospection et l'organisation de rencontres d'hommes d'affaires tunisiens et étrangers.
- La programmation de la participation des industriels tunisiens aux manifestations commerciales internationales.
- La facilitation des relations commerciales.
- La promotion des foires internationales organisées en Tunisie.

4.1.3.4 L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation « APII »

L'APII est un organisme public qui a pour principale mission de veiller à la mise en œuvre de la politique gouvernementale relative à la promotion de l'industrie tunisienne et ce, en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs. Elle offre les services suivants :

- publications et études sectorielles,
- formalités et formation à la création des entreprises,
- traitement des demandes d'aide,
- diagnostic technique, financier et marketing dans le cadre d'une mise à niveau,
- création d'un salon virtuel pour recueillir les offres et les demandes de coopération et de partenariat,
- promotion des investissements en Tunisie par la création de fiches projets détaillant les opportunités d'investissement sectorielles.

4.1.3.5 Ministère de l'Industrie et de la Technologie « MIT »

Le Ministère de l'Industrie et de la Technologie a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les différents domaines industriels. A cet effet, il procède à :

- l'examen de toutes les questions relatives à la mise en œuvre de la politique du gouvernement concernant les secteurs industriels,
- la participation à l'élaboration des mesures d'ordre économique que le gouvernement est appelé à prendre,
- la proposition au gouvernement de la politique à suivre dans les domaines concernés,
- la réalisation d'études et d'évaluations appropriées, à caractère général, sectoriel ou conjoncturel,
- la proposition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs à réaliser dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social,
- la définition en collaboration avec les ministères concernés, des programmes et projets à réaliser dans le cadre du Plan ainsi que les mesures d'accompagnement appropriées et leur soumission à l'appréciation du gouvernement,
- la mise en œuvre des décisions prises par le gouvernement et relatives à ces secteurs soit directement soit par l'intermédiaire des Organismes, Etablissements et Entreprises Publics qui en relèvent,
- le suivi et l'analyse de la conjoncture industrielle nationale et internationale,
- la participation et la veille à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de réformes administratives et industrielles au niveau des structures relevant de son autorité et des organismes et entreprises publics placés sous sa tutelle.

4.1.3.6 Cercle euro-méditerranéen des dirigeants du textile, de l'habillement et des industries de la mode « CEDITH »

Créé en 2004, le CEDITH est une association à but non lucratif qui regroupe les grands dirigeants d'entreprises situées sur le bassin méditerranéen notamment la Tunisie, le Maroc, la Turquie, la France, l'Italie, l'Espagne l'Algérie, etc.

Les principales missions du CEDITH sont :

- Défendre des intérêts sectoriels du textile des pays méditerranéens : organisation des échanges, de missions d'études et de séminaires, réglementation, promotion des exportations,
- Organiser des actions de soutien au développement de la compétitivité et de la promotion du secteur ;
- Rechercher des partenaires industriels et commerciaux et des investisseurs internationaux dans les domaines de l'industrie, de la sous-traitance et de la distribution,
- Organiser des contacts commerciaux entre industriels et donneurs d'ordre ; sourcing international,
- Maintenir une veille stratégique sectorielle et fournir une banque de données actualisée en continu,
- Faciliter les investissements et les opérations de fusion/cession/acquisition d'entreprises.

(Source : www.cedith.com)

4.1.3.7 Tunisian Textile Intelligence Group « TTIG »

Basé à Paris, le TTIG est une association composée de différents professionnels du secteur textile. Il s'agit notamment d'industriels tunisiens et français, de distributeurs, d'organismes consulaires et de formation, d'experts, etc. Ses principaux objectifs sont :

- renforcer les échanges et les investissements textiles et habillement entre la Tunisie et l'Union Européenne, dont notamment la France.
 - accélérer l'intégration des nouvelles technologies de création, de gestion, d'information et de communication dans le secteur.
 - consolider la compétitivité hors prix du secteur textile – habillement tunisien au moyen de diverses initiatives, en particulier dans le domaine de la formation en création, marketing et management.
 - développer un dispositif de veille économique et stratégique performant.
 - diffuser les bonnes pratiques.
 - favoriser l'émergence d'un environnement règlementaire, financier et douanier permettant aux acteurs professionnels euro-méditerranéens du secteur de relever avec succès le défi de la mondialisation des marchés.
- (source : <http://www.webmanagercenter.com/actualite/economie/2012/05/08/119407/tunisie-textile-et-habillement-logistique-et-competitivite-vont-ensemble>)

4.1.4 Infrastructure, politique et orientations de l'Etat

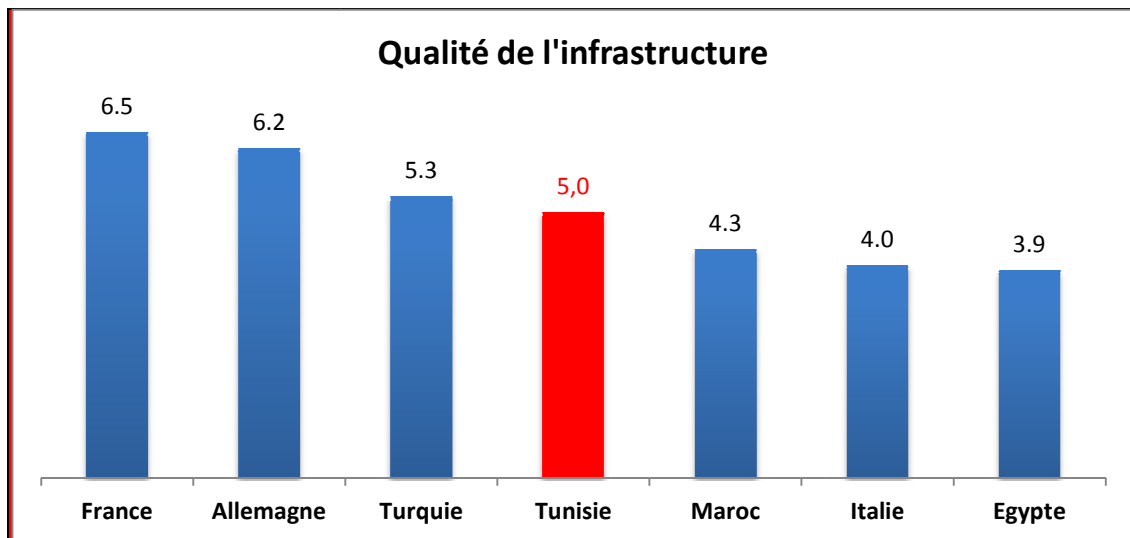
4.1.4.1 *Infrastructure*

- **Atouts concurrentiels**

La Tunisie occupe une place stratégique dans la filière textile euro-méditerranéenne, grâce à sa proximité des principales agglomérations européennes et son accès à un marché de 500 millions de consommateurs environ. Son infrastructure avantageuse, qui la rend plus compétitive que les pays concurrents, se caractérise par un certain nombre d'atouts :

- Disposition de neuf aéroports internationaux répartis sur l'ensemble du territoire (Tunis, Monastir, Djerba, Tabarka, Tozeur, Enfidha, Gabès, Sfax et Gafsa) et desservis par une centaine de compagnies aériennes étrangères (moins d'une heure de vol de l'Europe),
 - Existence de sept ports commerciaux et d'une flotte maritime moderne répondant aux exigences de sécurité et de rapidité et permettant une desserte régulière des principaux ports européens (6500 navires /an) et un terminal pétrolier à Skhira,
 - Une centaine de zones industrielles réparties sur l'ensemble du territoire,
 - Deux parcs d'activités économiques opérationnels (Bizerte et Jarzis-Djerba),
 - Infrastructure routière moderne,
 - Prestations de télécommunications, d'électricité et d'eau compétitives grâce à la fiabilité des réseaux,
 - Dix pôles de compétitivité existants et quatorze planifiés,
 - Treize cyber-parcs implantés dans plusieurs régions et couvrant diverses spécialités,
- (Le site de la FIPA : www.investintunisia.tn)

La Tunisie demeure leader en Afrique et dans la rive sud de la Méditerranée et arrive en 40^{ème} position à l'échelle mondiale en matière de compétitivité globale dans le classement du Word Economic Forum « WEF » 2011-2012. Par ailleurs et selon le même classement, la Tunisie a obtenu une note de 5 en terme de qualité de l'infrastructure, proche des notes de certains pays développés tels que la France et l'Allemagne ayant respectivement une note de 6,5 et 6,2.



Légende notation : 1 : sous-développée 7 : extensible et efficace

Source : Rapport sur la compétitivité globale 2011-2012 : (<http://www.investintunisia.tn/document/589.pdf>)

- **Pôles de compétitivité :**

Dans le cadre de la politique gouvernementale visant à soutenir et développer l'industrie tunisienne du textile-habillement, plusieurs pôles de compétitivité ont été créés. Le plus important d'entre eux est le « mfcpole ».

- *Le pôle de compétitivité Monastir El Fejja / la Manouba :*

Il s'agit du pôle de compétitivité Monastir El Fejja/la Manouba qui est une plateforme industrielle intelligente pour les entreprises industrielles et de services se focalisant sur le secteur textile-habillement.

Le « mfcpole » a pour principaux objectifs la création d'une dynamique d'innovation à travers la consolidation de la compétitivité du secteur T-H ainsi que l'aménagement d'une nouvelle génération de parcs industriels qui respectent les standards internationaux et offrent des services de grande qualité.

Le pôle vise à :

- Développer une nouvelle génération des parcs et d'espaces industriels,
- Attirer les investissements directs étrangers et nationaux,
- Assurer les meilleures conditions pour une production concurrentielle,
- Améliorer la compétitivité des entreprises et promouvoir l'innovation et les activités porteuses,
- Créer une dynamique de partenariat au sein du réseau de partenaires « in'Tex »,
- Favoriser l'initiative et le coaching des porteurs de projets innovants.

Source : www.mfcpole.com.tn

- *Le pôle de compétitivité de Gafsa « PCG » :*

Le PCG est un pôle de développement multisectoriel, créé en 2008, qui s'intègre dans le cadre du 10^{ème} plan de développement (2002/2006) du gouvernement.

Le pôle est une société anonyme détenue par la Compagnie des Phosphates de Gafsa, le Groupe Chimique Tunisien, la Banque de l'Habitat, la STEG, la SNCFT et le Fonds de Restructuration et de Développement des Centres Miniers « FRDCM ».

Le PCG a pour principales missions :

- aménager des terrains industriels et construire des bâtiments industriels,
- incuber et encadrer les titulaires des projets technologiques ou de services au sein du Pôle et les assister dans l'exercice de leurs activités,
- assurer la promotion du pôle,
- jouer le rôle de vis-à-vis unique pour les investisseurs dans le pôle,
- tisser des relations de coopération avec les autres pôles, les centres de recherche et les universités.

Le PCG vise à réaliser un certain nombre d'objectifs tels que :

- attirer l'investissement national et étranger,
- favoriser la création de projets ayant une forte intensité d'emploi surtout au profit des diplômés,
- améliorer la compétitivité des entreprises de la région,
- promouvoir l'exportation,
- consolider les perspectives de développement de la région.

Source : www.polegafsa.com.tn

Le réseau du secteur textile-habillement en Tunisie est l'un des plus développés du pays. Il constitue l'un des piliers de l'industrie tunisienne et s'organise autour de plusieurs zones industrielles réparties dans plusieurs régions du pays.

La répartition régionale des entreprises textiles en 2011 se présente comme suit :

Région	Totalemment exportatrices		Non totalemment exportatrices		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Monastir	478	28	76	24	554	27
Grand Tunis	321	19	81	26	402	21
Nabeul	213	13	12	4	225	11
Sousse	225	13	16	5	241	12
Sfax	104	6	62	20	166	8
Bizerte	101	6	7	2	118	6
Autres régions	251	15	61	19	312	14
Total	1703	100	315	100	2018	100

Source : BDI/API

La région la plus concentrée en entreprises textiles est la région de Monastir qui abrite à elle seule 563 unités soit 27% du total. Vient en deuxième position, le Grand Tunis avec 435 unités (21%), suivi par Sousse (12%), Nabeul (11%) et Sfax (9%). L'ensemble de ces régions constitue 80% du réseau des industriels textiles tunisiens.

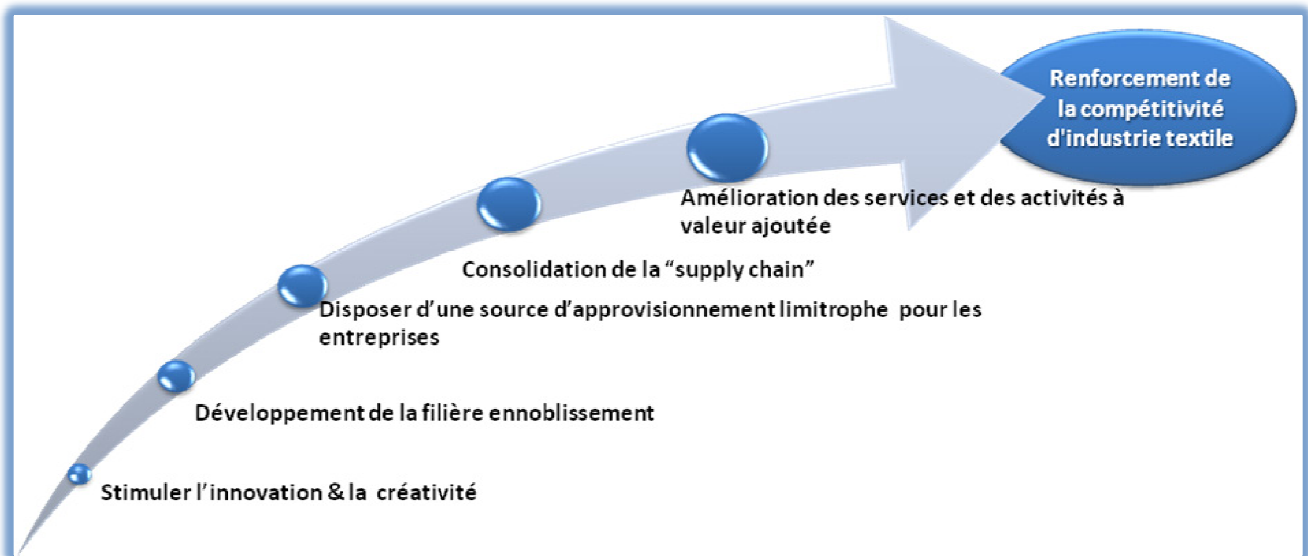
4.1.4.2 Politique et orientations de l'Etat

- **Vision stratégique du secteur textile-habillement d'ici 2016 :**

Cette vision est axée sur des objectifs aussi bien qualitatifs que quantitatifs afin d'atteindre en 2016, un niveau d'exportations de 4 060 millions d'euros et 155 millions d'euros d'investissement (www.thinktunisia.tn) et 40 000 emplois (y compris l'industrie cuir et chaussure) sur la période 2007-2016 dont 15 000 en développement régional. Les principales visées de cette stratégie sont :

- passer de la sous-traitance à la cotraitance¹ et la production de produits finis (l'objectif est d'atteindre 300 entreprises contre 70 actuellement),
- améliorer le positionnement des PME par des programmes de mise à niveau structurants,
- développer la branche finissage afin que le taux de couverture du besoin en matière soit de 40% en 2016 contre seulement 10% actuellement (passer de 40 millions à 140 millions d'euros),
- développer la filière ennoblissement,
- promouvoir et développer les circuits de distribution,
- donner de l'essor à la création de modèles et renforcer l'activité Création/Design,
- favoriser l'innovation et le développement des textiles intelligents,
- renforcer la contribution du pôle de compétitivité,
- consolider les plateformes régionales à travers le renforcement de l'infrastructure et la formation,
- former 500 ingénieurs et techniciens par an,
- améliorer le taux d'encadrement de 6% à 15% en 2016.

¹ La cotraitance est l'opération par laquelle plusieurs prestataires, indépendants les uns des autres, se réunissent ensemble pour présenter leur offre (ou leur candidature) à un client. L'offre peut être alors signée soit par l'ensemble des entreprises groupées soit par l'une d'entre-elles qui joue le rôle de « mandataire commun ».



Source : mfcpole

- **Encouragement des Investissement Directs Etrangers « IDE » :**

Le gouvernement tunisien a longtemps joué un rôle décisif dans la promotion et le maintien de la Tunisie en tant que destination phare pour les investisseurs étrangers. Ces derniers jouissent de garanties réelles telles que la possibilité de détenir 100% du capital, le rapatriement des dividendes et des plus-values de cession du capital, possibilité d'opérer avec des comptes bancaires détenus à l'étranger, etc.

Par ailleurs, l'Etat n'a cessé d'encourager les exportations, notamment à travers des avantages sous forme de franchise totale des droits et taxes sur les importations, qu'il s'agisse d'équipement, de matières premières ou de produits finis. Il garantit aussi un avantage fiscal considérable sous forme d'exonération d'impôt sur les bénéfices et ce, pendant les dix premières années d'activité en plus de toutes les incitations fiscales en faveur des projets créés dans le cadre des zones de développement régional.

Depuis la Révolution tunisienne, les entreprises tunisiennes font face à des difficultés conjoncturelles qui dans certains cas, menacent la pérennité et la continuité de l'exploitation de certaines entités. Pour faire face à cette situation difficile et favoriser la relance de l'activité, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures telles que le financement des cotisations sociales, la prise en charge des travailleurs licenciés, mise en place de facilités de paiement,...

- **Programmes de mise à niveau :**

Pour faire face au changement des stratégies d'achat des donneurs d'ordre et à la concurrence internationale, le secteur privé ainsi que les pouvoirs publics, conscients de la nécessité d'évoluer vers la production d'articles à forte valeur ajoutée, ont engagé un programme national de promotion du secteur pour accompagner des entreprises dans le passage vers la cotraitance et le produit fini grâce à une assistance technique, financière et commerciale. Plus de 1 600 entreprises opérant dans le secteur textile et habillement ont adhéré au programme national de mise à niveau afin de diversifier la gamme et la qualité des produits exportés.

Nombreuses sont celles qui se sont associées avec des partenaires étrangers pour disposer de leur savoir-faire et s'intégrer dans leurs réseaux de commercialisation. (Source : « L'industrie du textile et de l'habillement en Tunisie » : <http://www.investintunisia.tn/document/478.pdf>)

- **Programme de formation complémentaire au CETTEX :**

En 2011, le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en partenariat avec le Ministère de la Formation Professionnelle, a confié au CETTEX la mise en œuvre d'un programme de formation complémentaire

permettant l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans les entreprises du secteur textile-habillement.

En pratique, cette formation sera réalisée en alternance entre une entreprise parraine du secteur et le CETTEX et ce, conformément au programme du Contrat d'Insertion des Diplômés de l'Enseignement supérieur (CIDES) mis en place par l'Etat.

L'objectif principal de cette action est d'améliorer la compétitivité des entreprises en les aidant à repérer les compétences et les qualifications dont elles ont besoin mais aussi de permettre aux jeunes demandeurs d'emploi d'acquérir un savoir-faire pour les former dans des spécialités à forte employabilité.

Pour cela, l'Etat prend en charge les coûts de formation, notamment à travers :

- une indemnité de 140 DT/mois pour les stagiaires,
- une indemnité supplémentaire de 50 DT pour les stagiaires qui résident hors du gouvernorat d'implantation de l'entreprise,
- une couverture sociale du stagiaire qui s'étend sur la période de stage,
- une prime de 1 000 DT payée à l'entreprise au bout d'une année de travail effectif,
- la prise en charge, pendant 7 ans, de la cotisation patronale à la CNSS au titre des salaires des nouvelles recrues.

- **Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés « PCAM » :**

Le PCAM a pris le relais du Programme de Modernisation de l'Industrie « PMI », qui s'est achevé fin décembre 2009. Doté d'un budget de 23 millions d'euros, l'objectif global du PCAM est de faciliter l'accès des entreprises tunisiennes au marché international et notamment communautaire. Les buts spécifiques du programme sont de permettre aux entreprises de répondre aux exigences du marché international et d'adapter l'infrastructure qualité tunisienne afin de pouvoir conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

La durée de mise en œuvre du PCAM est fixée pour 4 ans et s'articulera autour de 3 programmes de support :

1. *Programme national de la qualité*
 - 400 entreprises pour la mise en place des référentiels de management de la qualité (OHSAS 18001, ISO14000, ISO22000, ISO TS 16949, l'IFS/BRC).
 - 40 entreprises seront préparées au marquage CE de leurs produits.
2. *Programme national de coaching*
 - 300 entreprises pour des actions de coaching technique et des actions non techniques.
 - 50 actions de sensibilisation et de formation seront réalisées en partenariat avec l'UTICA et les autres structures d'appui aux entreprises.
3. *Appui à l'infrastructure qualité*
 - la fourniture d'équipements identifiés comme prioritaires pour les centres techniques et les laboratoires concernés par les ACAA (Agreements on Conformity Assessment and Acceptance of Industrial Products).
 - l'assistance technique et la formation aux composants de l'infrastructure qualité (INNORPI, TUNAC, UGPQ, etc.)

Dans la pratique, les modalités de mise en œuvre du programmes sont constituées d'une contribution financière des entreprises bénéficiaires de l'ordre de 15% du coût de l'expertise Court-Terme et d'une possibilité, pour l'entreprise concernée, de recourir au FODEC pour se faire rembourser 70% de sa participation au programme et du coût de l'intervention de l'expert CT ou de l'API.

- **Programme National de Coaching « PNC » :**

Le PNC représente un nouveau mécanisme en faveur des PME visant à aider l'entreprise, sur la base des besoins réels exprimés, à renforcer sa compétitivité. Ce programme a démarré en 2005.

Le Programme National de coaching met à la disposition des entreprises bénéficiaires, des experts tunisiens et internationaux qui seront chargés d'assurer l'assistance technique et l'accompagnement durant la phase de réalisation des actions convenues.

Ce programme bénéficie de l'appui financier de l'Etat à travers le fonds de compétitivité industrielle et de l'Union Européenne à travers le Programme de Modernisation Industrielle (PMI).

Les principaux objectifs du programme sont :

- mettre en œuvre par étapes successives les investissements immatériels du plan de mise à niveau,
- maîtriser les coûts,
- instaurer un processus d'innovation continu d'amélioration de la productivité,
- rationaliser et valoriser les investissements matériels réalisés par l'entreprise,
- exceller à travers l'innovation au niveau des produits.

Le programme abordera différents axes d'intervention, tels que la gestion industrielle et suivi d'atelier, l'amélioration des procédés et contrôle de qualité, la force de vente et gestion commerciale, le bureau de méthodes et de conception, la veille stratégique et technologique, la maîtrise des coûts et l'efficacité énergétique. Cela dit, le programme peut englober d'autres thèmes spécifiques à l'activité de la société.

• **Actions d'appui sous-traitance & cotraitance :**

Le gouvernement a aussi entrepris des actions d'appui afin d'aider les industriels tunisiens à intégrer des services en cotraitance et en produits finis pour augmenter leur efficacité et leur compétitivité.

✚ La première étape du programme consiste en un processus de passage de la sous-traitance à la cotraitance qui abordera/traitera les axes suivants :

- **Assistance technique** : Renforcement des fonctions clés relatives à la maîtrise des métiers de la cotraitance notamment le sourcing, le modélisme et la production de têtes de séries.
- **Assistance financière** : Intervention du FODEC dans la recapitalisation des entreprises à hauteur de 50% de l'augmentation du capital dans la limite de 200 mDT.
- **Assistance commerciale** : Établissement d'un plan commercial...

Le programme abordera différents axes d'intervention :

- assistance technique : L'entreprise bénéficiera de 50H/j d'experts nationaux. Cette opération sera conduite par le CETTEX ou un bureau privé.
- assistance commerciale : L'entreprise bénéficiera de 10H/j d'experts internationaux.

✚ La seconde étape, conduite par le CETTEX ou un bureau privé, consiste en un processus de passage de la cotraitance au produit fini. Pour cela, le programme interviendra à différents niveaux :

- **Assistance technique** : Renforcement des fonctions clés relatives à la maîtrise des métiers du produit fini, notamment l'identification des besoins des marchés ciblés, la recherche des matières et des tendances, la réalisation des premiers croquis et la conception de la collection...
- **Assistance financière** : Intervention du FODEC dans la recapitalisation des entreprises pour le passage de la cotraitance au produit fini à hauteur de 50% de l'augmentation du capital dans la limite de 200 m DT.
- **Assistance commerciale** : Établissement d'un plan marketing et commercial pour la commercialisation d'une collection sur les marchés ciblés.

Toute entreprise faisant partie du programme bénéficiera de 75H/j d'expert nationaux et de l'intervention d'un bureau spécialisé pour l'assistance financière.

(Source : www.pmn.nat.tn)

4.1.5 Le développement du secteur textile-habillement en Tunisie

Le secteur textile-habillement tunisien n'a cessé de se développer au cours des dernières décennies grâce aux encouragements et au soutien du gouvernement notamment à travers le programme de mise à niveau visant à aider les entreprises tunisiennes à devenir plus compétitives pour faire face à la concurrence internationale de plus en plus féroce.

Par ailleurs, le secteur s'est bien maintenu en 2011, en dépit des perturbations qu'a connues le pays depuis la Révolution du 14 janvier. En effet, les principaux indicateurs se sont bien maintenus et sont pour la plupart positifs.

4.1.5.1 Evolution des investissements

- **Les investissements du secteur :**

L'investissement dans le secteur à prix courant est passé de 139 millions de dinars, en 2006, à 180 millions de dinars en 2010, soit une augmentation annuelle moyenne de 5%. Le total des investissements durant cette période a été de 967 millions de dinars.

La part du secteur des industries textile et habillement dans les investissements des industries manufacturières oscille entre 19% et 10% :

	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Total investissements secteur textile & habillement	139	232	231	185	180	967
Total investissements industries manufacturières	1 017	1 249	1 486,6	1 419,8	1 838,5	7 010,9
Part du secteur TH	14%	19%	16%	13%	10%	-

Source : MPCI (Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale)

- **Les investissements de mise à niveau :**

Jusqu'au 31/07/2011, le bureau de mise à niveau a approuvé 1 631 dossiers portant sur 1 169 millions de dinars d'investissement global dont 231 millions de dinars d'investissements immatériels et 211,8 millions de dinars de primes octroyées. L'évolution des réalisations de la mise à niveau dans le secteur durant la période 2006-2011 est présentée dans le tableau ci-après :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Nombre de dossiers approuvés du secteur TH	118	119	92	145	152	99	725
Total des dossiers approuvés des industries manufacturières	231	226	191	267	305	235	1 455
Part du secteur TH	51%	53%	48%	54%	50%	42%	50%
Investissements de mise à niveau du secteur TH en MDT	93	74	100	123	91	53	534
Investissements de mise à niveau des industries manufacturières en MDT	408	512	372	586	595	467	2 940
Part du secteur TH	23%	14%	27%	21%	15%	11%	18%

Source : Monographie des industries du textile et d'habillement en Tunisie Nov 2011 APII

- **Les Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le secteur textile :**

La Tunisie a toujours été une des destinations phares pour les investisseurs du secteur textile. Cela s'explique par différents facteurs qui rendent l'économie tunisienne plus attractive que d'autres en terme d'investissements étrangers tels que, la proximité géographique et culturelle, les différences en terme de taille des marchés et de dotations factorielles ainsi que la disponibilité d'un facteur travail de bonne qualité.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) sont très présents dans le secteur textile qui compte 966 entreprises à participation étrangère dont 640 à capitaux 100% étrangers. La branche confection est celle qui engrange la plus grande partie des investissements dans le secteur.

Le tableau suivant montre l'évolution des IDE destinés au secteur textile-habillement depuis 2006 :

Flux des IDE en millions de TND (Rapport sur les IDE en Tunisie Décembre 2011)						
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Textile & Habillement	71,8	90,3	50,3	98,9	44,2	36,1
Industries manufacturières	347,4	485,7	641,6	771,6	573,6	330,6
TH/ Total Industries	20,7%	18,6%	7,8%	12,8%	7,7%	10,9%

Source : FIPA (www.investintunisia.tn)

Sur l'ensemble des sociétés étrangères implantées dans les industries manufacturières, 45.9% d'entre elles sont implantées dans le secteur textile et habillement, représentant 45.4% des emplois.

Répartition des entreprises étrangères (Rapport sur les IDE en Tunisie Décembre 2011)		
	Nombre d'entreprises	Emplois
Textile & Habillement	1 137	124 567
Industries manufacturières	2 479	274 436
TH/ Total Industries	45,9%	45,4%

Source : FIPA (www.investintunisia.tn)

La France figure au premier rang des pays étrangers qui investissent dans le secteur textile-habillement en Tunisie (40%), suivies par l'Italie (26%).

(Source : CETTEX)

En 2012, les investissements étrangers ont repris avec force. En effet, les IDE ont triplé pendant les 5 premiers mois de 2012 par rapport à ceux de 2011, permettant la création de 1 760 nouveaux emplois au cours de cette période.

(Source : <http://www.ttig.fr/Forte-reprise-des-investissements>)

4.1.5.2 Evolution de l'emploi

Le secteur textile-habillement, premier générateur de main d'œuvre, est un secteur à forte employabilité avec 196 500 employés soit plus de 37% des emplois dans l'industrie manufacturière (Etude CETTEX- Milan mars 2012).

Le secteur continue à être de loin, le premier secteur industriel employeur du pays. En effet, sur les 600 000 emplois créés par l'industrie, la filière textile-habillement emploie à elle seule près de 200 000 personnes étant essentiellement des femmes. (Source : <http://www.webmanagercenter.com/actualite/economie/2010/12/16/99323/tunisie-emplois-le-poids-du-textile-habillement>)

La répartition des emplois par branche et par régime jusqu'en septembre 2011 est présentée par le tableau suivant :

Branche d'activité	Emplois des entreprises		Total des emplois
	TE	NTE	
Filature	1 282	1 162	2 444
Tissage	1 855	1 706	3 561
Finissage	5 197	971	6 168
Bonneterie	18 768	2 768	21 536
Confection chaîne & trame et maille	150 216	7 417	157 633
Autres industries textiles	25 998	7 417	33 415
Total(*)	181 357	17 263	198 620

Source : BDI/API/Septembre 2011

(*) : Certaines entreprises opèrent dans plusieurs activités à la fois et de ce fait sont comptées une seule fois.

Les entreprises exportatrices emploient le plus grand nombre de salariés avec 91% en 2011 et la branche confection chaîne et trame accapare la plus grande part des emplois avec plus de 79,4% en 2011.

4.1.5.3 Production et valeur ajoutée

La production du secteur textile & habillement a été de 5 897,7 millions de dinars en 2010 contre 5 313,3 millions de dinars en 2006.

La valeur ajoutée a atteint en 2010, 1 720,2 millions de dinars contre 1 536,5 millions de dinars en 2006, soit une croissance annuelle moyenne de 2%. Son évolution durant cette période est présentée dans le tableau suivant :

(En MTND)					
Désignation	2006	2007	2008	2009	2010
Production du secteur	5 313,3	6 109,2	6 168,6	5 601,8	5 897,7
Valeur Ajoutée du secteur	1 536,5	1 766	1 786,3	1 622,6	1 720,2
Part de la VA / Production	29%	29%	29%	29%	29%

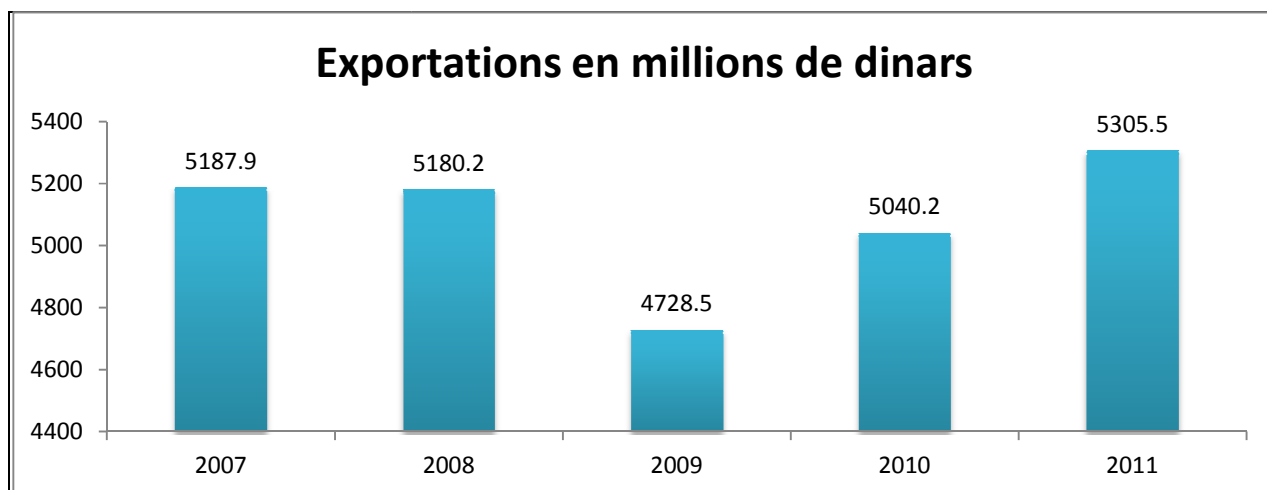
Source : MPCl

La part de la valeur ajoutée par rapport au niveau de production est restée stable (29%) entre 2006 et 2010 et représente 19% de la valeur ajoutée des industries manufacturières.

4.1.5.4 Evolution des exportations

Les exportations de l'industrie textile-habillement ont suivi, depuis plusieurs années une tendance haussière, avec un accroissement annuel moyen de 3% sur la période 2006-2010 à l'exception de l'année 2009 qui a enregistré une baisse considérable.

Après cette période, le niveau des exportations a repris le chemin de la tendance haussière en dépit des difficultés. En effet, malgré les événements exceptionnels survenus suite à la Révolution tunisienne, les exportations du secteur se sont maintenues et ont même enregistré une progression de 5% par rapport à 2010. L'évolution du niveau des exportations sur la période 2007-2011 se présente comme suit :



(Source : INS et « Textile-habillement : Bilan du secteur en 2011 » www.tunisieprojet.tn)

D'après le CETTEX, la stabilité de l'activité à l'export s'explique par la capacité des entreprises du secteur à répondre aux besoins des clients étrangers en termes de qualité, de flexibilité, de réactivité, de délais et d'adaptation à la conjoncture et aux changements des stratégies d'approvisionnement des donneurs d'ordres en Europe, principal partenaire commercial de la Tunisie.

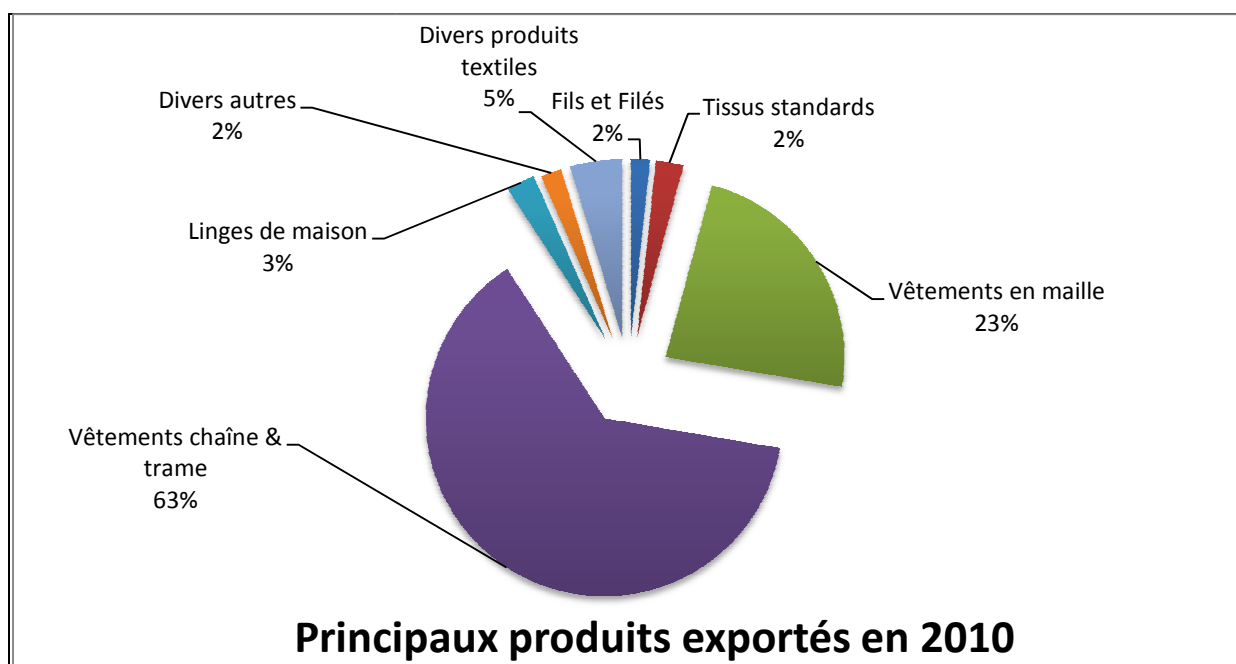
La filière habillement représente la plus grande part des exportations avec 87% contre seulement 13% pour la filière textile.

Les principaux produits exportés dans la filière habillement sont les pantalons, la lingerie, les vêtements de travail, les pull-overs, les tee-shirts et les chemises (70%). Les ventes à l'étranger de produits linge de maison et accessoires ont également connu une évolution remarquable respectivement (+ 4,5% et +8,5% en terme de valeur).

La répartition des exportations par produits entre 2006 et 2010 se présente comme suit :

Produits	(En MDT)				
	2006	2007	2008	2009	2010
Matières premières	3,2	4,8	3,4	2,5	3,1
Fils et Filés	45,1	47,8	65,6	60,7	84,7
Tissus standards	107,0	125,7	105,0	104,0	123,9
Autres tissus	26,6	18,8	20,9	17,6	9,0
Etoffes de bonneterie	-	33,6	24,2	16,6	17,5
Vêtements en maille	900,7	1 061,3	1 166,7	1 161,0	1 186,0
Vêtements chaîne & trame	3 047,7	3 461,3	3 396,9	3 014,6	3 192,7
Revêtements, tapis & tapisserie	2,2	3,1	4,3	4,7	4,2
Linges de maison	103,2	134,3	125,1	121,9	130,1
Accessoires	-	16,4	12,9	14,9	18,7
Divers produits textiles	166,2	254,8	228,3	180,0	238,9
Friperie	20,8	23,0	29,8	30,0	39,7
Total	4 422,7	5 184,9	5 183,1	4 728,5	5 048,5

Source : Monographie sectorielle – Novembre 2011



Source : Monographie sectorielle – Novembre 2011

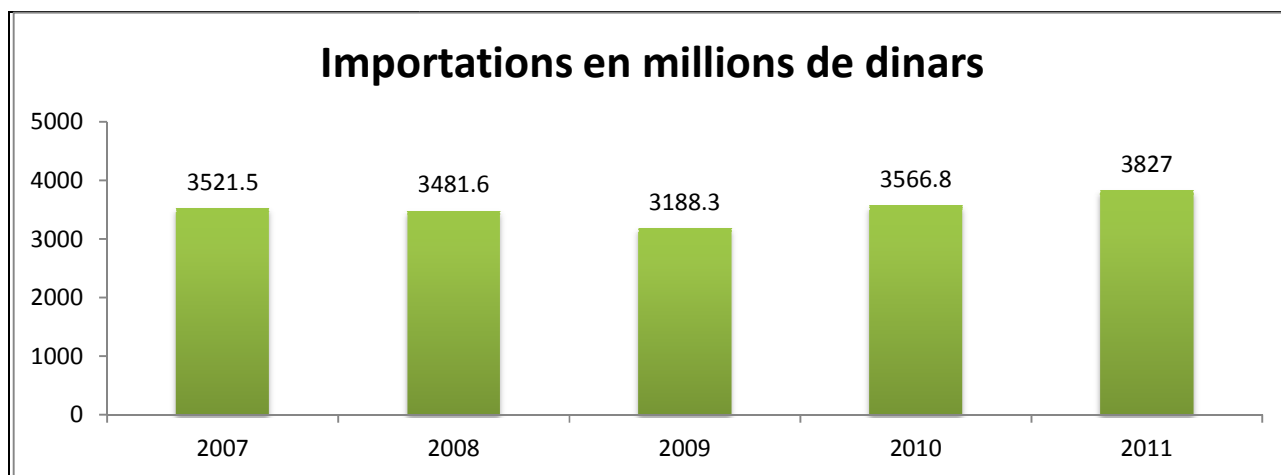
En 2010, les vêtements chaîne et trame ont représenté 63% des exportations du secteur TH, 23% sont des vêtements en maille et 14% sont des autres produits (linges de maison, friperie, tissus spéciaux, fils et filé, accessoires, ...).

L'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial de la Tunisie. En effet, l'Europe, accapare à elle seule 96% des exportations du secteur.

Les principales destinations des exportations tunisiennes (80%) sont la France (32,7) %, l'Italie (30,6 %), l'Allemagne (11,2%) et la Belgique (6,4 %). Toutefois, l'année 2011 s'est distinguée par le fléchissement de la croissance des exportations sur les marchés traditionnels à l'instar de la France, l'Italie et la Belgique alors que les ventes à destination de l'Allemagne (+ 17%) et les Pays-Bas (+20%), ont connu des hausses remarquables.
(Source : « Textile-habillement : Bilan du secteur en 2011 » www.tunisieprojet.tn)

4.1.5.5 Evolution des importations

Les importations du secteur textile-habillement ont enregistré une tendance baissière entre 2006 et 2010. Mais depuis, le niveau des importations ne cesse d'augmenter d'une année à une autre.



(Source : INS et « Textile-habillement : Bilan du secteur en 2011 » www.tunisieprojet.tn)

Le secteur textile-habillement tunisien importe principalement des tissus standards, des vêtements, des étoffes de bonneterie et autres tissus, des accessoires de vêtements et des articles de friperie.

L'évolution des importations par produits durant la période 2006-2010 se présente comme suit :

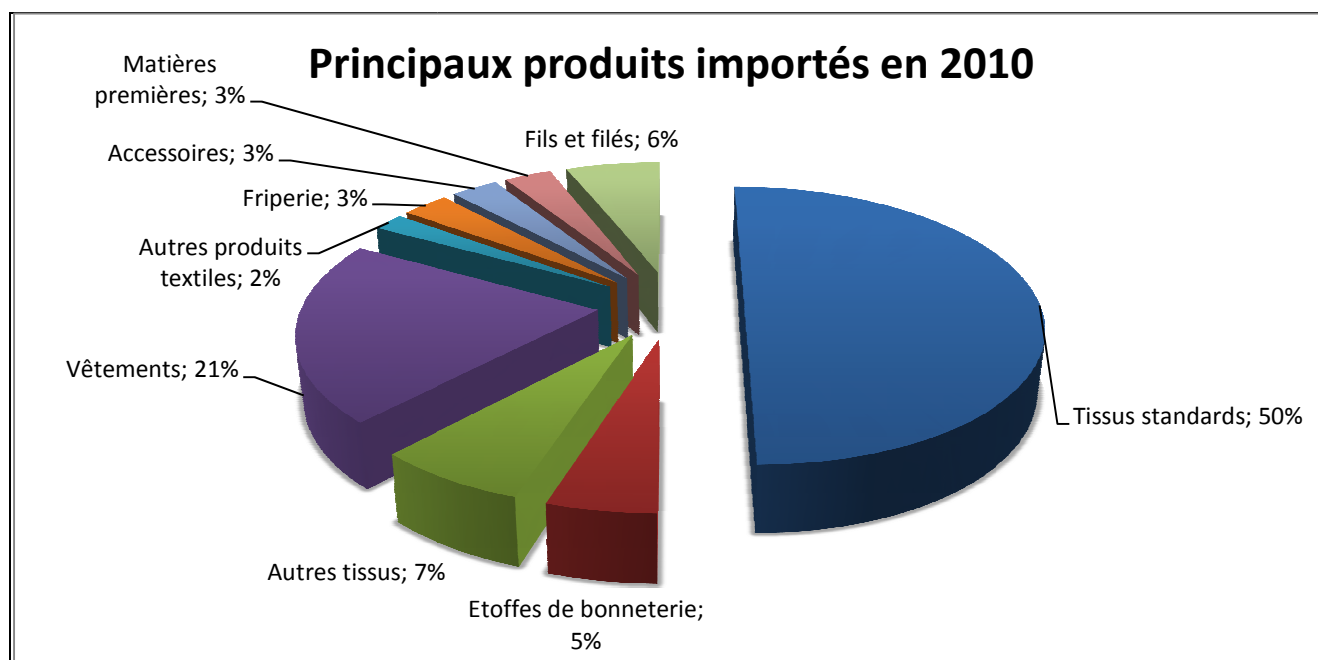
Produits	(En MDT)				
	2006	2007	2008	2009	2010
Matières premières	76,1	95,5	88,2	60,9	95,6
Fils et Filés	178,3	205,2	199,8	194,5	229,1
Tissus standards	1 476,4	1 826,5	1 834,8	1 618,3	1 767,7
Etoffes de bonneterie	101,7	120,5	127,5	137,3	171,6
Autres tissus	237,5	258,6	263,4	224,8	255,0
Vêtements	720,1	808,8	764,8	695,7	741,2
Revêtements, tapis & tapisserie	4,2	3,8	4,1	6,0	7,2
Linges de maison	9,7	12,1	9,8	9,9	11,1
Autres produits textiles	36,9	43,7	46,9	47,9	64,0
Friperie	68,3	75,7	87,5	101,7	113,6
Accessoires	70,0	81,5	67,6	91,3	113,4
Total	2 979,2	3 531,9	3 494,4	3 188,3	3 569,5

Source : Monographie sectorielle – Novembre 2011 / INS

La répartition des activités révèle une domination des tissus, qui représentent 60% du total des importations, suivis des vêtements représentant 20%.

Les importations de fibres, de fils et de tissus denims ont connu, en 2011, une évolution positive respectivement de 24 %, 17% et 11%, ce qui, d'après le CETTEX, atteste de la bonne activité du secteur textile habillement au cours de la période écoulée.

Les principaux produits importés par la Tunisie dans le secteur pour l'année 2010 sont détaillés comme suit :



Source : Monographie sectorielle – Novembre 2011 / INS

S'agissant des importations, l'Europe demeure le partenaire commercial de référence pour la Tunisie avec 72% du total des produits importés.

Les principaux fournisseurs de la Tunisie sont l'Italie (27,2%) et la France (20,2%). Toutefois, le CETTEX a noté que les achats en provenance de ces deux partenaires sont en régression au profit de nouveaux pays fournisseurs hors Union Européenne comme la Turquie et la Chine qui ont enregistré un accroissement important de leurs ventes en Tunisie.

(Source : « Textile-habillement : Bilan du secteur en 2011 » www.tunisieprojet.tn)

4.1.5.6 Evolution du taux de couverture

Le taux de couverture du secteur textile et habillement est resté plus ou moins stable durant la période 2006-2010 en oscillant entre 141% et 148%.

	2006	2007	2008	2009	2010	TCAM*
Exportations	4 422,0	5 184,9	5 183,1	4 728,5	5 048,5	3%
Importations	2 979,5	3 531,9	3 494,4	3 188,3	3 569,5	4%
Solde	1 442,5	1 653,0	1 688,7	1 540,2	1 479,0	1%
Taux de couverture	148%	147%	148%	148%	141%	-

Source : INS / Monographie sectorielle – Novembre 2011

(*) : Taux de Croissance Annuel Moyen

La balance commerciale du secteur TH est excédentaire variant entre 1 442,5 MDT en 2006, 1 688,7 MDT en 2008 et 1 479 MTND en 2010. Le taux de couverture moyen est de 146% sur la période (2006-2010).

4.1.5.7 Certification

57 entreprises du secteur TH ont choisi le système qualité leur permettant de se distinguer des autres, soit 9% du nombre total des entreprises certifiées tous secteurs confondus (630 entreprises).

La répartition par branche des entreprises certifiées du secteur TH est la suivante:

Branche d'activité	Nombre d'entreprises certifiées	Certifications
Filature	3	ISO 9001, ISO 9002 et TS 16949
Tissage	4	ISO 9002, 9001,14001
Finissage	1	ISO 9001
Bonneterie	6	ISO 9001,9002
Confection	23	ISO 9001,9002 et 16949, SA 8000
Divers produits textiles	20	ISO 9001,9002 et NT.CE
Total	57	-

Source : Monographie sectorielle « les industries du textile et de l'habillement en Tunisie » – Septembre 2011

4.1.6 L'offre du marché

4.1.6.1 L'offre mondiale

Le secteur textile comprend l'une des industries les plus anciennes au monde. Il n'a cessé de connaître différentes révolutions impulsées par l'innovation technologique et une nouvelle organisation de la production. Face à la mondialisation des marchés, les producteurs en textiles et habillement ont dû faire face à une mutation constante du tissu industriel, qu'ils soient producteurs locaux ou étrangers.

Depuis plusieurs années, la Chine demeure le plus gros exportateur de textile-habillement, devançant l'Union Européenne, l'Inde et les Etats-Unis.

Le tableau suivant présente un classement mondial des plus gros exportateurs mondiaux :

Source : www.wto.org

<i>(En millions USD)</i>			
Textiles		Vêtements	
Chine	77	Chine	130
Union Européenne (27)	67	Union européenne (27)	99
Inde	13	Hong Kong	24
Etats-Unis	12	Bangladesh	16
Hong Kong	11	Turquie	13
Corée	11	Inde	11
Taipei chinois	10	Viet Nam	11
Turquie	9	Indonésie	7
Pakistan	8	États-Unis	5
Japon	7	Mexique	4

Source : OMC

4.1.6.2 L'offre locale

Actuellement, le secteur textile habillement compte, toutes branches confondues, 1 970 entreprises dont chacune emploie au moins 10 personnes. 1 659 d'entre elles sont totalement exportatrices, ce qui représente 84,2% du tissu industriel textile.

La répartition des entreprises du secteur employant 10 personnes et plus, par activité et par régime en juillet 2012 est présentée par le tableau suivant :

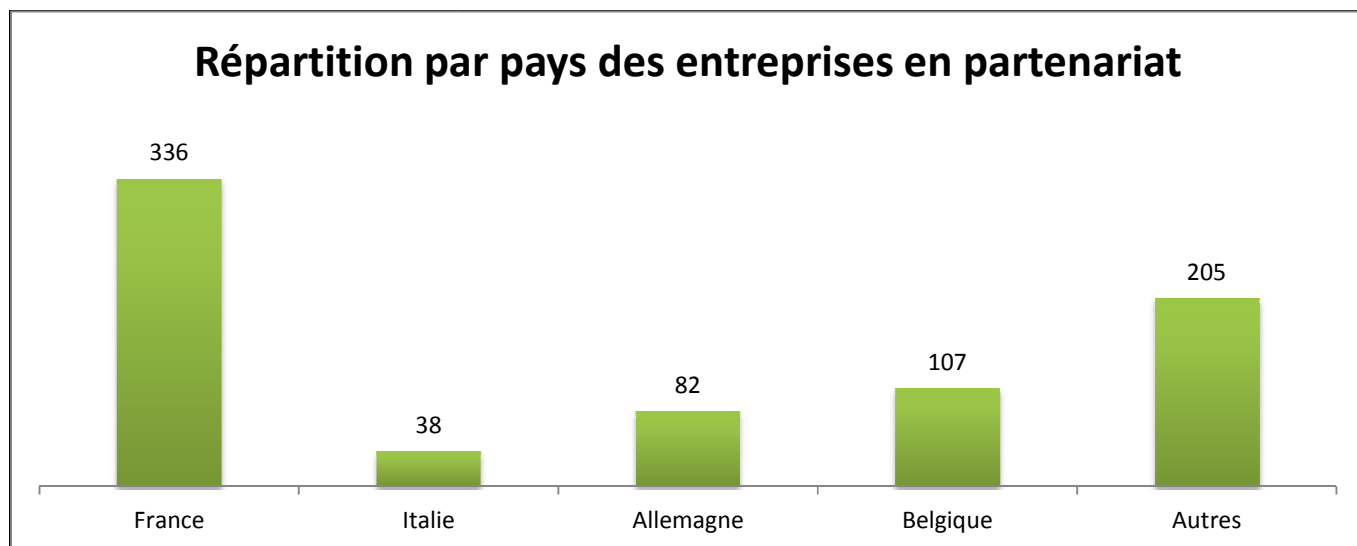
Activités	TE*	ATE*	Total
Filature	9	18	27
Tissage	11	24	35
Finissage	22	14	36
Bonneterie	173	44	217
Confection chaîne & trame et maille	1 333	140	1 473
Autres industries textiles	235	129	364
Total	1 783	369	2 152

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation – Juillet 2012

(*) TE : Totalemment Exportatrices ATE : Autres que Totalemment Exportatrices

NB : Certaines entreprises opèrent dans plusieurs activités à la fois.

Par ailleurs, 887 entreprises du secteur textile sont à participation étrangère dont 601 sont à capitaux 100% étrangers et 859 produisent totalement à l'export. Ceci montre que la Tunisie où le partenariat euro-méditerranéen est très développé, est une destination prisée des investisseurs étrangers. Ces derniers sont généralement d'origine européenne, tels que la France, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne.



Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation – Juillet 2012

NB : Une même entreprise pouvant avoir un ou plusieurs partenaires à la fois.

4.1.7 La demande globale en textile habillement

L'industrie du textile-habillement s'est fortement internationalisée durant les dernières décennies, marquée par une intensification des échanges mondiaux. Ce phénomène a largement été soutenu par le développement de stratégies régionales adoptées par les pays développés conjugué à l'effet des politiques établies par les pays industrialisés.

Depuis le démantèlement des Accords MultiFibres et l'adhésion de la Chine à l'OMC, la grande part des produits importés dans le monde sont d'origine chinoise. L'Europe est le plus gros importateur en textile et en habillement. Le classement des importateurs mondiaux les plus importants est présenté dans le tableau suivant :

(En millions de USD)

Textiles		Vêtements	
Union Européenne (27)	73	Union Européenne (27)	164
États-Unis	23	États-Unis	82
Chine	18	Japon	27
Hong Kong	11	Hong Kong	17
Japon	7	Canada	8
Turquie	7	Russie	7
Viet Nam	6	Suisse	5
Mexique	5	Australie	5
Bangladesh	5	Corée	4
Corée	5	Turquie	3

Source : OMC

Source : www.wtc.org

4.1.7.1 L'évolution de la demande sur les produits du textile technique

Selon l'Association Française de l'Electronique Imprimée « AFELIM », le marché global des tissus intelligents et des textiles interactifs est estimé à 2 Mds\$ en 2015, les marchés les plus mûrs étant ceux de la sécurité et du militaire. Le marché automobile constitue un autre débouché des textiles intelligents, notamment pour diminuer les coûts de fonctionnalités plus traditionnelles.

D'après le Bureau de Normalisation des Industries Textiles et de l'Habillement (BNITH), « un cosmétotextile est un article textile contenant une substance ou une préparation destinée à être libérée durablement sur les différentes parties superficielles du corps humain, notamment sur l'épiderme, la chevelure et revendiquant une (ou des) propriété(s) particulière(s) telle(s) que nettoyage, parfum, modification d'aspect, protection, maintien en bon état ou correction d'odeurs corporelles.

Depuis quelques années, la demande en textiles intelligents ne cesse d'augmenter de manière exponentielle, renforçant ainsi le potentiel du secteur et leurs applications ne cessent de se multiplier. Certaines existent déjà, d'autres sont encore au stade de modélisation et recherche alors que d'autres n'ont même pas encore été imaginées. Les perspectives sont infinies, surtout dans le domaine de la santé et du sport.

Cette nouvelle génération de produits ouvre la porte à de nouveaux horizons thérapeutiques (des traitements curatifs ou préventifs) tels que : anti douleurs articulaires ou ligamentaires, préparation et récupération musculaire, soins post intervention chirurgicale, ...

La part de la demande sur les produits du textile intelligent est estimée selon les professionnels à 30% de la demande globale du textile-habillement alors que celle sur les produits habillement (vêtement de mode) à 37% et celle sur le textile de décoration à 33%.

- Le **Textile Technique** est celui qui connaît la **plus forte croissance** (de 65 à 85 Milliards de tonnes de 1995 à 2005) et en **progression ininterrompue**, alors que le **Textile d'Habillement** est en **décroissance** constante depuis 2007 (- 5 % en 2011) (source Institut Français de la Mode).
- L'Asie consomme 9 milliards de tonnes, les USA 6 Milliards, l'Europe 5 Milliards.
- **4 marchés** en Europe représentent **50 % en valeurs, l'Allemagne, la France, UK et l'Italie**.
- La part de **consommation** de **Textiles Techniques** comparés à la consommation textile générale de ces pays est de **45 % en Allemagne, 35 % en France, 35 % en UK, et 15 % en Italie**.
- La **prévision de croissance** pour les **Textiles Techniques** dans les prochaines années se situe dans de nombreux secteurs, mais principalement dans le **Textile Médical** et dans le **Sport/Outdoor** (Sport de Pratiques et Sport de Loisirs).
- L'industrie du **Sport/Outdoor** est à la recherche constante de **valeurs ajoutées** tout au long de sa chaîne de production, depuis la production des fibres, le tissage ou le tricotage, attribuant une part importante de ressources à la **R&D et au Design** avant d'arriver au produit fini.
- Les **avancées Technologiques** se font tout au long de cette chaîne de Production pour satisfaire une **demande** prégnante de **Techno** et de **Fonctionnalités Différenciantes** pour les marques à **forte image et à haut niveau de prix**.
- Ceci pour que ces « **Brands** » puissent se démarquer de marques tiers ou de distributions spécialisés.
- Le **segment** de marché à plus forte **croissance** est celui qui propose ces **technologies**, sans oublier de les combiner au confort nécessaire des produits de **haute performance**.
- Plusieurs techniques sont apparues : la **Compression** (effort, récupération), la **Pré Tension** par des systèmes mécaniques ajoutés aux vêtements ou directement sur des zones musculaires.
- Les **Nano technologies**, surtout dans le domaine du textile médical, mais avec une application remarquable dans le Sport/Outdoor avec les **PCM** (Phase Change Materials).
- La **Cosmôtex** avec l'encapsulation de principes actifs.
- La **nouvelle source Techno** est celle qui utilise les **ressources du Corps Humain** comme les **IFR (Infra Rouges)** émis par celui-ci.

4.2/ Présentation de la société et de son activité

4.2.1 Présentation générale

La société New Body Line « NBL » est une Société Anonyme « SA » faisant Appel Public à l'Épargne¹, créée en novembre 2000 avec comme objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

La société New Body Line a été créée dans le cadre d'un projet FOPRODI avec un capital de 600 000 dinars dont 330 000 DT ont été apportés à part égale par SPPI SICAR et le FOPRODI².

Mise à part un atelier de confection implanté dans la région de Menzel Fersi à Monastir, tout le reste des ateliers de production ainsi que le siège social se trouvent au gouvernorat de Mahdia au Centre Est de la Tunisie. La société exploite les locaux qu'elle occupe, d'une superficie approximative de 2600 m² environ, dans le cadre d'un contrat de location.

NEW BODY LINE est la première et l'unique entreprise en Afrique du Nord qui peut produire des vêtements sans couture selon la technologie SANTONI. Elle a une équipe de 186 employés et une capacité nominale de production de deux millions de pièces environ par an.

NEW BODY LINE se positionne sur plusieurs branches du secteur textile habillement, à savoir, le finissage, la confection et la bonneterie, avec une spécialisation dans la production d'articles sans couture grâce à la technologie de tricotage numérique. Depuis quelques années, la société NEW BODY LINE s'est aussi engagée dans la production de vêtements intelligents.

NEW BODY LINE est une entreprise totalement exportatrice jouissant d'une grande maîtrise de la qualité et du temps de production.

4.2.2 Portefeuille produits

Les produits offerts par la société NEW BODY LINE sont essentiellement une gamme de lingerie sans couture pour femme, homme et enfants et une gamme « Shapewear » constituée par des produits en tissus intelligents intégrateurs de technologie. Ce sont des produits à forte valeur ajoutée et NEW BODY LINE est la seule société en Afrique de Nord à fabriquer ce type d'outputs.

Il existe différentes manières de classier les produits de NEW BODY LINE, à savoir :

- une classification par le sexe/genre : Homme et femme,
- une classification par type de tissu : technique ou non (avec techno ou sans techno),
- une classification par collection : lingerie, sportswear, beachwear, shapewear, outerwear, et la collection intégration de technologie (technowear).

4.2.2.1- Portefeuille des produits actuels

Jusqu'à présent l'activité de NEW BODY LINE est essentiellement basée sur la vente des produits suivants:

- Lingerie femme : la gamme lingerie femme est composée de vêtements sans couture en utilisant la technologie de tricotage numérique, tels que Slips, T-shirt, Débardeur, Brassière, Panty, etc.

¹ Déclarée en tant que telle par les statuts de la société suite à la décision de l'AGE du 18/09/2009

² La participation de SPPI SICAR et du FOPRODI a été rachetée par les promoteurs en 2009.

- Lingerie homme : la gamme lingerie homme propose une large panoplie de sous-vêtements tels que Boxer, Slips, T-shirt, etc.
- Lingerie intelligente : la lingerie intelligente est une gamme composée de produits innovants dont le tissu est intégrateur de technologie (compression, correction silhouette, micro massage, thermorégulation, matière technique, etc.). Elle est composée de :
 - o Body,
 - o Ceinture,
 - o Slip taille haute,
 - o Penty taille haute,
 - o Débardeur,
 - o Pantacourt,
 - o Soutien gorge,
 - o Etc.

Cette gamme constitue les produits phare de l'ensemble du portefeuille car la demande pour ce genre de produits est de plus en plus importante. En effet, il s'agit d'un créneau à fort potentiel étant donné que NEW BODY LINE est la seule société tunisienne à produire ce type de produits.

Jusqu'à 2009, NEW BODY LINE s'est focalisée sur l'univers de lingerie homme, femme et dernièrement enfants. Cet univers était très demandeur et arrivait à saturer la capacité de production et l'a même dépassée. En effet, la société a dû investir à plusieurs reprises afin d'augmenter la capacité de production.

Depuis 2010 et à partir du moment où NEW BODY LINE a commencé à travailler avec le client LYTESS, spécialisé dans l'univers des cosmétotextiles, la société s'est lancée dans un nouveau marché de plus en plus demandeur et à fort potentiel de croissance. C'est ainsi que NEW BODY LINE a développé la gamme de lingerie intelligente, avec intégration de technologie et par conséquent, à forte valeur ajoutée.

4.2.2.2- Portefeuille des produits à développer

Depuis quelques années, la demande en produits sans couture basiques est en baisse au profit de la demande en produits du textile technique et/ou du cosmétotextile, ce qui a encouragé la société NEW BODY LINE à saisir l'opportunité et à se développer dans ce sens.

De plus, l'un des principaux objectifs de NEW BODY LINE est de développer la gamme de produits de la société afin d'élargir sa base de clientèle et surtout de proposer des produits innovants du textile technique et intelligent.

Les gammes futures à développer comprennent notamment :

- La gamme Sportswear

Les produits de la gamme Sportswear seront confectionnés avec des tissus traités spécialement afin d'offrir confort et bien-être durant l'activité physique. Ces produits permettront de canaliser la chaleur et l'humidité dégagées par le corps au moment de l'effort.

- La gamme Shapewear

Cette gamme sera composée de produits gainant et sculptant, aux vertus amincissantes et permettant au consommateur d'avoir une belle silhouette sans faire d'effort, grâce à la libération d'agents amincissants, résultat des effets des matières innovantes et de nouvelles technologies.

- La gamme Outwear

La gamme Outwear sera une gamme de prêt-à-porter conçue avec des tissus techniques et innovants qui séduiront aussi bien les fans de mode que les adeptes du confort.

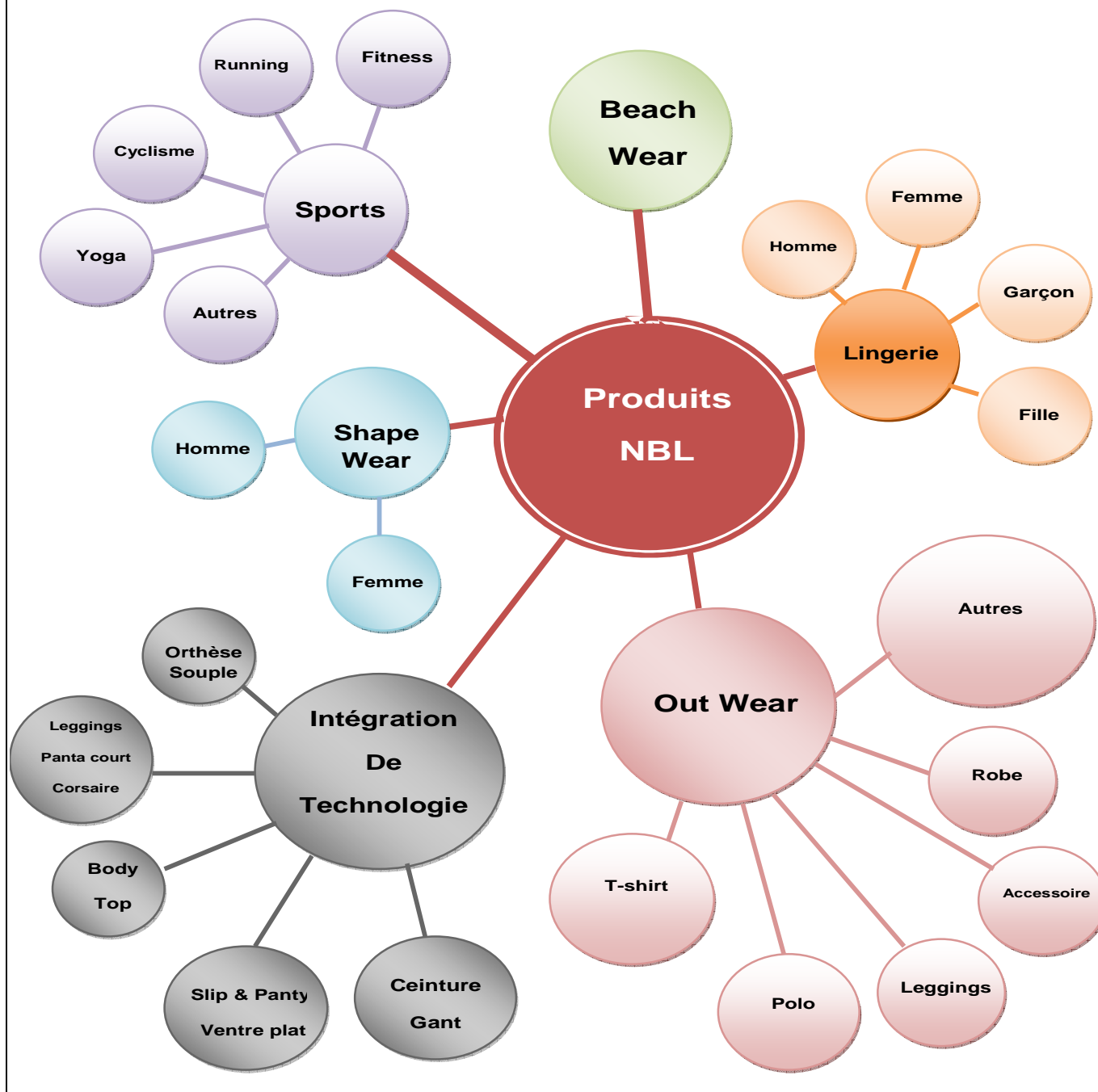
- La gamme Beachwear

Il s'agit d'une gamme entièrement dédiées aux articles de plage, qui proposera des articles à tendances anti UV, qui sèchent rapidement et qui affinent la silhouette.

- La gamme Technowear

Cette gamme de produits sera composée de matières très techniques qui agissent sur la microcirculation sanguine pour des vertus cosmétiques et paramédicales telles que l'amélioration de l'aspect de la peau, le drainage des toxines, des performances sportives, etc.

Gamme et type de produits à développer par NEW BODY LINE



4.2.3 Le portefeuille clientèle

La clientèle de NEW BODY LINE est essentiellement composée de 5 clients principaux, pour la plupart de grands industriels internationaux et d'autres clients moins importants en termes de volume. Il s'agit notamment de :

- **NEW BODY LINE Distribution :**

NBL Distribution est une société unipersonnelle à responsabilité limitée dont le gérant est M. Nessim REJEB, un des administrateurs de la société NEW BODY LINE. Cette dernière opère sur le marché local exclusivement à travers NBL Distribution. Les ventes locales n'ont représenté en 2011 que 4,51% du chiffre d'affaires global contre 7,09% en 2010.

Par ailleurs, ces ventes sont réalisées à des conditions normales et à des prix non préférentiels.

Les principaux clients de NBL Distribution sont les grandes chaînes de distribution en Tunisie (Carrefour, Géant, Monoprix, etc.) qui exigent un budget marketing conséquent (insertions publicitaires, mise en avant, promotions, insertions catalogues,...). Afin de pouvoir supporter ces charges, NBL Distribution facture à la société NEW BODY LINE des frais appelés « frais de coopération » qui se sont élevés en 2011 à 36 106 DT soit 15% de ses achats auprès de NEW BODY LINE.

Les relations commerciales et de partenariat entre la NEW BODY LINE et NBL Distribution datent depuis 2005.

Ces relations s'achèvent à fin 2012. Les démarches étant activées, la société NEW BODY LINE est en attente de son référencement dans les grandes surfaces.

- **CELIO INTERNATIONAL :**

CELIO INTERNATIONAL est une enseigne puissante créée par Marc et Laurent GROSMAN en 1985. Elle est devenue en 25 ans, une marque internationale incontournable du prêt-à-porter masculin avec 1 000 magasins à travers 70 pays et 35 millions de pièces vendues chaque année. CELIO est une marque internationale fondée sur des valeurs fortes telles que l'accessibilité et la générosité à travers des collections tendances consacrées exclusivement aux hommes.

En 2009, CELIO INTERNATIONAL a démarré son projet de vente en ligne à travers l'ouverture d'un site français.

Les ventes de NEW BODY LINE réalisées avec le client CELIO n'ont représenté en 2011 que 2% du chiffre d'affaires global contre 4% en 2010.

Les relations commerciales et de partenariat entre NEW BODY LINE et CELIO INTERNATIONAL datent depuis 2005.

- **TRINITAS :**

TRINITAS (distributeur B&G) est une société à responsabilité limitée basée en Guadeloupe qui propose près de 30 références disponibles en stock et plus de 115 références sur commande à des prix attractifs. Elle propose des produits simples ou avec impression de logo (en transfert ou en sérigraphie) pour un usage publicitaire ou professionnel.

Les ventes réalisées avec ce client ont représenté en 2011, 7% du chiffre d'affaires global.

Les relations commerciales et de partenariat entre la NEW BODY LINE et TRINITAS datent depuis 2003.

- **LYTESS/WAT TUNISIE :**

Créée en 2003, LYTESS s'est imposée en moins d'une décennie, en tant que leader sur le marché des cosmétotextiles mais aussi en tant que créateur de ce nouveau marché. Forte de ce succès, et avec plus de 5,4 millions de produits commercialisés dans le monde, LYTESS poursuit son programme de R&D pour « concevoir aujourd'hui les produits de demain appliqués aux domaines dermatotextiles de la **Beauté**, du **Bien-être** et de la **Santé** ».

NEW BODY LINE travaille indirectement avec LYTESS à travers sa filiale tunisienne WAT (Worthwear Active Technology). Cette dernière, créée en 2010 et implantée à Monastir, est la première usine consacrée à 100% au développement et à la production des cosmétotextiles avec une capacité journalière de 10 000 pièces.

Grâce à son équipe de spécialistes et d'ingénieurs en textile et en chimie, WAT propose à ses clients des produits innovants à forte valeur ajoutée moyennant une technique de greffage de solutions cosmétiques micro encapsulées.

WAT qui travaille essentiellement avec LYTESS est actuellement le plus gros client et le partenaire technique de NEW BODY LINE car il représente à lui seul 80% du chiffre d'affaires global de la société en 2011 et 68% en 2010.

- **DAMART :**

DAMART est une société internationale qui cultive le bien-être textile depuis plus de 50 ans. Elle propose des produits innovants intégrant de technologie telle que la fibre chaleur avec Thermolactyl, la fibre rafraichissante avec Océalis ou encore, fibre à effet climatisant avec Climatyl.

Implantée en France, son pays d'origine, DAMART est également présente en Belgique, en Grande-Bretagne, en Suisse et même au Japon.

Fort de son réseau commercial avec 133 magasins de part le monde, DAMART propose aussi un service de vente en ligne pour se rapprocher encore plus de ses clients.

Grâce à son savoir-faire technologique, son expertise et son innovation continue, DAMART est devenue une référence internationale et cherche désormais à devenir leader européen sur son marché.

En 2011, la part du chiffre d'affaire réalisée avec DAMART a représenté 3% du total, sachant qu'il s'agit d'un client nouveau avec un grand potentiel de développement.

NEW BODY LINE s'oriente vers la prospection de nouveaux clients internationaux dans le but de limiter sa dépendance envers son donneur d'ordre français LYTESS, via sa filiale tunisienne : la société WAT Tunisie.

C'est dans ce sens que NEW BODY LINE a développé une nouvelle relation commerciale avec le client DAMART avec lequel elle a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 142 886 DT.

4.2.4 Part de marché et concurrence

NEW BODY LINE est la seule société en Afrique du Nord à produire des vêtements sans couture. Elle n'a pas de concurrents à l'échelle nationale.

Les principaux industriels européens concurrents à la société NEW BODY LINE, qui produisent de la lingerie sans couture, sont :

- **EM BIOTECH (France)**

La société EM BIOTECH est une SARL française au capital de 35 000 euros dont le chiffre d'affaire en 2010 était de 372 800 euros et un résultat net de 5 600 euros. Elle est spécialisée dans la création et la fabrication de lingerie sans couture en petites et grandes séries. Elle utilise la technologie SEAMLESS (sans couture) et le tricotage intégral depuis plus de 10 ans. Elle offre à ses clients un service complet afin d'accompagner ses clients sur tout le cycle de mise au point et de fabrication des produits :

- Conception et élaboration des collections
- Réalisations et mise au point des prototypes
- Production industrielle en petites ou grandes séries

Leur cellule de Recherche & Développement travaille aussi sur le développement de cosmétotextiles aux vertus hydratantes, rafraichissante ou encore parfumées pour le bien-être du corps.

EM BIOTECH propose différentes gammes de produits : Sportwear, Cosmétotextile, Maternité, Sculptant, Loungewear, Tendance et Homme.

EM BIOTECH, réalise plusieurs collections sans couture pour son client BANANA MOON, un acteur important de la lingerie et du Beachwear.

(source : www.embiotech.fr)

- **JOVI TEXTIL SL (Espagne)**

JOVI TEXTIL SL est une entreprise espagnole en expansion consacrée à la confection et la distribution d'articles de mode intime féminine et masculine. Elle jouit d'une expérience sur le marché local et international de plus de dix ans et offre une large gamme d'articles classiques ou sans couture, en lycra ou en coton.

(source : www.jovitextil.com)

- **VARTES SRL (Italie)**

Créée en 2000, VARTES SRL est une entreprise née de la volonté de répondre à la demande croissante des marchés qualifiés du secteur textile. Ses produits sont en mesure de satisfaire les besoins de ses clients dans divers segments : sous-vêtements, vêtements de sport et habillement mode. La qualité de ses produits découle de la longue expérience

acquise dans le secteur textile, une perpétuelle mise à jour technologique et une collaboration avec les meilleures marques.

VARTES SRL est présente aussi bien sur le marché local italien que sur le marché international. En effet, elle exporte vers plus de 17 pays dont la France, le Royaume-Uni, la Suisse, Autriche et même au Canada.

(source : www.vartes.it)

- **P.L.U.S. SRL UNIPERSONALE (Italie)**

P.L.U.S. (Private Labels Universal Service) est une entreprise qui travaille dans le secteur des collants et sous-vêtements ayant plus de 20 ans d'expérience. Son objectif est d'être pour ces clients non pas un fournisseur mais un véritable partenaire. P.L.U.S. satisfait les exigences du marché de référence avec des produits diversifiés afin de répondre de manière appropriée et efficace pour toute la gamme de production (collants et bas, sous-vêtements sans couture, mi-bas). A travers les ans, P.L.U.S a su gagner la confiance de clients prestigieux, italiens et étrangers et apporte chaque années de nouvelles collaborations d'affaires.

(source : www.pluscollants.com)

- **CALZIFICIO SAN. BA (Italie)**

Le fabricant de chaussures et bas SAN. BA est spécialisé dans la production pour le compte de tiers de bas en nylon pour femme, sous-vêtements, pulls et vêtements sans couture (collants dentelle pour femme, jambières, mi-bas, socquettes, leggings, collants, en maille sans coutures, en maille circulaire, culottes, chemisettes, T-shirts, gilets), produits mode, prêt-à-porter, pièces élaborées et collections spéciales. Depuis 1960, SAN. BA maîtrise la science des collants, chaussettes et sous-vêtements sans coutures.

(source : www.calzificiosanba.it)

4.2.5 Stratégie commerciale future de la société NEW BODY LINE

Cette stratégie s'articule principalement autour de huit axes de développement :

- Augmenter la capacité de production des articles seamless,
- Lancer la production des accessoires (gants, orthèses souples et chaussettes à doigts),
- Lancer l'activité de finissage technique avec comme objectif d'atteindre une capacité de production de 75% de la capacité totale de production en 2017 estimée à 2 650 000 pièces,
- Lancer l'activité de fabrication et d'ennoblissement des produits techniques,
- Développer sa commerciale pour mieux maîtriser les circuits de distribution et bien les rentabiliser. Cette structure commerciale agira dans 3 circuits de ventes différents à savoir : la sous-traitance, le (B to B) et le (B to C) et vente à domicile (B to C). Ces trois circuits sont complémentaires et ne se croisent pas.
- Augmenter les univers de produits : Depuis sa création jusqu'à 2008 NEW BODY LINE ne produisait que des articles de lingerie. A partir de 2009 avec l'arrivée de LYTESS, NEW BODY LINE a lancé la production des articles techniques. La technique NEW BODY LINE de tricotage en seamless est très polyvalente et lui permettra de produire des articles dans beaucoup plus de domaines, tels que le sportwear, le shapewear, l'outwear, beachwear, les accessoires ...
- Diversifier les clients : Pour équilibrer la répartition du chiffre d'affaires par client, NEW BODY LINE compte outre le lancement de la nouvelle structure commerciale susmentionnée, prospecter d'autres clients. L'objectif étant de multiplier les clients de NEW BODY LINE dans des produits différents pour atteindre une part de 35% du chiffre d'affaires à l'horizon de 2017.
- Favoriser les ventes des produits micro-capsulés : L'objectif étant de vendre des pièces à haute valeur ajoutée laissant de fortes marges brutes. Ceci est possible dans la mesure où les produits micro-capsulés sont très

demandés sur le marché international et la concurrence est faible car la fabrication de ce genre de produits demande un niveau de savoir-faire très avancé.

4.2.6 Données commerciales

Les principaux indicateurs de l'activité commerciale durant les trois dernières années pourraient être résumés comme suit :

Désignation	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre de pièces vendues	504 676	955 335	1 032 171	8%
Chiffre d'affaires total	1 757 825	3 952 746	5 334 451	35.00%
- Chiffre d'affaires export	1 568 706	3 672 599	5 093 895	38,7%
- Chiffre d'affaires local	189 119	280 147	240 557	-14,1%
Stocks initial produits finis	80 235	404 651	304 416	-24.8%
Stocks final produits finis	404 651	304 416	350 574	15.2%
Production	2 082 241	3 852 511	5 380 609	39.7%

4.2.7 Stratégie de positionnement de NEW BODY LINE par rapport à la concurrence

Afin de contrer la concurrence, NEW BODY LINE mise essentiellement sur :

1. Le maintien de sa position de premier producteur tunisien de textiles intelligents et de vêtements sans couture grâce à la technologie de tricotage numérique et l'utilisation de matières innovantes et techniques.
2. La multiplication des univers de produits (Outwear, Shapewear, Technowear, Sportswear et Beachwear) pour étoffer le portefeuille clients et élargir la gamme de production pour une meilleure répartition du chiffre d'affaires et une optimisation de l'outil de production.
3. Développement des produits finis innovants et intégrateurs de technologies avec une forte valeur ajoutée notamment grâce au développement de la gamme intelligente.
4. La prospection d'une nouvelle catégorie de clients tels que les grands laboratoires et les grandes marques à forte notoriété.
5. Le développement de sa structure commerciale et de ses moyens commerciaux pour la promotion et la distribution de ses produits techniques à l'échelle mondiale.
6. Le développement d'une structure de Recherche & Développement en matières premières et techniques de tricotage.
7. Développement d'un atelier de finissage technique.
8. Développement de trois laboratoires de tests et de contrôles physique, chimique et de finissage.

4.3/ Description de l'activité au 31 décembre 2011

4.3.1 Produits d'exploitation & Chiffre d'affaires

- **Produits d'exploitation**

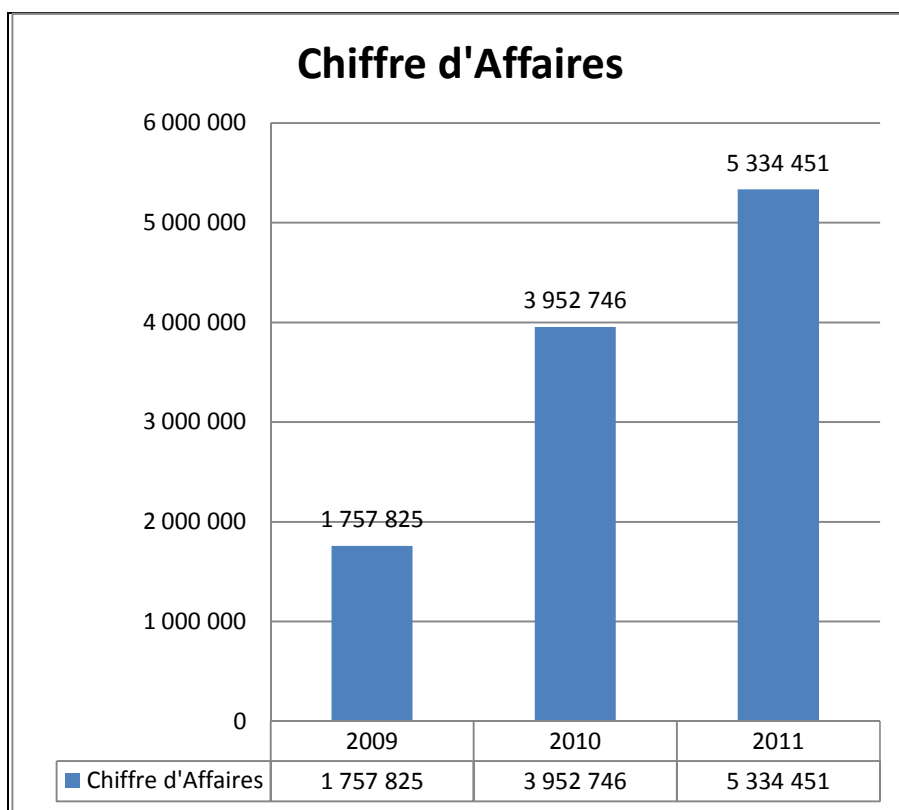
L'évolution des produits d'exploitation de la société au cours des deux dernières années, est présentée au niveau du tableau ci-après :

(En dinars)			
Produits d'exploitation	2009	2010	2011
Revenus	1 757 825,263	3 952 745,927	5 334 451,435
% variation	-	125%	35%
Autres produits d'exploitation	25 706,067	32 682,269	35 021,070
Total produits d'exploitation	1 783 531,330	3 985 429,445	5 369 472,855

Les autres produits d'exploitation sont constitués par les subventions d'investissements reçues.

- **Evolution du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société est en évolution continue. Il a enregistré en 2010 une hausse considérable de l'ordre de 125% par rapport à 2009. En 2011, le chiffre d'affaire a augmenté de 35% par rapport à l'année précédente.



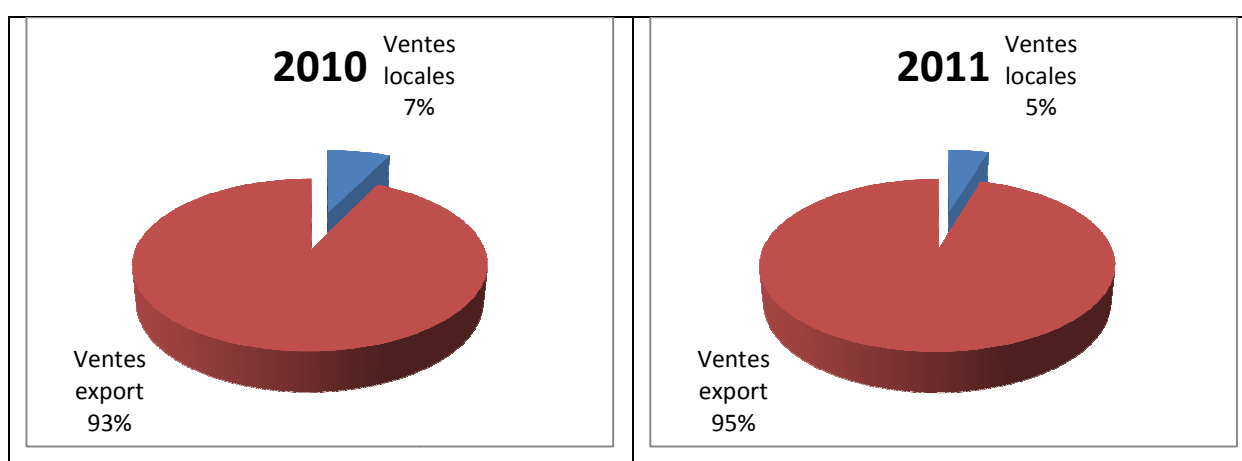
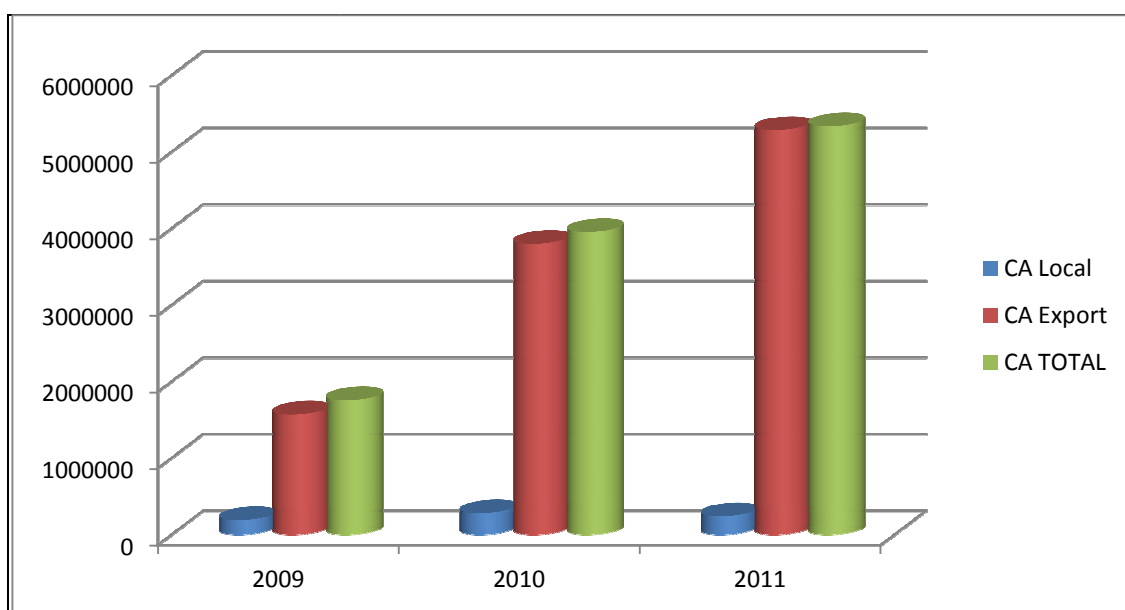
Le total des produits d'exploitation de la société est passé de 1 783 531 dinars en 2009 à 5 369 472 dinars en 2011 soit un taux de croissance annuel moyen de 73,51%.

- **Détail du chiffre d'affaires par marché**

Le détail par marché du chiffre d'affaires de la société NEW BODY LINE, se présente comme suit :

(En dinars)				
LIBELLE	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
1- Revenus	1 757 825	3 952 746	5 334 451	35.00%
Ventes de produits finis - Export	1 568 706	3 672 599	5 093 895	38,7%
Ventes de produits finis - Marché Local	189 119	280 147	240 557	-14.10%

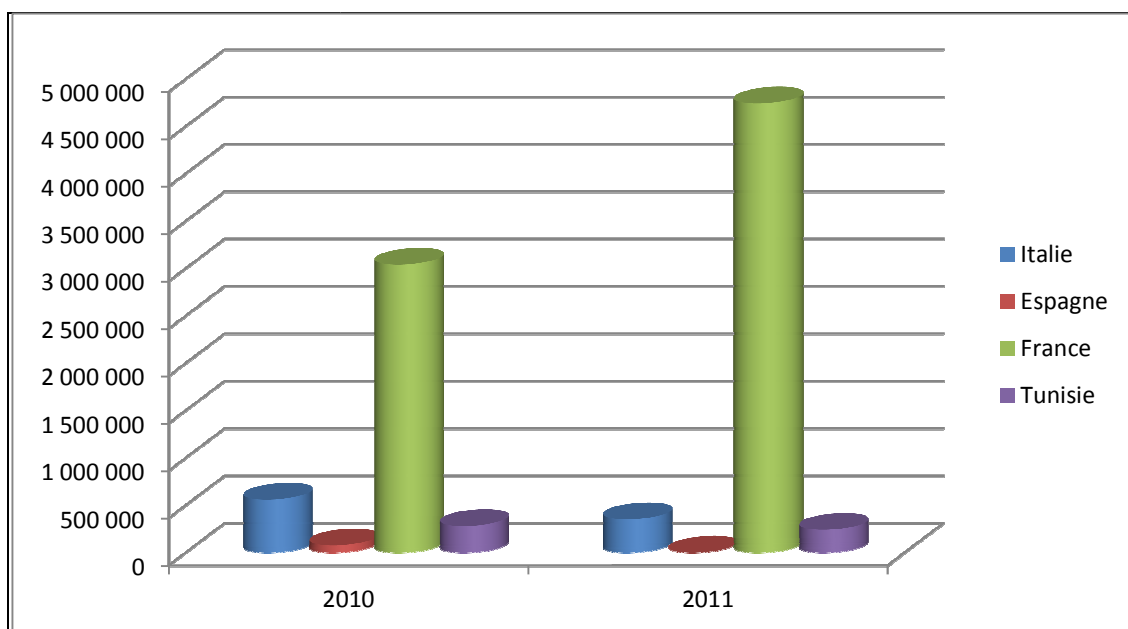
Le chiffre d'affaires à l'export a progressé en 2011 de 38,7%. A l'inverse, le chiffre d'affaires local a connu une régression de 14%.



Le détail du chiffre d'affaires par pays est donné par le tableau suivant :

(En dinars)

Pays	Chiffre d'affaires par pays			Variation 2011/2010
	2009	2010	2011	
Italie	528 818	558 744	352 088	-37%
Espagne	0	74 712	0	
France	1 030 126	3 039 141	4 741 807	56%
Tunisie	198 881	280 148	240 557	-14%
TOTAL	1 757 825	3 952 745	5 334 452	35%

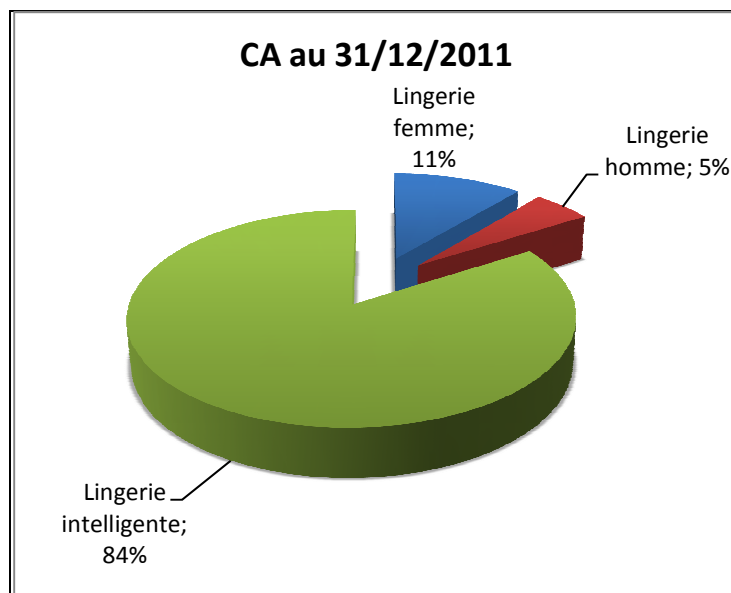


- **Structure du chiffre d'affaires par famille de produits**

La structure du chiffre d'affaires par famille de produits se présente comme suit :

(En dinars)

Famille de produit	Chiffre d'affaires par famille de produits						Variation 2011/2010
	2009		2010		2011		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Lingerie femme	465 044	26%	657 600	17%	598 589	11%	-9%
Lingerie homme	1 229 950	70%	481 310	12%	275 251	5%	-43%
Lingerie intelligente	62 832	4%	2 813 835	71%	4 460 612	84%	59%
TOTAL	1 757 825	100%	3 952 745	100%	5 334 452	100%	35%



Sur la période (2009-2011), la gamme Lingerie intelligente a constitué la principale source de revenus de la société. En effet, cette gamme a assuré en 2011 des ventes équivalentes à 84% du total du chiffre d'affaires de la société, les autres produits ne représentant que 16% des ventes de NEW BODY LINE.

✓ **Revenus Lingerie femme**

Les revenus « Lingerie femme » ont enregistré une légère régression de 9% en 2011 en passant de 657 600 DT à 598 589 DT. Ceci est essentiellement dû à la montée en charge de la gamme de produits Lingerie intelligente.

✓ **Revenus Lingerie homme**

Les revenus « Lingerie homme » ont enregistré une importante baisse de l'ordre de 43% en 2011 en passant de 481 310 DT à 275 251 DT. Cette régression est essentiellement due à la montée en charge de la gamme de produits Lingerie intelligente.

✓ **Revenus Lingerie intelligente**

Les revenus « Lingerie intelligente » ont enregistré une progression de 59% en passant de 2 813 835 DT en 2010 à 4 460 612 DT en 2011. Il s'agit de la gamme phare de NEW BODY LINE qui est génératrice de forte valeur ajoutée notamment grâce à l'innovation et l'intégration technologique qui la caractérisent.

4.3.2 Techniques de production et Know How

La production des articles sans couture est basée sur la technologie du tricotage numérique par des machines de marque SANTONI créateur de cette technologie.

La société NEW BODY LINE a acquis au fil du temps un grand savoir-faire dans ce domaine et a pu faire des développements substantiels, grâce auxquels elle est arrivée à produire des produits finis avec une grande polyvalence. Les développements techniques concernent notamment :

- La compression avec les produits gainants ou de modification de silhouette,
- La pré-tension (produits de musculation) co-inventeur au côté de LYTESS,
- Les produits textiles de la cosmétotextile qui est son cœur de métier,
- Les IFR (Rayons Infrarouges lointains) en partenariat avec RHODIA & FULGAR

Le savoir-faire de NEW BODY LINE couvre notamment les étapes suivantes :

Maîtrise des fibres, fils et matières premières :

Depuis l'amont, la société NEW BODY LINE se livre à un grand effort de créativité. En effet, le démarrage commence avec la préparation de la matière première (Polyamide, Polyester, Coton, Polypropylène, Elasthane, ...). Ces matières premières peuvent être extra mat, mat, mi mat ou brillante.

Ces matières premières se présentent sous forme de fibres avec des formes différentes (rond, creuses, plat, tri lobés, tétra lobés, ...) avec des finesses différentes (multifibres ou microfibres). Des techniques ont été acquises pour assurer un assemblage adéquat de ces fibres par torsion, par texturation, parallèle, guipés, retordage, permettant de donner naissance au fils qui sera utilisé dans le processus de production.

Maîtrise du design, du stylisme et du modélisme :

Le point de départ d'un vêtement textile est le design. Il s'agit de sa silhouette globale qui définit son apparence générale et ses formes. Ces formes sont ensuite traduites par le modéliste qui transforme l'idée du styliste en dessin technique, tableaux de mesures et instructions techniques qui ensemble, forment le dossier technique utilisé par les agents de production technique pour la fabrication dudit vêtement. La création et la maîtrise de ces activités au sein de NEW BODY LINE lui permettent de développer ses produits et d'assister techniquement ses partenaires et clients lors de la conception et de la préparation de leurs échantillons.

Maîtrise des structures de tricotage :

Le tricotage numérique permet de combiner un ou plusieurs fils par des diverses techniques telles que le vanisage, le jacquard, l'ajourage,... et de donner un ordre individuel à chaque aiguille différente de celle à côté. Ce qui permettra de faire des structures différentes dans le même tube.

Cette technique est utilisée pour fabriquer des vêtements techniques avec des zones différentes à multiples fonctions.

La technologie de tricotage circulaire numérique de NEW BODY LINE permet de passer des fils directement aux tubes par pièces. Ainsi la société n'a pas besoin d'acheter les tissus, donc pas d'atelier de coupe, pas de patronage,...

Maîtrise de la confection, accessoires et patronage :

Une fois les tubes sont produits, ils passent en confection pour l'assemblage, et montage des élastiques, bordages et autres accessoires. Cette opération est réalisée, d'une part, avec des machines spécialement conçues pour la confection de ce type de produits avec des rames électroniques programmables et des guides spécifiques, et d'autre part, par des ouvrières hautement qualifiées.

Maîtrise de la teinture et du finissage :

La société NEW BODY LINE accorde à cette étape une grande importance dans la mesure où elle nécessite un savoir faire très pointu et un matériel à la pointe de la technologie dans le domaine de la teinture. En effet, les machines de la société NEW BODY LINE sont conçues avec la technologie du jet système assurant aussi bien une maîtrise technique totale de cette opération qu'une utilisation d'eau, d'énergie et de produits chimiques très économique et un grand respect de l'environnement. Les matériaux utilisés dans ces machines est de très haute gamme pour garantir une meilleure qualité de teinture des micros fibres.

Maîtrise des cahiers de charges imposés par les clients (tests laboratoires textiles, physiques et chimiques) :

Le staff technique de la société NEW BODY LINE jouit d'une longue expérience dans ce domaine, lui permettant une maîtrise parfaite de la production selon les cahiers de charges les plus exigeants, ce qui rend possible toute opération d'exportation des produits de la société partout dans le monde.

Maîtrise de la logistique et emballage :

Au fil du temps, l'équipe de la société NEW BODY LINE a acquis une parfaite maîtrise des livraisons depuis son usine jusqu'aux dépôts de ses clients et ce partout dans le monde (Livraison par avions, par camions, et par bateaux).

Maîtrise de l'opération de commercialisation :

Le service commercial de la société NEW BODY LINE est parfaitement capable de faire toutes les démarches commerciales nécessaires à savoir :

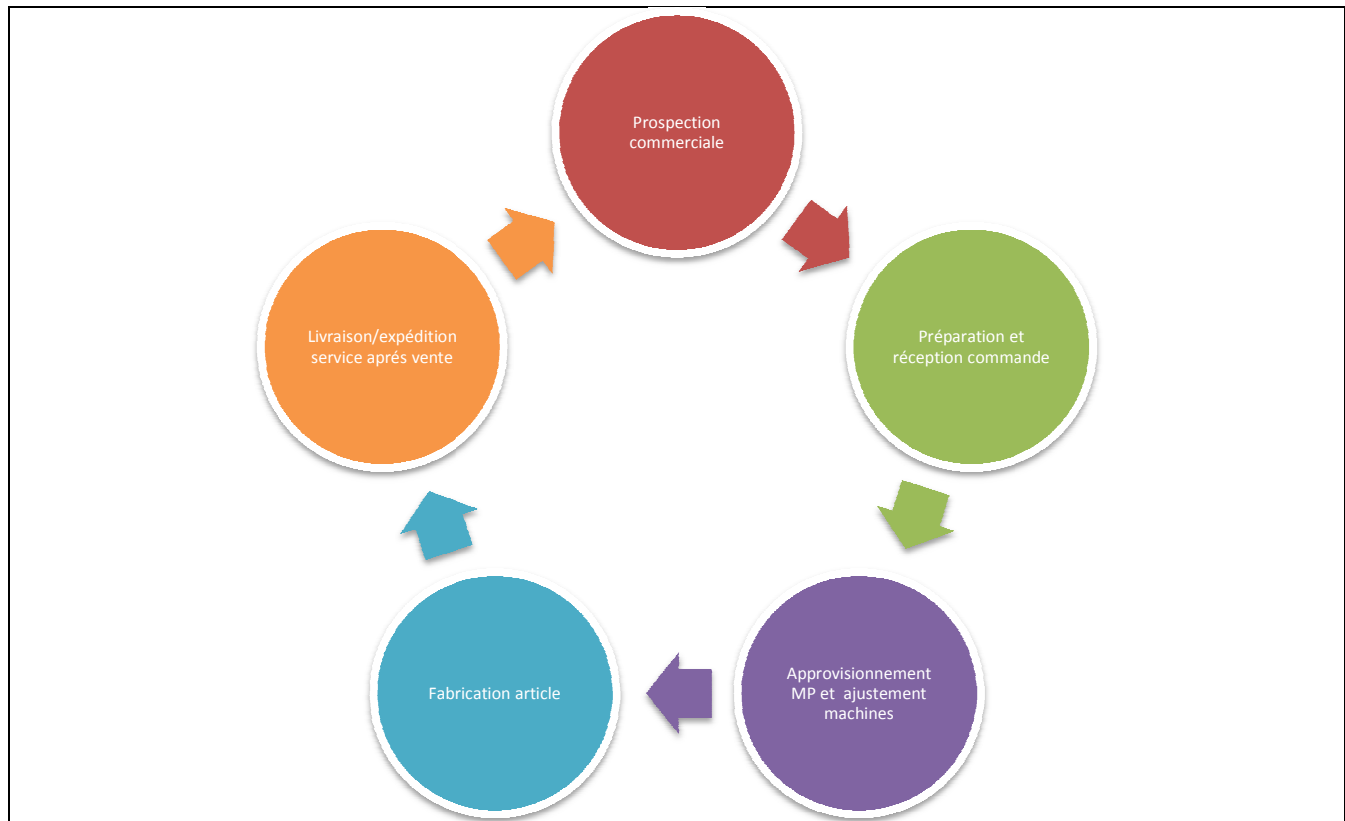
- participer aux salons professionnels,
- solliciter des rendez-vous porte à porte chez les clients partout dans le monde,
- Etc.

4.3.3 Certification & mises à niveau

- Certifiée OEKO-TEX Standard 100 Classe II par CITEV (Organisme de contrôle européen).
- En cours de certification ISO 9001,
- En cours de réalisation du 2^{ème} Programme de MAN (avec le CETTEX),
- Adhérente au Programme de Modernisation (PMI-PCAM) mis en place par la C.E,
- Adhérente au projet Tuniso-Allemand d'appui aux systèmes de Recherches & Innovation « PASRI » : mise en place de la certification SMI (Système de Management Intégré) des départements R&D.

4.3.4 Schématisation du cycle d'exploitation

4.3.4.1 Schématisation générale



4.3.4.2 Schématisation détaillée



4.3.4.3 Logistique de production

- **Bureau de développement et d'échantillonnage :**

Cette unité est composée de modélistes et de développeurs spécialisés dans la programmation des machines de tricotage SANTONI. Ils interviennent au niveau des modèles, coloris, taillants, accessoires, échantillonnage, mises aux points avec les clients et transmission d'informations et cahier de méthodes de la production (fiche technique).

- **Atelier de tricotage :**

Il s'agit d'un atelier ultramoderne, avec un parc :

- composé de 21 machines SANTONI,
- très automatisé, et « tricote » 24h/24h et 7j/7j,
- ayant une capacité de production annuelle dépassant les 2.000.000 pièces,
- pouvant fonctionner avec une très grande variété de qualité de fils et de mélanges de matières (Polyamide, polyester, laine, coton, viscose, etc.).

- **Ateliers de confection :**

NEW BODY LINE dispose de deux ateliers de confection (Mahdia et Menzel Fersi) qui transforment les « tubes » issus du tricotage Seamless en vêtements. 150 ouvrières spécialisées, entièrement formées aux exigences de la qualité, assurent toutes les opérations nécessaires au passage du produit « brut » au produit « ouvré ».

- **Atelier teinturerie et finissage :**

Cet atelier assure le traitement des articles finis « en pièces » dans des machines issues de la dernière technologie, le Jet Système, fonctionnant 24/24 et 7/7. Il dispose d'un parc de 3 machines, très performantes, économique en eau (pouvant atteindre 14L d'eau/kg matière contre 70 litres d'eau nécessaires aux machines plus traditionnelles).

- **Station d'épuration d'eau :**

Toutes les eaux usées sont épurées dans une station de retraitement intégrée pour pouvoir être rejetées dans le réseau ONAS.

- **Laboratoire contrôle qualité :**

Chaque produit NEW BODY LINE reçoit, depuis son lancement, plus de 50 contrôles tout au long de sa chaîne de fabrication et de transformation.

Il est de nouveau inspecté très soigneusement avant toute opération de conditionnement par souci de respect du cahier des charges des clients.

4.3.5 Evolution de l'exploitation et de la rentabilité

L'année 2011 a été une année réussie pour la société NEW BODY LINE malgré le climat économique tendu et la hausse des prix des matières premières d'environ 12%. Les niveaux de réalisation atteints restent toutefois satisfaisants avec une marge brute de 50% et une marge nette de 29%.

(Montants en dinars)

Désignation	2009	2010	2011	Evol 10/11
Revenus	1 783 531	3 985 428	5 369 473	34,7%
Variations de stocks PF ¹	324 416	-100 235	26 157	-126,1%
Coûts des achats consommés	-888 396	-1 534 637	-2 730 246	77,9%
Charges de personnel	-369 544	-517 680	-695 901	34,4%
Dotations aux amort et aux prov.	-159 428	-221 407	-186 297	-15,9%
Autres charges d'exploitation	-128 737	-188 009	-214 546	14,1%
EBIT	561 842	1 423 461	1 568 640	10,2%
Réintégration dotations amort & prov.	159 428	221 407	186 297	-15,9%
EBITDA	721 270	1 644 867	1 754 937	6,7%
Charges financières nettes	-19 390	-30 745	-26 941	-12,4%
Produits des placements				
Autres gains ordinaires	599	16 757	26 308	57,0%
Autres pertes ordinaires				
EBT	543 052	1 409 473	1 568 007	11,2%
Impôt sur les bénéficiaires	-12 456	-19 343	-14 018	-27,5%
Résultat Net de l'exercice	530 596	1 390 131	1 553 989	11,8%
Taux de marge nette	30%	35%	29%	-17,0%

Les autres indicateurs clés de la société se présentent comme suit :

(Montants en dinars)

INDICATEURS CLES	2009	2010	2011	Evol 10/11	
RESULTAT NET	530 596	1 390 131	1 553 989	11,8%	
Capitaux propres après résultat	932 924	2 392 887	3 893 315	62,7%	
Actifs non courants nets	744 969	1 045 820	1 370 448	31,0%	
Total actifs	1 937 962	3 334 465	5 027 532	50,8%	
Total passifs	1 005 038	941 578	1 134 217	20,5%	
ROA (%)	RN/TA	27,38%	41,69%	30,91%	-25,9%
ROE (%)	RN/CP	131,88%	138,63%	66,43%	-52,08%

¹ Les stocks sont estimés forfaitairement en opérant un abattement de 25% du prix de vente appliqué, ce qui est contraire aux dispositions des paragraphes 15 à 23 de la Norme comptable NCT04 relative aux stocks.

4.3.6 Indicateurs d'activité au 31/12/2011

Indicateurs	4 ^{ème} Trimestre			Cumul du 1er janvier au 31 décembre		
	2011	2010	Var en %	2011	2010	Var en %
Ventes Lingerie femme (en unité)	39 144	30 244	29.4%	103 514	225 018	-54.0%
Ventes Lingerie homme (en unité)	37 249	45 210	-17.6%	172 219	135 363	27.2%
Ventes Lingerie intelligente (en unité)	260 696	231 836	12.4%	920 875	684 283	34.6%
Total Ventes en unités	337 089	307 290	9.7%	1 196 608	1 044 664	14.5%
CA Lingerie femme	117 454	83 330	41.0%	598 589	657 600	-9.0%
CA Lingerie homme	103 574	145 722	-28.9%	275 251	481 310	-42.8%
CA Lingerie intelligente	1 107 587	715 638	54.8%	4 460 612	2 813 836	58.5%
Chiffre d'affaires en DT	1 328 615	944 690	40.6%	5 334 452	3 952 746	35.0%
Investissements en DT	42 508	163 924	-74.1%	449 373	495 139	-9.2%
Endettement LMT en DT	0	0		170 501	230 134	-25.9%

- **Les ventes en unités**

La production vendue a progressé de 9,7% au 4^{ème} trimestre 2011 par rapport au 4^{ème} trimestre 2010 due essentiellement à l'évolution de la lingerie intelligente.

Cette évolution s'est élevée à 14,5% au titre de l'année 2011 provenant principalement de la montée en charge de la gamme intelligente.

- **Chiffre d'affaires**

De sa part, le chiffre d'affaires de NEW BODY LINE a aussi enregistré une hausse de 40,6% au titre du 4^{ème} trimestre 2011 par rapport au même trimestre de l'année précédente.

L'évolution du chiffre d'affaires entre l'année 2010 et l'année 2011, s'est établie à 35% en passant de 3,953 à 5,334 millions de dinars.

- **Investissements**

Les investissements réalisés au cours du dernier trimestre de l'année 2011 totalisent 42 508 DT enregistrant ainsi une baisse de 74,1% par rapport au même trimestre de 2010. Globalement, les investissements de l'année 2011 ont enregistré une baisse de 9,2% par rapport à 2010 en s'établissant à 449 373 DT contre 495 139 DT.

- **Endettement**

L'encours endettement à moyen termes de la société NEW BODY LINE au 31/12/2011 s'élève à 170 501 DT contre 230 134 DT l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Emprunt UBCI	140 561	187 415
Emprunt M. Leasing	29 940	42 719
Total	170 501	230 134

4.4/ Description de l'activité au 30 juin 2012

4.4.1 *Evolution du chiffre d'affaires*

Le nombre de pièces vendues courant le 1^{er} semestre 2012 a progressé de 53,6% par rapport au même semestre de l'année précédente. Le tableau suivant retrace cette nette évolution :

Evolution du chiffre d'affaires	Au 30/06/12		Au 30/06/11		Au 31/12/11		Variation CA juin 2012/ juin 2011
	En quantité	En DT	En quantité	En DT	En quantité	En DT	
Lingerie femme	61 632	235 451	56 558	181 447	103 514	598 589	29.76%
Lingerie homme	52 229	148 065	67 775	212 690	172 219	275 251	-30.38%
Lingerie intelligente	695 040	3 555 807	402 285	2 123 187	920 875	4 460 612	67.47%
Total	808 901	3 939 322	526 617	2 517 323	1 196 608	5 334 452	56.49%

De sa part, le chiffre d'affaires de NEW BODY LINE a aussi enregistré au 30 juin 2012 une hausse de 56,5% par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Le détail de ce chiffre d'affaires par marché est donné par le tableau suivant :

Libellé	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011	Variation juin 2012/ juin 2011
Ventes export	3 825 458	2 440 505	5 093 895	56,7%
Ventes local	113 864	76 818	240 557	48,2%
Total	3 939 322	2 517 323	5 334 452	56,5%

4.4.2 Résultats

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
Produits d'exploitation	3 939 322	2 536 650	5 369 472
Charges d'exploitation	2 277 191	1 583 500	3 800 832
Résultat d'exploitation	1 662 131	953 149	1 568 640
Charges financières nettes	13 055	5 637	26 941
Autres gains ordinaires	87 695	55 795	26 308
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 736 771	1 003 306	1 568 007
Impôt sur les bénéfices	14 923	8 585	14 018
Résultat net de l'exercice	1 721 847	994 721	1 553 989

4.4.3 Evolution des investissements

Les investissements réalisés au cours du premier semestre de l'année 2012 totalisent 152 680 DT, contre des cessions pour un montant de 8 336 DT. Ces mouvements se détaillent comme suit :

Libellé	Valeurs Brutes (VB) en DT			VB au 30/06/12
	VB au 01/01/12	Acquis. au 30/06/12	Cessions au 30/06/12	
Matériel industriel principal	2 073 347	47 146	-8 336	2 112 158
Matériel industriel auxiliaire	218 834	71 581		290 416
Outillage industriel	3 539			3 539
Matériel de transport	0	17 437		17 437
Agen. aménag et installations	292 795	14 980		307 776
Matériel inf. et bureautique	62 404	1 536		63 940
Total	2 650 919	152 680	-8 336	2 795 264

4.4.4 Endettement

Au 30 juin 2012, la société NEW BODY LINE n'avait plus que l'encours du crédit Modern Leasing. L'encours principal à long terme s'élève à cette date à 29 940 DT et les échéances à moins d'un an s'élèvent à 6 222 DT.

4.4.5 Indicateurs d'activité au 30/06/2012

Les indicateurs d'activité au 30/06/2012 de la société NEW BODY LINE se présentent comme suit :

Indicateurs	2 ^{ème} Trimestre			Cumul du 1er janvier au 30 juin			Année 2011
	2012	2011	Var en %	2012	2011	Var en %	
Ventes Lingerie femme (en unités)	29 719	39 576	-24.9%	61 632	56 558	9.0%	103 514
Ventes Lingerie homme (en unités)	27 619	26 741	3.3%	52 229	67 775	-22.9%	172 219
Ventes Lingerie intelligente (en unités)	317 494	227 561	39.5%	695 040	402 285	72.8%	920 875
Total Ventes en unités	374 832	293 878	27.5%	808 901	526 618	53.6%	1 196 608
CA Lingerie femme	95 382	136 709	-30.2%	235 451	181 447	29.8%	598 589
CA Lingerie homme	79 085	66 706	18.6%	148 065	212 690	-30.4%	275 251
CA Lingerie intelligente	1 635 970	1 177 067	39.0%	3 555 807	2 123 187	67.5%	4 460 612
Chiffre d'affaires (en DT)	1 810 437	1 380 482	31.1%	3 939 323	2 517 324	56.5%	5 334 452
Investissements (en DT)	103 541	70 910	46.0%	144 347	88 213	63.6%	449 373
Endettement LMT (en DT)	0	0		29 940	230 134	-87.0%	170 501

- **Les ventes en unités**

Les ventes en unités ont progressé de 27,5% au titre du 2^{ème} trimestre 2012 par rapport à la même période de 2011 due essentiellement à l'évolution de la lingerie intelligente qui continue à prendre le dessus sur les autres gammes de produits.

Cette évolution des ventes en unités s'est élevée à 53,6% au titre du 1^{er} semestre de l'année 2012 en passant de 526 618 pièces à 808 901 pièces, soit 282 283 pièces en plus enregistrées toutes dans la gamme de lingerie intelligente.

- **Chiffre d'affaires**

De sa part, le chiffre d'affaires de NEW BODY LINE a aussi enregistré une hausse de 31,1% au titre du 2^{ème} trimestre 2012 par rapport au même trimestre de l'année précédente, ce qui explique l'évolution globale du chiffre d'affaires entre le 1^{er} semestre de l'année 2011 et celui de l'année 2012 qui s'est établie à 56,5% en passant de 2,517 à 3,939 millions de dinars.

- **Investissements**

Les investissements réalisés au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2012 totalisent 103 541 DT enregistrant ainsi une hausse de 46% par rapport au même trimestre de l'année 2011. Globalement, les investissements du 1^{er} semestre 2012 ont enregistré une hausse de 63,6% par rapport à 2011 en s'établissant 144 347 DT contre 88 213 DT.

- **Endettement**

L'encours endettement à moyen termes de la société NEW BODY LINE au 30/06/2012 s'élève à 29 940 DT contre 230 134 DT le 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

4.5/ Description de l'activité au 31/12/2012

4.5.1 Indicateurs d'activité au 31/12/2012

Les indicateurs d'activité au 31/12/2012 de la société NEW BODY LINE se présentent comme suit :

Indicateurs	4 ^{ème} Trimestre			Cumul du 1er janvier au 31 décembre		
	2012	2011	Var en %	2012	2011	Var en %
Ventes en unités Lingerie femme	28 352	39 144	-27.6%	149 335	103 514	44.3%
Ventes en unités Lingerie homme	18 203	37 249	-51.1%	91 495	172 219	-46.9%
Ventes en unités Lingerie intelligente	339 533	260 696	30.2%	1 162 709	920 875	26.3%
Total Ventes en unités	386 088	337 089	14.5%	1 403 539	1 196 608	17.3%
CA Lingerie femme	144 445	117 454	23.0%	650 023	598 589	8.6%
CA Lingerie homme	49 856	103 574	-51.9%	255 713	275 251	-7.1%
CA Lingerie intelligente	1 112 668	1 107 587	0.5%	5 500 428	4 460 612	23.3%
Chiffre d'affaires en DT	1 306 969	1 328 615	-1.6%	6 406 164	5 334 452	20.1%
Investissements en DT	163 490	42 508	284.6%	321 093	518 549	-38.1%
Endettement LMT en DT	0	0		15 752	170 501	-90.8%

4.5.2 Les ventes en unités

Les ventes en unités de lingerie intelligente ont continué leur évolution au 4^{ème} trimestre 2012 par rapport au même trimestre de 2011, ce qui a occasionné une progression globale desdites ventes de 14,5%. Cette situation montre bien la tendance stratégique de la NBL qui compte se spécialiser dans les produits du textile technique à forte valeur ajoutée.

Entre 2011 et 2012, l'évolution de la production s'est élevée à 17,3% en raison de la progression des ventes en unités des deux gammes lingerie femme et lingerie intelligente.

4.5.3 Chiffre d'affaires

En dépit d'une faible régression de 1,6% courant le 4^{ème} trimestre 2012, le chiffre d'affaires de l'année 2012 a enregistré une augmentation significative de 20,1% par rapport à 2011. Cette augmentation a été réalisée principalement par l'augmentation des ventes des produits du textile technique. Ce résultat prouve encore la tendance stratégique de la NBL qui compte se spécialiser dans les produits du textile technique à forte valeur ajoutée.

A noter que le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2012 s'élève à 6 406 164 DT, alors que celui estimé au niveau du business plan au titre de la même période n'est que de 5 650 000 DT. Il en résulte ainsi un écart positif d'un montant de 756 164 DT par rapport au budget prévisionnel.

4.5.4 Investissements

Les investissements réalisés courant l'année 2012 se sont élevés à 321 093 DT et ont concerné principalement l'acquisition d'une nouvelle machine de tricotage numérique portant ainsi le parc machine à 21 machines, d'autres équipements et accessoires, des travaux d'aménagement et de génie civil et autres investissements de recherches et de développement.

4.5.5 Endettement

L'encours endettement à moyen termes de la société NEW BODY LINE au 31/12/2012 n'est que de 15 752 DT contre 170 501 DT au 31/12/2011 et constitué par le reliquat de l'encours leasing.

4.6/ Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

4.6.1 Risques afférents au secteur

a/- Secteur en pleine mouvance technologique :

Le secteur textile-habillement est caractérisé par une mutation technologique continue. La pérennité de l'entreprise est donc tributaire de sa capacité à détecter les avances technologiques, et de sa flexibilité à les adapter rapidement. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place un système de veille technologique, permettant de détecter les nouveautés afin de rester compétitif et satisfaire les attentes des clients et les fidéliser.

Par ailleurs, une tendance à l'innovation est en plein essor, notamment sur le créneau des textiles intelligents à caractéristiques révolutionnaires qui peuvent rendre obsolètes, les produits actuels classiques.

b/- Envolée des prix des matières de base :

Les dernières années, le secteur textile a été marqué par la variabilité accélérée des prix des matières premières. Le cours du coton a quintuplé en trois ans, de mars 2009 à mars 2011, à cause d'une demande qui excède largement l'offre. D'autres produits naturels ont aussi enregistré des hausses significatives, tels que la soie et la laine. Par ailleurs, les cours des fibres synthétiques n'ont pas été épargnés en raison de leur lien direct avec le prix du pétrole. Etant donné que cette tendance haussière est encore soutenue, les industriels vont devoir répercuter l'augmentation des coûts d'approvisionnement sur les prix de vente, affaiblissant ainsi la demande.

c/- Affrontement de la concurrence féroce de la Chine :

Les industriels tunisiens du secteur textile sont tous confrontés à la concurrence accrue des produits asiatiques importés surtout depuis janvier 2005, date à laquelle les Accords MultiFibres ont été démantelés. Ces derniers, conclus en 1974, ont constitué un obstacle contingentaire qui a longtemps protégé le secteur textile tunisien contre l'invasion des grands pays producteurs de textile et habillement tels que la Chine qui est le 1^{er} exportateur mondial d'habillement. Les atouts de la Chine sont sa parfaite maîtrise du cycle de production (de la matière première au produit fini) ainsi que ses faibles coûts de main d'œuvre.

Mais depuis la fin des quotas d'importation, et l'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce, les importations européennes en produits chinois ont considérablement augmenté et ce, au détriment de la part des importations européennes en provenance de la Tunisie.

4.6.2 Risques liés à l'activité

a/- Dépendance vis-à-vis d'un client important :

LYTESS est actuellement le principal client de NEW BODY LINE avec plus de 80% des commandes. Néanmoins, NEW BODY LINE a été sélectionnée par LYTESS parmi d'autres fournisseurs après avoir vécu des années de mauvaises expériences avec eux. LYTESS trouve actuellement chez NEW BODY LINE tout le confort au niveau du savoir-faire, de la qualité des produits, des prix mais surtout de la qualité de son service, sa proximité et son intégration. En plus,

NEW BODY LINE est actuellement le principal fournisseur par excellence de LYTESS. En effet, elle assure la majorité de la production de ses produits, l'autre partie des commandes de LYTESS est sous-traitée chez d'autres fournisseurs par manque de capacité chez la société NEW BODY LINE.

NEW BODY LINE et LYTESS sont parfaitement conscients de la sensibilité de la relation qui les relie et qui fait que chacune des deux parties est dépendante de l'autre. Quoique la dépendance d'un client par rapport à un fournisseur, relativement irremplaçable, est beaucoup plus risquée que celle d'un fournisseur par rapport à un client remplaçable. Les deux parties ont longuement discuté la question et se sont arrivés à qualifier cette relation fournisseur client de relation de partenariat technique, technologique et commerciale gagnant-gagnant qu'il est nécessaire de développer davantage. C'est pour cela d'ailleurs que NEW BODY LINE a décidé d'entamer un programme d'investissement et de développement et de s'introduire en Bourse à travers une augmentation de son capital. Ce programme d'investissement ainsi que la stratégie de développement future visent essentiellement à ce que la NEW BODY LINE :

- Augmente sa capacité de production pour qu'entre autre, LYTESS soit toujours un client privilégié ;
- Elargisse son portefeuille clients par le développement de sa gamme de produits notamment dans les nouveaux univers très demandés et là où LYTESS n'opère pas ;
- Développe davantage son savoir-faire technique et technologique ainsi que ses activités de Recherche & Développement et d'innovation pour couvrir tous les univers du textile technique et dont LYTESS trouvera aussi tous les services nécessaires qui lui permettront d'évoluer davantage en quantités et qualités des produits qu'elle propose au marché international ;
- Devienne un des leaders mondiaux dans le domaine du textile technique et intelligent.

b/- Risque de change :

Etant donné que le secteur textile-habillement tunisien occupe une place capitale dans les exportations du pays, l'étude du taux de change est une question centrale. NEW BODY LINE n'échappe pas à cette réalité. S'agissant d'une société totalement exportatrice, elle est exposée au risque de change notamment dans les opérations libellées en monnaies étrangères. Toutefois, dans le contexte actuel caractérisé par une dévaluation du dinar, les variations du cours de change profitent à l'entreprise.

c/- Risque de conflits d'intérêts :

NEW BODY LINE vendait sur le marché local uniquement via la société NBL Distribution dont le propriétaire est l'un des administrateurs de NEW BODY LINE. En raison de l'absence de liens capitalistiques entre les deux sociétés, des conflits d'intérêts étaient possibles. Cette situation vient d'être régularisée à travers l'adoption de la stratégie de satisfaction du marché local par des ventes directes à effectuer dorénavant par NEW BODY LINE. Cette dernière est en cours de référencement dans les grandes surfaces.

4.7/ Dépendance de l'émetteur

4.7.1 Dépendance envers les fournisseurs

Dans les conditions actuelles d'activité, la société NEW BODY LINE n'est pas dépendante de ses fournisseurs. Elle pourrait s'approvisionner auprès de n'importe quel fournisseur local ou étranger qui répond à ses conditions de prix, de qualité et de délais de livraison.

Dans l'avenir et avec le développement des produits techniques, il y aura acquisition de licences de fabrication et de ce fait NEW BODY LINE limitera sa dépendance technologique vis-à-vis de son fournisseur.

4.7.2 Dépendance envers les clients

Comme toute autre activité, celle de la société NEW BODY LINE reste largement tributaire de la fidélisation et du développement de ses clients. Ceci dépend largement de :

- la qualité des produits et services offerts (moyens humains et techniques),
- les prix proposés et pratiqués,
- l'effort marketing déployé,
- la diversification de la gamme de produits surtout ceux correspondant aux nouvelles technologies,
- etc.

Actuellement, NEW BODY LINE traite essentiellement avec le client français LYTESS à travers sa filiale tunisienne WAT qui représente plus de 80% du chiffre d'affaires de la société.

La stratégie commerciale et le plan de développement futurs visent essentiellement à diversifier le portefeuille clients de la société NEW BODY LINE en vue d'éviter une dépendance de taille avec ses clients.

Par ailleurs, NEW BODY LINE vendait sur le marché local exclusivement à travers la société NBL Distribution dont le propriétaire est l'un des administrateurs de NEW BODY LINE. Cette situation vient d'être régularisée à travers l'adoption de la stratégie de satisfaction du marché local par des ventes directes à effectuer dorénavant par NEW BODY LINE elle même.

4.8/ Litiges ou arbitrage en cours

4.8.1 Litige fiscal

Depuis sa création, la société NEW BODY LINE n'a subi qu'un seul contrôle fiscal (vérifications préliminaires) au titre de l'exercice 2005 dont les résultats lui ont été notifiés le 19/09/2009 et ayant porté sur un redressement au titre de la TVA et du FODEC pour un montant de 14 459 DT en principal et intérêts. La société s'est opposée à cette notification, mais a été taxée d'office le 27/01/2010.

S'opposant à cette taxation devant les tribunaux, elle a obtenu gain de cause en date du 26/10/2010.

4.8.2 Autres litiges

a/-Redressement social

Néant

b/-Autres litiges

Néant

4.9/ Organisation de la société

4.9.1 Gouvernance et contrôle interne

La société NEW BODY LINE est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres. Par ailleurs, depuis sa création, la société est gérée par un Président Directeur Général, en la personne de M. Karim REJEB SFAR.

La société NEW BODY LINE projette de consolider son mode de gouvernance en se dotant d'un comité permanent d'audit. En effet, la société NEW BODY LINE s'est engagée à créer un comité permanent d'audit qui sera constitué conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales et aura pour principale attribution :

- Examiner les états financiers intermédiaires et annuels afin d'éclairer le Conseil d'Administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et à la qualité des informations qui seront fournies aux actionnaires, et s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

- Veiller à ce que la direction générale de la société mette en place un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Procéder, avec la direction générale de la société, à un examen régulier des principaux risques financiers et le cas échéant, donner un avis sur les opérations financières significatives de la société.
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des procédures permettant le respect des réglementations en vigueur.
- Examiner le programme et les résultats des travaux de l'audit interne, et apprécier l'efficacité et la qualité de ses procédures.

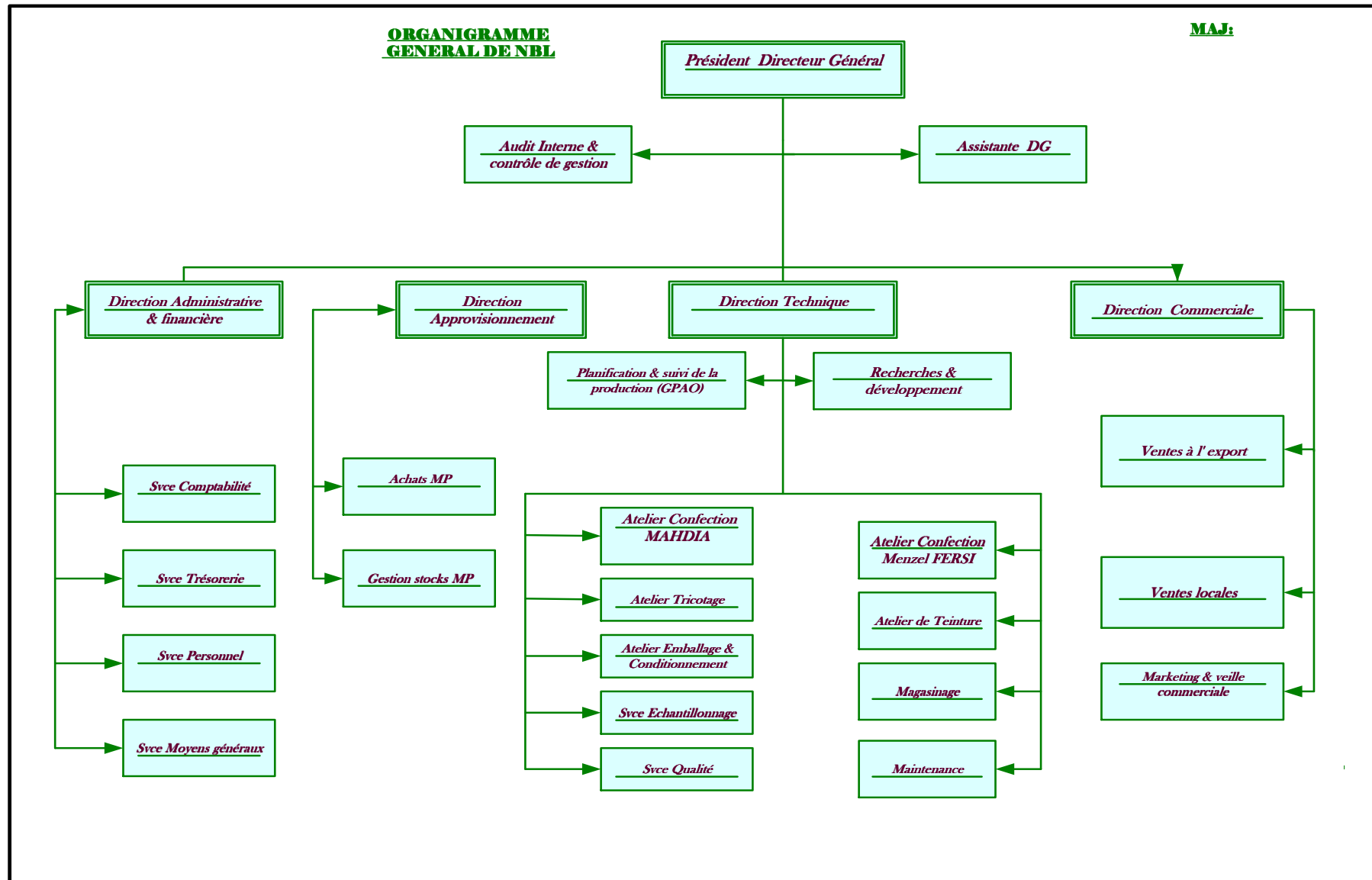
Plus généralement, le comité d'audit peut se saisir ou être saisi de tout sujet de nature financière, comptable, informatique, juridique ou fiscale susceptible d'affecter significativement la situation financière et les résultats de la société.

Sur l'ensemble des points abordés par le comité d'audit, le comité pourra réaliser, s'il le juge utile, une étude détaillée selon les modalités qu'il définira.

Le président du comité présente en séance du Conseil d'Administration la synthèse des travaux du comité d'audit et les recommandations qu'il formule.

Les membres nommés de ce comité assureront, toutes contributions, travaux, études demandées par le Conseil d'Administration, et donneront au Conseil des propositions relatives au développement de la société et à sa bonne gouvernance.

L'organisation générale actuelle de la société NEW BODY LINE se traduit à travers l'organigramme général suivant :



4.9.2 Système d'information

Les logiciels utilisés par la société NEW BODY LINE se présentent comme suit :

- SAGE : logiciel de comptabilité utilisé à partir de 2009 en remplacement du logiciel SIG mis en place lors de la constitution de la société en 2000 ;
- DIAGRAPHE 3+ : dessin et programmation mécanique des machines de tricotage SANTONI. Ce logiciel est mis en place depuis 2001 ;
- GPAO GALAXY : gestion de production des divers ateliers ainsi que la gestion de stocks et les traitements des bons de commande d'approvisionnement. Ce logiciel est mis en place depuis 2006 ;
- GRH : ressources humaines et paie. Ce logiciel est en cours de mise en place.

L'examen du système d'information de la société NEW BODY LINE dans le cadre des Due diligences fait ressortir les points suivants :

- L'absence d'intégration d'autres applications informatiques au logiciel comptable ;
- La facturation est effectuée sur des fichiers « Excel » sans tenir le registre prévu par les dispositions de l'article 18 du code de la TVA ;
- L'absence de procédures de sauvegardes informatiques permettant de prémunir la société contre les crashes et les pertes de données ;
- L'absence de procédures de gestion des accès, des applications et du parc informatique.

4.10/ Politique sociale et effectif

Réglementation applicable et politique salariale

Les rapports entre la société NEW BODY LINE et son personnel sont régis par le Code du travail et la convention collective sectorielle du textile signée le 26/07/1974, approuvée par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 29/08/1974 et modifiée par les textes subséquents.

La société NEW BODY LINE bénéficie grâce à son statut de société totalement exportatrice, de la franchise de 0,5% au titre des cotisations patronales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et ce, en vertu des dispositions de la loi n° 74-101 du 25/12/1974. Cet avantage n'est pas limité dans le temps.

Les cotisations sociales sont calculées sur la base des taux suivants :

Taux de cotisation à partir du 01/07/2009	
Part salariale	9,18%
Part patronale	16,07%
Total	25,25%

Par ailleurs, la société NEW BODY LINE cotise au titre des accidents de travail au taux de 1,2% du salaire brut, ramenant ainsi la cotisation sociale à sa charge à 17,27% du salaire brut.

L'évolution des charges sociales est donnée par le tableau suivant :

Présentation de l'évolution des charges de personnel sur la période (2009-2011)				
En KDT	2009	2010	2011	Variation 10/11
Salaires et autres charges de personnel	306 363	431 657	580 601	148 944
Cotisations sociales	46 527	63 847	84 723	20 876
Congés à payer	16 654	22 175	30 577	8 402
Total des charges de personnel	369 544	517 679	695 901	178 222
% évolution		40,1%	34,4%	-5,7%

L'évolution de la masse salariale s'explique par l'augmentation de l'effectif de la société dont notamment l'effectif rattaché à l'expansion des ateliers (Menzel Fersi).

Effectif

L'effectif global de la société NEW BODY LINE s'élève à fin avril 2012 à 186 personnes, réparti conformément à la convention collective sectorielle du textile en trois catégories professionnelles :

- exécution;
- maîtrise,
- et cadres.

L'effectif est composé essentiellement de femmes (137 soit 74% de l'effectif global). Cette dominance féminine est typique au secteur textile tunisien.

L'évolution de l'effectif de la société durant la période 2009-2011 est présentée au niveau du tableau suivant :

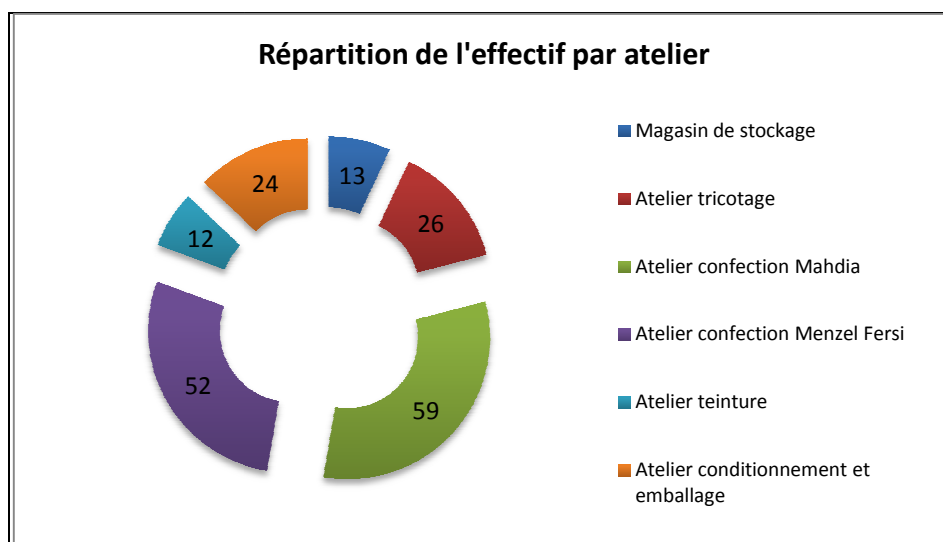
Année	2009	2010	2011	2012
Effectif	59	101	170	186
Evolution en %		71%	68%	9%
Rotation en %	41%	65%	62%	

L'évolution de l'effectif moyen de la société à partir de l'exercice 2010, résulte des recrutements pour l'unité de teinture et le deuxième atelier de confection à Menzel Fersi.

Il est à noter que la main d'œuvre est abondante dans cette région, contrairement à la région de Mahdia où la main d'œuvre est de plus en plus rare et très demandée par les entreprises de confection de la région.

Par ailleurs, le taux de rotation du personnel est assez important dépassant les 60% en 2010 et 2011. Ceci est dû principalement à la nature de la société employant une main d'œuvre d'exécution composée principalement de femmes.

La répartition actuelle de l'effectif de la société par atelier est présentée au niveau du graphique ci-dessous.



La répartition de l'effectif selon le niveau d'instruction comparée à la moyenne nationale fin 2011 se présente comme suit :

Niveau d'étude	Effectif	%	Moyenne nationale à fin 2011
Rien	0	0%	8%
Primaire	110	59%	32%
Secondaire	41	22%	39%
Supérieur	35	19%	20%
Total	186	100%	100%

Source : INS

Avantages sociaux

Le personnel de la société NEW BODY LINE bénéficie des avantages sociaux suivants :

- Une prime de décès : équivalente à un mois de travail effectif et allouée par l'entreprise à la famille du salarié décédé.
- Une indemnité de mise à la retraite : calculée sur la base du salaire de 2 jours de travail effectif par mois travaillé dans l'entreprise, sans dépasser 9 salaires.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est accordé au personnel par la société NEW BODY LINE.

Intéressement du personnel

Le personnel de la société NEW BODY LINE bénéficie chaque fin d'année d'une prime de rendement conformément à la convention sectorielle du textile. Cette prime est fixée à un salaire d'un mois selon une note professionnelle fixée comme suit :

- Note inférieure ou égale à 10 = 1/3 du montant de la prime
- Note de 11/20 à 14/20 = 1/2 du montant de la prime
- Note de 15/20 à 17/20 = 3/4 du montant de la prime
- Note de 18/20 à 20/20 = la totalité de la prime

Il est aussi prévu des primes et indemnités mensuelles qui se présentent comme suit :

- prime de transport : fixée à 14 TND par mois pour tout le personnel,
- prime d'assiduité : fixée mensuellement à 9 DT,
- prime de présence : payée à raison de 2,080 DT par mois,
- prime de panier : 0,250 DT/jour qui n'est octroyée qu'à celui qui a travaillé pendant au moins 7 heures continues.

Formation du personnel

Formation Externe (réalisée par des experts étrangers d'Italie, de France et d'Espagne)

Cette formation concerne les chefs d'ateliers tricotage, teinture, et le responsable du bureau de développement.

Le nerf de guerre de l'activité de la société NEW BODY LINE consiste dans les nouveaux développements et les innovations. Ces développements sont assurés, au sein de la société NEW BODY LINE, par ses hauts cadres qui gèrent des logiciels et/ou des machines de grandes sophistiquées techniques, avec un effort de mise à jour favorisant une veille technique à l'échelle internationale afin de pouvoir faire face à la concurrence mondiale.

Dans ce cadre, la société NEW BODY LINE fait appel à des techniciens de renommée internationale dans divers domaines, tels que :

- Fabricant de machines de tricotage SANTONI (Italie)
- Fabricant de machines de teinture (Tonelleo Italie)
- Experts indépendants (France et Espagne).
- Etc.

Formations Internes

Le savoir faire acquis par les chefs d'ateliers par le biais des formations externes, est par la suite transmis par ceux-ci à leurs collaborateurs avec des actions de formations en interne, planifiées tout au long de l'année.

4.11/ Politique d'investissement

411.1 Investissements récents et en cours de réalisation

En tant que société industrielle, la société NEW BODY LINE a principalement investi, depuis sa création, dans le matériel d'exploitation (matériel industriel) et l'aménagement des ses ateliers afin de garder un outil de production à la pointe de la technologie, permettant de produire des outputs à forte valeur ajoutée.

Evolution des immobilisations corporelles			
En KDT	2009	2010	2011
Valeurs brutes	1 706 407	2 201 546	2 650 919
Variation nette (acquisitions - cessions)	390 043	495 139	449 373
Amortissements	969 760	1 160 573	1 282 014
Variation	137 235	190 814	121 441
Valeurs comptables nettes	736 647	1 040 973	1 368 905
Total des actifs	1 937 962	3 334 465	5 027 532
VCN/ Total des actifs (en %)	38.01%	31.22%	27.23%

Détail de l'évolution des valeurs brutes des immobilisations corporelles

En KDT	2009	2010	2011
Matériel industriel principal	1 256 041	1 659 634	2 073 347
Variation	312 134	403 593	413 713
Matériel industriel auxiliaire	160 431	247 118	218 834
Variation	43 167	86 687	-28 284
Outillage industriel	3 539	3 539	3 539
Variation	0	0	0
Agenc, Aménagements & Installations	244 390	244 390	292 795
Variation	71 673	0	48 405
Matériel informatique et bureautique	42 007	46 865	62 404
Variation	1 027	4 859	15 538
Immobilisation en cours	0	0	0
Variation	-37 957	0	0
Total Général	1 706 408	2 201 546	2 650 919
Total Variations	390 044	495 139	449 372

La société NEW BODY LINE a lancé des programmes d'investissement durant les 3 dernières années dont les plus importants se détaillent comme suit :

2009

Création de l'atelier de teinture avec une enveloppe d'investissement de 339 KDT soit 80% des sommes investies en cette année.

2010

Les principales acquisitions sont relatives aux ateliers de tricotage, de confection et de teinture.

2011

- Bureau d'échantillonnage

Durant cette année, NEW BODY LINE a lancé un bureau d'échantillonnage avec deux stylistes modélistes et a formé quatre développeurs sur les logiciels de tricotage pour accélérer la réalisation des échantillons et des collections pour ses clients mais aussi pour lancer une cellule de Recherche et Développement au sein de ce bureau capable de proposer de nouvelles structures de mailles et des matières très innovantes (fils céramiques ou autres à caractères techniques).

- Ateliers de production

D'autre part et afin de répondre à une demande de plus en plus forte, la société a dû investir, comme en 2010, dans presque tous les ateliers de production pour répondre à la demande, être à la hauteur de l'attente de ses clients et proposer un meilleur service. C'est ainsi que la société a lancé un deuxième atelier de confection à Menzel Fersi, gouvernorat de Monastir à 18 Km de l'usine actuelle sise à Mahdia pour résorber l'augmentation de production de l'atelier de tricotage.

Les principales acquisitions au cours de l'exercice 2011 sont les suivantes :

Désignation	Montant en DT
Atelier Tricotage	
Machines tricotage & Accessoires	347 613
Atelier Confection	
Machines de confection	66 100
Bacs plastiques	2 783
Compresseur	13 764
Atelier Teinture	
Mélangeur de colorant	3 538
Autres Investissements	
Système de caméras de surveillance	4 345
Climatisation générale	44 060
Matériel informatique	9 971
Mobilier de bureau	5 567

4.11.2 *Investissements futurs*

Dans le cadre de son processus de développement, NEW BODY LINE va entreprendre un large programme d'investissement d'un montant total de 6,325 millions de dinars environ, se détaillant comme suit :

Investissement	(En dinars)			
	2012	2013	2014	TOTAL
Atelier Tricotage	133 707	1 910 000		2 043 707
Laboratoire de tests et contrôles physiques		59 312		59 312
Atelier de finissage technique		586 612		586 612
Laboratoire de tests et de contrôles chimiques		72 933		72 933
Laboratoire de finissage technique			93 936	93 936
Matériel et équipements de fabrication et d'ennoblissement			450 087	450 087
Développement de la structure commerciale		1 000 000		1 000 000
Brevets et droits de fabrication			2 000 000	2 000 000
Matériel de transport	17 437			17 437
Matériel de bureau	1 536			1 536
Total des investissements	152 680	3 628 857	2 544 023	6 325 559

4.12/ Analyse SWOT

L'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats) de la société NEW BODY LINE, consistant à établir un diagnostic interne et externe de l'entreprise afin de dégager ses forces et ses faiblesses d'un côté et les opportunités et les menaces comprises dans son environnement d'un autre côté, pourrait être résumée comme suit :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Pionnier du tissage numérique sans couture en Tunisie,- Savoir-faire technologique maîtrisé et outil de production performant et à la pointe du progrès,- Bonne et longue expérience dans le domaine de la confection et de la teinture,- Certification OEKOTEX,- Compétitivité prouvée à l'échelle internationale,- Bonne qualité des produits fabriqués ayant conféré une excellente réputation à l'international,- Régime fiscal avantageux.	<ul style="list-style-type: none">- Dépendance actuelle de NEW BODY LINE envers le client « LYTESS/WAT »,- Structure de Recherche & Développement qui manque de moyens humains et matériels,- Système d'information et d'organisation à renforcer.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Marché mondial des vêtements intelligents et/ou techniques en forte expansion,- Développement de l'activité de finissage technique,- Développement de la sous-traitance pour les clients internationaux non encore servis par NEW BODY LINE,- Développement de la structure commerciale ainsi que ses méthodes et outils de prospection de nouveaux clients potentiels,- Développement de réseaux internationaux pour le marketing et la commercialisation des produits de la NEW BODY LINE,- Développement et lancement sur le marché international de produits innovants et intégrateurs de nouvelles technologies.	<ul style="list-style-type: none">- Risque d'apparition de la concurrence des grandes marques internationales,- Risque de limitation de l'utilisation de certains produits intelligents pour des considérations de santé.

Chapitre 5 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

5.1/ Patrimoine de la société au 31/12/2011

5.1.1 Immobilisations incorporelles au 31/12/2011

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et d'un site web. La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2011 à 22 289 DT et se détaille comme suit :

(En dinars)

Désignation	Valeurs brutes		Amortissements cumulés		VCN au 31/12/2011
	2010	2011	2010	2011	
Logiciels	17 289	17 289	15 081	16 719	570
Site Web	5 000	5 000	2 361	4 027	973
TOTAL	22 289	22 289	17 442	20 746	1 543

5.1.2 Immobilisations corporelles au 31/12/2011

Les immobilisations corporelles de la société NEW BODY LINE sont composées de :

- Matériels industriels (principal et auxiliaire)
- Outillage industriel
- Installation, agencements et aménagements
- Matériels informatiques et de bureau

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2011 à 2 650 919 DT contre 2 201 546 DT l'année précédente et se détaille comme suit :

(En dinars)

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/10	Variations 2011	Valeurs brutes au 31/12/11	Amort cumulés au 31/12/10	Dotation 2011	Amort cumulés au 31/12/11	V.C.N au 31/12/11
Matériel industriel principal	1 659 634	413 713	2 073 347	826 623	128 822	955 445	1 117 902
Matériel industriel auxiliaire	247 118	-28 284	218 834	120 261	-33 266	86 995	131 839
Outillage industriel	3 539	0	3 539	3 539	0	3 539	0
Installations générales, agencements et aménagements	244 390	48 405	292 795	170 314	20 972	191 286	101 509
Matériel informatique et bureau	46 865	15 539	62 404	39 836	4 913	44 749	17 655
S/TOTAL	2 201 546	449 373	2 650 919	1 160 573	121 441	1 282 014	1 368 905
Provision dépréciation Immobilisations							
TOTAL GENERAL	2 201 546	449 373	2 650 919	1 160 573	121 441	1 282 014	1 368 905

5.1.3 Immobilisations financières au 31/12/2011

La société NEW BODY LINE ne détient, au 31/12/2011, aucune participation financière.

5.2/ Patrimoine de la société au 30/06/2012

5.2.1 Immobilisations incorporelles au 30/06/2012

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et d'un Site Web. Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 30/06/2012 à 482 dinars selon le détail suivant :

(En dinars)

Libellés	30/06/2012	31/12/2011	Variation
Logiciels	17 289	17 289	0
Site Web	5 000	5 000	0
Total valeurs brutes	22 289	22 289	0
Amortissements Logiciels	16 947	16 719	228
Amortissements Site Web	4 860	4 027	833
Total Amortissements	21 807	20 746	1 061
Valeur Nette Comptable	482	1 543	-1 061

5.2.2 Immobilisations corporelles au 30/06/2012

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30/06/2012 à 1 429 378 dinars dont le détail se présente comme suit :

(En dinars)

Libellés	30/06/2012	31/12/2011	Variation
Immobilisations corporelles	2 795 266	2 650 919	144 347
Matériel industriel principal	2 112 158	2 073 347	38 811
Matériel industriel auxiliaire	290 416	218 834	71 582
Outillage industriel	3 539	3 539	0
Matériel de transport	17 437	0	17 437
AAI	307 776	292 795	14 981
Matériel informatique et bureautique	63 940	62 404	1 536
Moins : Amortissements	1 365 887	1 282 014	83 873
Amortissements Matériel industriel principal	1 021 347	955 445	65 902
Amortissements Matériel industriel auxiliaire	94 974	86 995	7 979
Amortissements Outillage industriel	3 539	3 539	0
Amortissements Matériel de transport	872	0	872
Amortissements AAI	197 491	191 286	6 205
Amortissements Matériel informatique et bureautique	47 664	44 749	2 915
Valeur Nette Comptable	1 429 379	1 368 905	60 474

5.2.3 Immobilisations financières au 30/06/2012

La société NEW BODY LINE ne dispose d'aucune immobilisation financière au 30/06/2012.

5.3/ Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2012

(En dinars)

Acquisitions		Cessions	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Frais d'installation chaudière	19 500.400	Machine de thermo fixation FBU	35 904.600
2 ordinateurs bureautiques	1 404.400		
Total	20 904.800	Total	35 904.600

5.4/ Renseignements sur les états financiers au 31 décembre

5.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre

5.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	2011	2010	2009
ACTIFS NON COURANTS				
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations Incorporelles		22 289	22 289	20 921
Amortissements		-20 746	-17 442	-12 601
Valeur comptable nette	1	1 543	4 847	8 320
Immobilisations Corporelles		2 650 919	2 201 546	1 706 408
Amortissements		-1 282 014	-1 160 573	-969 759
Valeur comptable nette	2	1 368 905	1 040 973	736 649
Immobilisations Financières		0	0	0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 370 448	1 045 820	744 969
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 370 448	1 045 820	744 969
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3	690 489	627 319	538 879
Clients et comptes rattachés		1 193 816	1 402 071	564 303
Provisions clients et comptes rattachés		-96 224	-96 223	-70 472
	4	1 097 592	1 305 848	493 831
Autres actifs courants		14 839	4 977	19 182
Provision sur autres actifs courants		-8 000	0	0
	5	6 839	4 977	19 182
Placements & autres actifs financiers		0	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 862 164	350 501	141 102
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		3 657 084	2 288 645	1 192 993
TOTAL DES ACTIFS		5 027 532	3 334 465	1 937 962

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2011	2010	2009¹
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		696 710	600 000	600 000
Autres capitaux propres		198 257	95 818	25 986
Réserves		1 443 003	305 347	0
Résultats reportés		1 356	1 592	-223 658
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT				
Résultat de l'exercice		1 553 989	1 390 130	530 596
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7	3 893 315	2 392 887	932 924
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts à long terme	8	170 501	230 134	336 005
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		170 501	230 134	336 005
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	9	713 397	419 231	291 859
Autres passifs courants	10	185 183	176 111	210 693
Concours bancaires & Autres passifs financiers	11	65 136	116 102	166 481
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		963 716	711 444	669 033
TOTAL DES PASSIFS		1 134 217	941 578	1 005 038
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 027 532	3 334 465	1 937 962

¹ Retraité en proforma pour tenir compte du reclassement d'une échéance à moins d'un an d'un montant de 18 750 DT de la rubrique Passifs non courants à la rubrique Passifs Courants

5.4.1.2 Etats de résultat comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

LIBELLE	Notes	2011	2010	2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Revenus	12	5 334 451	3 952 746	1 757 825
Autres produits d'exploitation		35 021	32 682	25 706
Total produits d'exploitation		5 369 472	3 985 428	1 783 531
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Variations stocks produits finis & encours		-26 157	100 235	-324 416
Achats d'approvisionnements consommés	13	2 730 246	1 534 637	888 396
Charges de personnel	14	695 901	517 680	369 544
Dotations aux amortissements et aux provisions		186 297	221 407	159 428
Autres charges d'exploitation	15	214 546	188 009	128 737
Total charges d'exploitation		3 800 833	2 561 968	1 221 689
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		1 568 639	1 423 460	561 842
Charges financières nettes ¹	16	26 941	30 745	19 390
Produits des placements		0	0	0
Autres gains ordinaires ¹		26 308	16 757	599
Autres pertes ordinaires		0	0	0
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		1 568 007	1 409 473	543 051
<u>AVANT IMPOT</u>				
Impôt sur les bénéfices		14 018	19 343	12 456
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		1 553 989	1 390 130	530 596
<u>APRES IMPOT</u>				
Eléments extraordinaires		0	0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		1 553 989	1 390 130	530 596

¹ Les charges financières nettes ne sont pas présentées nettes des produits financiers. En effet, des gains de change s'élevant à 10 910 DT au 31/12/2011 et à 16 192 DT au 31/12/2010 n'ont pas été déduits pour déterminer les charges financières nettes. Lesdits gains de change ont été présentés parmi les autres gains ordinaires.

5.4.1.3 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

LIBELLE	Notes	2011	2010 ¹		2009 ²	
			Retraité	Non retraits	Retraité	Non retraits
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>						
Résultat net		1 553 988	1 390 130	1 390 130	530 596	530 596
Ajustement pour :		539 818	-625 239	-626 377	-187 072	-183 980
Amortissements et provisions		101 356	193 974	193 974	136 439	136 439
Variations des stocks		-63 170	-88 440	-88 440	-320 895	-320 895
Variations des clients et autres créances		198 394	-823 563	-823 563	94 291	94 291
* Variations créances		208 255	-837 767	-837 767	85 124	85 124
* Variations autres actifs courants		-9 861	14 204	14 204	9 167	9 167
Variations des fournisseurs et autres dettes		303 238	92 790	91 652	-96 907	-93 815
* Variations des fournisseurs		294 166	127 372	127 372	-6 428	-93 815
* Variations autres passifs courants		9 072	-34 582	-35 720	-90 478	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	18	2 093 806	764 891	763 753	343 524	346 616
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>						
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-518 975	-496 506	-496 506	-396 850	-396 850
* Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		69 602				
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières						
* Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières						
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	19	-449 373	-496 506	-496 506	-396 850	-396 850
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>						
* Encaissement provenant des subventions		133 828	97 265	97 265		
* Dividendes et autres distributions		-156 000				
* Encaissement provenant des emprunts					430 561	430 561
* Remboursement des emprunts (principal)		-108 181	-156 172	-155 034	-306 164	-309 256
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	20	-130 353	-58 907	-57 769	124 397	121 305
Variation de trésorerie		1 514 080	209 479	209 479	71 072	71 072
Trésorerie au début de l'exercice		348 083	138 605	138 605	67 533	67 533
Trésorerie à la clôture de l'exercice	21	1 862 163	348 084	348 084	138 605	138 605

¹ Retraité en proforma afin de prendre en compte le reclassement de la variation des intérêts courus sur CMT s'élevant à 1 137,121 DT de la rubrique flux d'exploitation vers la rubrique flux de financement

² Retraité en proforma afin de prendre en compte le reclassement de la variation des intérêts courus sur CMT s'élevant à 3 091,846 DT de la rubrique flux d'exploitation vers la rubrique flux de financement

5.4.1.4 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

1. Présentation de la société

La NEW BODY LINE SA est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 696 713 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société NEW BODY LINE SA sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la Société NEW BODY LINE SA sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- Unité monétaire :

Les états financiers de la société NEW BODY LINE SA ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

- Coût historique :

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués par référence à la convention comptable du coût historique. Ainsi, les biens et services acquis par la société sont en règle générale comptabilisés à leur coût de transaction soit le montant effectivement payé ou dû.

- Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

- Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

Amortissement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Frais préliminaires	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

4.1 ACTIFS

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2011 un montant net égal à 1 543 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute			Amortissements			VCN au 31/12/2011
	VB au 01/01/2011	Acquisition / Cession 2011	VB au 31/12/2011	Cumul au 01/01/2011	Dotation 2011	Cumul au 31/12/2011	
logiciel	17 289	0	17 289	15 081	1 637	16 719	570
Site Web	5 000	0	5 000	2 361	1 667	4 027	973
Totaux	22 289	0	22 289	17 442	3 304	20 746	1 543

Note 2 : Immobilisations corporelle

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31 décembre 2011 un montant net égal à 1 368 905 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute				Amortissement				VCN au 31/12/2011
	VB 01/01/11	Acquis. 2011	Cession 2011	VB au 31/12/2011	Cumul au 01/01/11	Dot 2011	Rep/ Amort	Cumul au 31/12/11	
Matériel industriel principal	1 659 634	413 713		2 073 347	826 623	128 822		955 445	1 117 902
Matériel industriel auxiliaire	247 118	41 318	69 602	218 834	120 261	19 470	-52 736	86 995	131 839
Outillage industriel	3 539	0		3 539	3 539	0		3 539	0
Agencements aménagements et installations	244 390	48 405		292 795	170 314	20 972		191 286	101 509
Matériel informatique et bureautique	46 865	15 538		62 404	39 836	4 913		44 749	17 655
Total	2 201 546	518 975	69 602	2 650 919	1 160 573	174 177	-52 736	1 282 014	1 368 905

Note 3 : Stock

Les stocks de la société s'élevaient au 31 décembre 2011 à un montant de 690 489 DT contre un montant de 627 319 DT au 31 décembre 2010. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
M.P. Tricotage	265 697	249 788
M.P. Confection	23 095	12 890
M.P. Emballages	16 253	32 401
MP Teinture	54 090	27 044
Emballages	780	780
Stocks Produits intermédiaires	259 002	230 487
Stocks produits finis	26 972	40 201
Stocks produits finis pour marché local	44 600	33 728
Total	690 489	627 319

Note 4 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2011 un solde net de 1 097 592 DT contre un solde net de 1 305 847 au 31 décembre 2010 et se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Clients locaux	163 339	165 532
Clients étrangers	934 254	1 140 315
Total	1 097 592	1 305 847

Note 5 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2011 un solde de 6 839 DT contre un solde de 4 977 DT au 31 décembre 2010 :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Fournisseurs avance et acompte	0	4 957
Personnel avance et acompte	1 130	20
Etat IS à reporter	3 867	
Crédit TVA à reporter	595	
Charges constatées d'avance	1 247	
Autres débiteurs divers	8 000	
Provision sur autres actifs courants	-8 000	
	6 839	4 977

Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31 décembre 2011 un solde de 1 862 164 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
UBCI	39 281	106 704
BTL	288	0
BFT	0	53
UBCI Euro	1 808 807	235 324
BFT Euro	0	33
Caisse	13 788	8 387
Total	1 862 164	350 501

4.2 Capitaux propres et passifs

Note 7 : Capitaux propres¹

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres de la société s'élèvent à 3 893 315 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Capital	Autres capitaux propres	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2010	600 000	95 818	305 347	1 592	1 390 130	2 392 887
Capital	96 710					96 710
Autres capitaux propres		102 439				102 439
Réserves			1 137 656			1 137 656
Résultats reportés 2010				-236	-1 390 130	-1 390 366
Résultat net de l'exercice					1 553 989	1 553 989
Solde au 31-12-2011	696 710	198 257	1 443 003	1 356	1 553 989	3 893 315

Note 8 : Emprunts

Les emprunts totalisent un solde de 170 501 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Emprunt UBCI	140 561	187 415
Emprunt M. Leasing	29 940	42 719
Total	170 501	230 134

Note 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2011 à 713 397 DT se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Fournisseurs locaux	103 763	113 029
Fournisseurs étrangers	609 634	306 202
Total	713 397	419 231

¹ Voir note complémentaire n°4 page 124

Note 10: Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2011 un solde de 185 183 DT se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Personnel rémunération due	86 066	50 162
PDG rémunération due	5 425	56 783
Personnel opposition	171	171
Congés payés	15 248	8 318
R/S à payer	7 475	5 644
R/S sur marché	434	295
R/S sur honoraires	0	175
R/S loyer	450	450
Impôt à liquider	0	8 133
TVA à payer	0	1 474
Autres taxes sur CA	54	72
Autres taxes	227	301
Compte propriétaire du local	0	1
Créditeurs divers	2 400	2 100
CNSS	49 573	30 635
Charges à payer	0	3 879
Charges à payer	9 376	0
Affaire local NBL	520	520
Arrondissement rémunérations	2	0
Provision pour risques et charges	7 761	7 000
Total	185 183	176 111

Note 11: Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 31 décembre 2011 un solde de 65 136 DT :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Échéances à moins d'un an sur emprunt UBCI	46 854	46 854
Échéances à moins d'un an sur emprunt BTL	0	47 506
Échéances à moins d'un an sur emprunt ML	12 780	11 511
Intérêts courus BTL	0	917
Intérêts courus UBCI	5 140	6 432
Intérêts courus ML	362	462
Compte BTL	0	2 418
Total	65 136	116 102

4.3 Etat de résultat

Note 12: Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2011 à 5 334 451 DT et se détaillent comme suit :

Famille de produit	Solde 2011	Solde 2010
Lingerie femme	598 589	657 600
Lingerie homme	275 250	481 310
Lingerie Intelligente	4 460 612	2 813 836
TOTAL	5 334 451	3 952 746

Note 13: Achats d'approvisionnements consommés¹

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2 730 246 DT contre 1 534 637 DT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Note 14 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2011 à 695 901 et se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Salaires et compléments de salaires	474 220	392 052
Congés payés	30 578	22 175
Charges patronales	84 723	63 847
Autres charges de personnel	106 380	39 606
Total	695 901	517 680

Note 15 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2011 à 214 546 DT contre 188 009 DT au 31 décembre 2010 et se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Services extérieurs	152 052	102 761
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 000	6 820
Transport sur ventes	13 523	31 318
Missions et réceptions	13 349	23 023
Frais postaux et télécommunication	8 550	9 869
Commissions et frais bancaires	9 188	9 284
Impôts et taxes	5 818	4 934
Autres pertes ordinaires	66	0
Total	214 546	188 009

¹ Voir note complémentaire n°3 à la page 124

Note 16 : Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2011 à 26 941 DT :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Intérêts bancaires	18 027	27 266
Pertes de change	8 914	3 479
Total	26 941	30 745

Note 17 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 26 308 DT au 31 décembre 2011 contre un solde de 16 757 DT en 2010 :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Autres gains ordinaires	15 398	565
Gain de change	10 910	16 192
Total	26 308	16 757

4.4 Etat de flux de trésorerie :

Note 18 : Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2 093 807 DT. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus des entrées de fonds liés aux ventes sur le marché local et à l'export, des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers, des paiements au personnel, des sorties de fonds envers les compagnies d'assurance, des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts, et des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

Note 19 : Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux de trésorerie liés à l'investissement s'élèvent au 31 décembre 2011 à 449 373 DT, et sont dus essentiellement aux décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles. Au cours de l'année 2011, les décaissements enregistrés sont relatifs à l'acquisition du matériel industriel principal pour un montant de 413 713 DT et auxiliaire pour 41 318 DT, des installations et aménagements pour 48 405 DT, et l'acquisition de matériel informatique et bureautique pour un montant de 15 538 DT. Les encaissements enregistrés dans cette section sont traduits par la cession d'une chaudière pour 51 872 DT, et d'une station d'épuration pour 17 730 DT.

Note 20 : Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent au 31 décembre 2011 à 130 353 DT. La variation de la trésorerie de financement est due au remboursement des emprunts effectué au cours de l'exercice pour un montant de 108 181 DT, la distribution des dividendes pour 156 000 DT, et l'encaissement des subventions d'investissement pour 133 828 DT.

Note 21 : Trésorerie à la fin de l'exercice :

Au 31/12/2011 la trésorerie de clôture s'élève à 1 862 164 DT. La trésorerie telle que présentée au niveau de l'état de flux de trésorerie se détaille comme suit :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Banques	1 848 376	339 695
Caisse	13 788	8 387
Total	1 862 164	348 083

5. Autres notes explicatives**Note 22 : Transactions avec les parties liées**

1. La société New Body Line a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois. Ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant en 2008 et d'un deuxième avenant en 2009 ayant ramené le montant brut du loyer à 3 000 DT par mois. Les charges locatives au titre de l'exercice 2011 ont totalisé un montant de 36 000 dinars.
2. Le montant total facturé par la société NEW BODY LINE à la société NEW BODY LINE Distribution totalisent au cours de l'exercice 2011 un montant global de 240 556 DT. Par ailleurs le solde du compte NEW BODY LINE Distribution chez NEW BODY LINE est débiteur de 163 339DT au 31 décembre 2011.

Note 23 : Engagements hors bilan

La société New Body Line a consenti une hypothèque sur son fonds de commerce dont le détail se présente comme suit :

Date	Bénéficiaire	Montant
15/05/2009	UBCI	280 000

Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture

Le capital de la société a été modifié lors de l'AGE du 12/03/2012 pour le ramener à 700 000 DT au lieu de 696 710 DT. Ainsi, l'augmentation de capital réalisée en 2011 a été annulée et une nouvelle répartition de capital a été faite suite à la distribution d'actions gratuites.

Les présents états financiers ont été autorisés pour la publication par le conseil d'Administration du 30/03/2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 25 : Tableau de détermination du résultat fiscal

Bénéfice comptable avant impôt 2011 :			1 568 007
Réintégration pertes de changes			8 776
Réintégration des frais de déplacement			10 597
Réintégration Timbres de Voyages			300
Réintégration des provisions constituées			8 761
Déductions gains de changes			-10 910
Déduction Prime d'investissement			-31 389
Bénéfice fiscal après déductions et réintégrations :			1 554 143
CA Export	95,49%	5 284 691	
CA LOCAL	4,51%	240 557	
Bénéfice fiscal export 2011	I.S. exonéré		1 484 051
Bénéfice fiscal local 2011			70 092
Réinvestissement Matériel IND. PRINCIP.			-70 092
Bénéfice fiscal après Dégrèvement			0
Impôt société 30%			0
Minimum d'impôt 20 %			14 018
Minimum d'impôt critère CA local TTC 0,1 %			284
Impôt société dû 2011			14 018
Retenues à la source 2011			-477
Acomptes provisionnels			-17 408
IS à payer / Report IS			-3 867

Note 26 : Tableau des soldes intermédiaires de gestion

Produits	31/12/11	31/12/10	Charges	31/12/11	31/12/10	Soldes	31/12/11	31/12/10
Revenus et autres produits d'exploitation	5 369 473	3 985 428	Variation des stocks des PF et encours de production	26 157	-100 235	Production	5 395 630	3 885 193
Production	5 395 630	3 885 193	Achats consommés	-2 730 246	-1 534 637	Marge sur coût matières	2 665 384	2 350 556
Marge sur coût matières	2 665 384	2 350 556	Autres charges externes	-208 728	-183 075	Valeur ajoutée brute	2 456 656	2 167 481
Valeur ajoutée brute	2 456 656	2 167 481	Impôts	-5 818	-4 934	Excédent brut d'exploitation	1 754 937	1 644 867
			Charges de personnel	-695 901	-517 680			
			Total	-701 719	-522 614			
Excédent brut d'exploitation	1 754 937	1 644 867	Charges financières	-26 941	-30 745	Résultat des activités ordinaires	1 553 989	1 390 130
Autres produits ordinaires ¹	26 308	16 757	Dotations aux amort et provisions	-186 297	-221 407			
			Impôt sur le résultat	-14 018	-19 343			
Total	1 781 245	1 661 625	Total	-227 256	-271 494			
Résultat des activités ordinaires	1 553 989	1 390 130	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modification comptables	1 553 989	1 390 130
Effets positif des modifications comptables	0	0						
Total	1 553 989	1 390 130	Total	0	0			

¹ Y compris les produits financiers

5.4.1.5 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011

Rapport général



Cabinet d'Expertise & Conseil

Kaïs BOUHAJJA

Expert Comptable
Commissaire aux comptes

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Messieurs les Actionnaires de la société NEW BODY LINE SA

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société NEW BODY LINE SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 faisant ressortir un total de **5 027 532** dinars, le compte de résultat faisant ressortir un total de **1 553 989**, et une variation de trésorerie positive de **1 514 080** dinars et une trésorerie de fin de période de **1 862 164** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Imm Malek Center, App A5/3, Boulevard de la terre,

Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tel/Fax : (+216) 71 948 503 / e-mail: kais.bouhajja@planet.tn

MF 979698/J/A/P/000

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock en fin d'exercice. La société a évalué son stock de produits finis sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Ainsi, le stock total de la société New Body Line SA s'élève au 31 décembre 2011 à 690 489 dinars.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de l'effet des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaire en raison du point mentionné au paragraphe ci-dessus, **les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société New Body Line SA au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Tunisiennes d'Information Financière.**

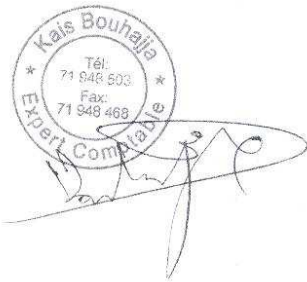
Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles:

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. De même, la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 8 Mai 2012
Le commissaire aux comptes
Kaïs BOUHAJJA





Cabinet d'Expertise & Conseil

Kaïs BOUHAJJA

Expert Comptable

Commissaire aux comptes.

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Messieurs les Actionnaires de la société
NEW BODY LINE SA**

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des conventions ou opérations particulières visées par le dit article et relatives à l'exercice 2011.

A-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont voici les principaux volumes réalisées :

1. La société New Body Line SA a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 5 juin 2001. Cependant un 1^{er} avenant de cette convention a été conclu, avec effet du 1^{er} janvier 2005, pour ramener le montant du loyer de 5 000 DT à 1 000 DT et un 2^{ème} avenant de cette convention a été conclu, avec effet du 1^{er} janvier 2009, pour ramener le montant du loyer de 1 000 DT à 3 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2009.

Imm Malek Center, App A5/3, Boulevard de la terre,

Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tel/Fax : (+216) 71 948 503 / e-mail: kais.bouhajja@planet.tn

MF 979698/J/A/P/000

B-Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

B.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société est composée d'un salaire annuel fixe qui a été suspendu par décision du CA réuni 01/05/2011.

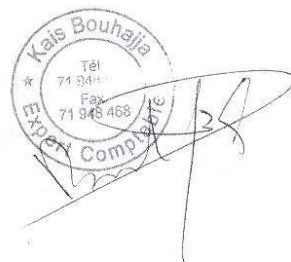
B.2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	<u>Charge de l'exercice</u>	<u>Passif</u>
Avantages à court terme	3 199	5 424
Télécommunications	911	0
	<u>4 110</u>	<u>5 424</u>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 08 mai 2012

Le commissaire aux comptes
Kaïs BOUHAJJA



5.4.1.6 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2011

Note1 : Note complémentaire aux retraitements en proforma des Capitaux Propres et Passifs Comparés

Il a été procédé en 2009, à un reclassement d'une échéance en principal à moins d'un an relative à emprunt à LMT de la rubrique Passifs Non Courants à la rubrique Passifs Courants.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2011	2010	2009 retraité	2009 non retraité
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	696 710	600 000	600 000	600 000
Autres capitaux propres	198 257	95 818	25 986	25 986
Réserves	1 443 003	305 347	0	0
Résultats reportées	1 356	1 592	-223 658	-223 658
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>	2 339 326	1 002 757	402 328	402 328
Résultat de l'exercice	1 553 989	1 390 130	530 596	530 596
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>	3 893 315	2 392 887	932 924	932 924
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts à long terme	170 501	230 134	336 005	354 755
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	170 501	230 134	336 005	354 755
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	713 397	419 231	291 859	291 859
Autres passifs courants	185 183	176 111	210 693	210 693
Concours bancaires & Autres passifs financiers	65 136	116 102	166 481	147 731
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	963 716	711 444	669 033	650 284
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	1 134 217	941 578	1 005 038	1 005 038
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	5 027 532	3 334 465	1 937 962	1 937 962

Note2 : Note complémentaire aux retraitements en proforma de l'état de flux de trésorerie comparé

Il a été procédé en 2011, à un changement de méthode de présentation au niveau de l'état de flux de trésorerie. Ce changement a concerné la présentation des intérêts courus sur les CMT dans la rubrique Flux de trésorerie liés aux activités de financement au lieu de la rubrique Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

LIBELLE	2010		2009	
	Retraité	Non retrainé	Retraité	Non retrainé
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Résultat net	1 390 130	1 390 130	530 596	530 596
Ajustement pour :	-625 239	-626 377	-187 072	-183 980
Amortissements et provisions	193 974	193 974	136 439	136 439
Variations des stocks	-88 440	-88 440	-320 895	-320 895
Variations des clients et autres créances	-823 563	-823 563	94 291	94 291
* Variations créances	-837 767	-837 767	85 124	85 124
* Variations autres actifs courants	14 204	14 204	9 167	9 167
Variations des fournisseurs et autres dettes	92 790	91 652	-96 907	-93 815
* Variations des fournisseurs	127 372	127 372	-6 428	-93 815
* Variations autres passifs courants	-34 582	-35 720	-90 478	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	764 891	763 753	343 524	346 616
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-496 506	-496 506	-396 850	-396 850
* Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières				
* Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-496 506	-496 506	-396 850	-396 850
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
* Encaissement provenant des subventions	97 265	97 265		
* Dividendes et autres distribution				
* Encaissement provenant des emprunts			430 561	430 561
* Remboursement des emprunts	-156 172	-155 034	-306 164	-309 256
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-58 907	-57 769	124 397	121 305
Variation de trésorerie	209 478	209 478	71 072	71 072
Trésorerie au début de l'exercice	138 605	138 605	67 533	67 533
Trésorerie à la clôture de l'exercice	348 084	348 084	138 605	138 605

Note3 : Note complémentaire complétant le tableau manquant de la Note 13 aux états financiers

Les achats d'approvisionnements consommés s'élevèrent au 31 décembre 2011 à 2 730 246 DT contre 1 534 637 DT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit (en DT) :

Libellé	Solde 2011	Solde 2010
Achats stockés MP tricotage	2 022 527	1 270 092
Achats stockés MP confection	98 099	78 553
Achats stockés accessoires emballages	60 556	33 554
Achats MP à teinture	302 245	140 758
Autres approvisionnements	128 901	83 035
Variations de stocks	-37 013	-188 676
Achats non stockés	154 930	117 321
Total	2 730 246	1 534 637

Note4 : Note complémentaire à la Note 7 relative aux capitaux propres

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres de la société s'élevèrent à 3 893 315 DT et se détaillent comme suit :

	Capital Social	Réserves Légales	Réserves	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	TOTAL
Solde au 31/12/2000	435 000						435 000
Libération capital	165 000						165 000
Subvention d'investissement						31 990	31 990
Quote-part subvention d'investissement						-2 160	-2 160
Résultat de l'exercice 2001					0		0
Solde au 31/12/2001	600 000	0	0	0	0	29 830	629 830
Subvention d'investissement						74 644	74 644
Quote-part subvention d'investissement						-10 835	-10 835
Résultat de l'exercice 2002					-247 914		-247 914
Solde au 31/12/2002	600 000	0	0	0	-247 914	93 639	445 725
Report du déficit de 2002				-247 914	247 914		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 846	-10 846
Résultat de l'exercice 2003					-261 076		-261 076
Solde au 31/12/2003	600 000	0	0	-247 914	-261 076	82 793	173 803
Report du déficit de 2003				-261 076	261 076		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 792	-10 792
Résultat de l'exercice 2004					-152 719		-152 719
Solde au 31/12/2004	600 000	0	0	-508 990	-152 719	72 001	10 292
Report du déficit de 2004				-152 719	152 719		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 796	-10 796
Résultat de l'exercice 2005					-227 261		-227 261
Solde au 31/12/2005	600 000			-661 709	-227 261	61 205	-227 765
Report du déficit de 2005				-227 261	227 261		0

Quote-part subvention d'investissement						-10 468	-10 468
Effet des modifications comptables					19 874		
Résultat de l'exercice 2006						171 885	171 885
Solde au 31/12/2006	600 000	0	0	-869 096	171 885	50 737	-46 474
Report résultat de 2006					171 885	-171 885	0
Subvention d'investissement						4 410	4 410
Quote-part subvention d'investissement						-11 937	-11 937
Résultat de l'exercice 2007						304 181	304 181
Solde au 31/12/2007	600 000	0	0	-697 211	304 181	43 210	250 180
Report résultat de 2007					304 181	-304 181	0
Subvention d'investissement						13 773	13 773
Quote-part subvention d'investissement						-15 008	-15 008
Résultat de l'exercice 2008						169 373	169 373
Solde au 31/12/2008	600 000	0	0	-393 031	169 373	41 975	418 317
Affectation du résultat 2008 (AGO du 04/05/2011)					169 373	-169 373	0
Quote-part subvention d'investissement						-15 989	-15 989
Résultat de l'exercice 2009						530 596	530 596
Solde au 31/12/2009	600 000	0	0	-223 658	530 596	25 986	932 924
Affectation du résultat 2009 (AGO du 17/05/2010)		15 347	290 000	225 249	-530 596		0
Subvention d'investissement						97 265	97 265
Quote-part subvention d'investissement						-27 432	-27 432
Résultat de l'exercice 2010						1 390 130	1 390 130
Solde au 31/12/2010	600 000	15 347	290 000	1 591	1 390 130	95 819	2 392 887
Affectation du résultat 2010 (AGO du 07/06/2011)		44 653	1 189 713	155 764	-1 390 130		0
Dividendes à distribuer					-156 000		-156 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 05/12/2011)	96 710		-96 710				0
Subvention d'investissement						133 828	133 828
Quote-part subvention d'investissement						-31 389	-31 389
Résultat de l'exercice 2011						1 553 989	1 553 989
Solde au 31/12/2011	696 710	60 000	1 383 003	1 355	1 553 989	198 258	3 893 315

5.4.2 Engagements financiers au 31/12/2011

Type d'engagement au 31.12.2011	Valeur totale En DT	DETAIL				
		Tiers	Dirigea nts	Entreprises liées	Associ és	Provision s
1. Engagements donnés						
a) Garanties personnelles :						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garanties réelles :						
* Hypothèques						
* Nantissement matériels	280 000 (1)	UBCI				
1. Nantissement des SICAV						
2. Domiciliation de marchés						
3. Nantissement sur Fonds de commerce	280 000(2)	UBCI				
4. Nantissement sur marché						
c) Effets escomptés non échus						
d) Avances sur créances administratives						
Total		0	0	0	0	0
2. Engagements reçus						
a) Garanties personnelles:						
* Cautionnement						
1. Caution solidaire et personnelle du PDG sur Leasing						
2. Cautions bancaires						
3. Caution solidaire du PDG sur cautions bancaires						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garanties réelles:						
* Hypothèques						
* Nantissement						
Total		0	0	0	0	0
3. Engagements réciproques:						
Total						
TOTAL		0	0	0	0	0

(1): Mainlevée reçue le 09/07/2012

(2): Mainlevée reçue le 06/07/2012

5.4.3 Tableau des mouvements des capitaux propres

	Capital Social	Réserves Légales	Réserves	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Autres Capitaux Propres	TOTAL
Solde au 31/12/2000	435 000						435 000
Libération capital	165 000						165 000
Subvention d'investissement						31 990	31 990
Quote-part subvention d'investissement						-2 160	-2 160
Résultat de l'exercice 2001					0		0
Solde au 31/12/2001	600 000	0	0	0	0	29 830	629 830
Subvention d'investissement						74 644	74 644
Quote-part subvention d'investissement						-10 835	-10 835
Résultat de l'exercice 2002					-247 914		-247 914
Solde au 31/12/2002	600 000	0	0	0	-247 914	93 639	445 725
Report du déficit de 2002				-247 914	247 914		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 846	-10 846
Résultat de l'exercice 2003					-261 076		-261 076
Solde au 31/12/2003	600 000	0	0	-247 914	-261 076	82 793	173 803
Report du déficit de 2003				-261 076	261 076		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 792	-10 792
Résultat de l'exercice 2004					-152 719		-152 719
Solde au 31/12/2004	600 000	0	0	-508 990	-152 719	72 001	10 292
Report du déficit de 2004				-152 719	152 719		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 796	-10 796
Résultat de l'exercice 2005					-227 261		-227 261
Solde au 31/12/2005	600 000			-661 709	-227 261	61 205	-227 765
Report du déficit de 2005				-227 261	227 261		0
Quote-part subvention d'investissement						-10 468	-10 468
Effet des modifications comptables				19 874			19 874
Résultat de l'exercice 2006					171 885		171 885
Solde au 31/12/2006	600 000	0	0	-869 096	171 885	50 737	-46 474
Report résultat de 2006				171 885	-171 885		0
Subvention d'investissement						4 410	4 410
Quote-part subvention d'investissement						-11 937	-11 937
Résultat de l'exercice 2007					304 181		304 181
Solde au 31/12/2007	600 000	0	0	-697 211	304 181	43 210	250 180
Report résultat de 2007				304 181	-304 181		0
Subvention d'investissement						13 773	13 773
Quote-part subvention d'investissement						-15 008	-15 008
Résultat de l'exercice 2008					169 373		169 373
Solde au 31/12/2008	600 000	0	0	-393 031	169 373	41 975	418 317
Affectation du résultat 2008 (AGO du 04/05/2011)				169 373	-169 373		0
Quote-part subvention d'investissement						-15 989	-15 989
Résultat de l'exercice 2009					530 596		530 596

Solde au 31/12/2009	600 000	0	0	-223 658	530 596	25 986	932 924
Affectation du résultat 2009 (AGO du 17/05/2010)		15 347	290 000	225 249	-530 596		0
Subvention d'investissement						97 265	97 265
Quote-part subvention d'investissement						-27 432	-27 432
Résultat de l'exercice 2010					1 390 130		1 390 130
Solde au 31/12/2010	600 000	15 347	290 000	1 591	1 390 130	95 819	2 392 887
Affectation du résultat 2010 (AGO du 07/06/2011)		44 653	1 189 713	155 764	-1 390 130		0
Dividendes à distribuer				-156 000			-156 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 05/12/2011)	96 710		-96 710				0
Subvention d'investissement						133 828	133 828
Quote-part subvention d'investissement						-31 389	-31 389
Résultat de l'exercice 2011					1 553 989		1 553 989
Solde au 31/12/2011	696 710	60 000	1 383 003	1 355	1 553 989	198 258	3 893 315
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 12/03/2012)	3 290	-3 290					0
Affectation du résultat 2011 (AGO du 25/05/2012)		77 699 ¹	870 092	606 198	-1 553 989		0
Dividendes à distribuer				-602 000			-602 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 25/05/2012)	2 450 000	-134 409	-2 253 095	-5 553		-56 943	0
Résultat au 30/06/2012					1 721 847		1 721 847
Solde au 30/06/2012	3 150 000	0	0	0	1 721 847	141 315	5 013 162

5.4.4 Affectation des résultats des trois derniers exercices

(En dinars)

Rubriques	2009	2010	2011
Résultat net de l'exercice	530 596	1 390 130	1 553 989
Résultat reporté de départ	-223 658	1 591	1 355
Bénéfice à répartir	306 938	1 391 721	1 555 344
Réserves	305 347	1 234 366	947 791
Dividendes	0	156 000	602 000
Aug capital par incorporation de réserves	0	0	0
Report à nouveau	1 591	1 355	5 553

¹ L'affectation en réserves légales au titre du bénéfice de 2011 a été effectuée sur la base de 5% dudit bénéfice sans prendre en compte le report bénéficiaire de 1 355 DT, ce qui est en contradiction avec les dispositions de l'article 287 du CSC.

5.4.5 Etat des soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

PRODUITS	2011	2010	2009	CHARGES	2011	2010	2009	SOLDES	2011	2010	2009
Revenus et autres produits d'exploitation	5 369 472	3 985 428	1 783 531	Variation Stocks PF et Encours	-26 157	100 235	-324 416	Production	5 395 629	3 885 193	2 107 947
Production	5 395 629	3 885 193	2 107 947	Achats consommés	2 730 246	1 534 637	888 396	Marge sur coût matières	2 665 383	2 350 556	1 219 552
Marge sur coût matières	2 665 383	2 350 556	1 219 552	Autres charges externes	208 728	183 075	122 765	Valeur ajoutée brute	2 456 655	2 167 481	1 096 786
Valeur ajoutée brute	2 456 655	2 167 481	1 096 786	Impôts	5 818	4 934	5 972	Excédent brut d'exploitation	1 754 936	1 644 867	721 270
				Charges de personnel	695 901	517 680	369 544				
				Total	701 719	522 614	375 516				
Excédent brut d'exploitation	1 754 936	1 644 867	721 270	charges financières	26 941	30 745	19 390	Résultat des activités ordinaires	1 553 988	1 390 129	530 596
				Dotations aux amort et aux provisions	186 297	221 407	159 428				
				Impôt sur le résultat	14 018	19 343	12 456				
Produits financiers	10 910	16 192	0								
Autres produits ordinaires	15 398	565	599								
Total	1 781 244	1 661 624	721 869	Total	227 256	271 495	191 274				
Résultat des activités ordinaires	1 553 988	1 390 129	530 596	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	0	Résultat net après modifications comptables	1 553 988	1 390 129	530 596
Effet positif des modifications comptables	0	0	0								
Total	1 553 988	1 390 129	530 596	Total	0	0	0				

5.4.6 Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation

				(En dinars)
Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation	2011	2010	2009	Evol 10/11
Résultat d'exploitation (En DT)	1 568 639	1 423 460	561 842	10,2%
Résultat avant impôt (En DT)	1 568 006	1 409 472	543 051	11,2%
Résultat net (En DT)	1 553 988	1 390 129	530 596	11,8%
Capital social (En DT)	696 710	600 000	600 000	16,1%
Valeur nominale (En DT) (1)	10	10	10	
Nombre d'actions	69 671	60 000	60 000	16,1%
Résultat net / Capital social (En %)	223%	232%	88%	-3,7%
Résultat avant impôt / Capital social (En %)	225%	235%	91%	-4,2%
Résultat d'exploitation par action (En DT) (2)	22,515	23,724	9,364	-5,1%
Résultat avant impôt par action (En DT) (2)	22,506	23,491	9,051	-4,2%
Résultat net par action (En DT) (2)	22,305	23,169	8,843	-3,7%
Résultat d'exploitation par action (En DT) (3)	0,498	0,452	0,178	
Résultat avant impôt par action (En DT) (3)	0,498	0,447	0,172	
Résultat net par action (En DT) (3)	0,493	0,441	0,168	

(1) La valeur nominale de l'action NBL a été réduite de 10 DT à 1 DT par décision de l'AGE réunie le 25/05/2012.

(2) Sans ajustement pour tenir compte de la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT et des incorporations des réserves au capital.

(3) Avec ajustement pour tenir compte de la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT et des incorporations des réserves au capital.

5.4.7 Evolution de la marge brute d'autofinancement

				(En dinars)
Evolution de la marge brute d'autofinancement	2011	2010	2009	Evol 10/11
Résultat Net	1 553 988	1 390 129	530 596	11,8%
Dotation aux amortissements et aux provisions	186 297	221 407	159 428	-15,9%
Marge brute d'autofinancement	1 740 285	1 611 536	690 024	8,0%

5.4.8 Evolution de la structure financière

5.4.8.1 Fonds de roulement

				(En dinars)
FONDS DE ROULEMENT	Détail	2011	2010	2009¹
Capitaux propres avant affectation	(I)	3 893 315	2 392 887	932 924
Passifs non courants	(II)	170 501	230 134	336 005
Capitaux permanents	(III)=(I)+(II)	4 063 816	2 623 021	1 268 929
Actifs non courants	(IV)	1 370 448	1 045 820	744 969
FONDS DE ROULEMENT	(III)-(IV)	2 693 368	1 577 201	523 960

¹ Retraité en proforma pour tenir compte du reclassement d'une échéance à moins d'un an d'un montant de 18 750 DT de la rubrique Passifs non courants à la rubrique Passifs Courants

5.4.8.2 Besoin en fonds de roulement

(En dinars)

BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	Détail	2011	2010	2009 ¹
Stocks	(I)	690 489	627 319	538 879
Clients & comptes rattachés	(II)	1 097 592	1 305 848	493 831
Autres actifs courants	(III)	6 839	4 977	19 182
Placement et autres actifs financiers	(IV)	-	-	-
Emplois d'exploitation	(V)= (I) à (IV)	1 794 920	1 938 144	1 051 891
Fournisseurs et comptes rattachés	(VI)	713 397	419 231	291 859
Autres passifs courants	(VII)	185 183	176 111	210 693
Ressources d'exploitation	(VIII)=(VI)+(VII)	898 580	595 342	502 553
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	(V)-(VIII)	896 340	1 342 802	549 339

5.4.8.3 Trésorerie nette

(En dinars)

TRESORERIE NETTE	2011	2010	2009
FONDS DE ROULEMENT (FR)	2 693 368	1 577 201	523 960
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	896 340	1 342 802	549 339
TRESORERIE NETTE (T) = (FR) - (BFR)	1 797 028	234 399	-25 379

5.4.9 Indicateurs de gestion

(En dinars)

Indicateurs de gestion	2011	2010	2009 ¹
Résultat d'exploitation	1 568 639	1 423 460	561 842
Résultat net	1 553 988	1 390 129	530 596
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	2 339 326	1 002 757	402 328
Capitaux propres avant affectation	3 893 315	2 392 887	932 924
Capitaux permanents	4 063 816	2 623 021	1 268 929
Total des passifs non courants	170 501	230 134	336 005
Stocks	690 489	627 319	538 879
Total des actifs courants	3 657 084	2 288 645	1 192 993
Total des passifs	1 134 217	941 578	1 005 038
Charges de personnel	695 901	517 680	369 544
Chiffres d'affaires	5 334 451	3 952 746	1 757 825
Liquidités & Equivalents de liquidité	1 862 164	350 501	141 102
Marge brute	2 665 383	2 350 556	1 219 552
Total des actifs non courants	1 370 448	1 045 820	744 969
Total des passifs courants	963 716	711 444	669 033
Fournisseurs et comptes rattachés	713 397	419 231	291 859
Clients et comptes rattachés	1 097 592	1 305 848	493 831
Achats consommés	2 730 246	1 534 637	888 396
Total bilan	5 027 532	3 334 465	1 937 962

¹ Retraité en proforma pour tenir compte du reclassement d'une échéance à moins d'un an d'un montant de 18 750 DT de la rubrique Passifs non courants à la rubrique Passifs Courants.

5.4.10 Ratios financiers

Désignation	2011	2010	2009 ¹
Ratios de Structure			
Stocks / Total bilan	13.73%	18.81%	27.81%
Total des actifs non courants / Total bilan	27.26%	31.36%	38.44%
Total des actifs courants / Total bilan	72.74%	68.64%	61.56%
Capitaux propres avant affectation / Total bilan	77.44%	71.76%	48.14%
Total des passifs non courants / Total bilan	3.39%	6.90%	17.34%
Total des passifs courants / Total bilan	19.17%	21.34%	34.52%
Total des passifs / Total bilan	22.56%	28.24%	51.86%
Capitaux permanents / Total bilan	80.83%	78.66%	65.48%
Ratios de Gestion			
Charges de personnel / Chiffre d'affaires	13.05%	13.10%	21.02%
Chiffre d'affaires / Total capitaux propres avant affectation	137.02%	165.19%	188.42%
Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires	29.41%	36.01%	31.96%
Ratio de Solvabilité			
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	95.80%	91.23%	73.52%
Ratios de Liquidité			
Ratio de liquidité générale : Total actifs courants / Total passifs courants	379.48%	321.69%	178.32%
Ratio de liquidité réduite : (Actifs courants - Stocks) / Passifs courants	307.83%	233.51%	97.77%
Ratio de liquidité immédiate : Liquidités & Equivalents de liquidité / Passifs courants	2858.89%	301.89%	84.76%
Ratios de Rentabilité			
Résultat net / Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	66.43%	138.63%	131.88%
Résultat net / Capitaux permanents	38.24%	53.00%	41.81%
Résultat net / Chiffre d'affaires	29.13%	35.17%	30.18%
Autres Ratios			
Délai de règlement des Fournisseurs (en jours)	87,76	80,65	106,79
Délai de recouvrement Clients (en jours)	81,68	129,46	117,17

¹ Retraité en proforma pour tenir compte du reclassement d'une échéance à moins d'un an d'un montant de 18 750 DT de la rubrique Passifs non courants à la rubrique Passifs Courants

5.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2012

5.5.1 Bilan arrêté au 30/06/2012

(Exprimé en dinars Tunisien)				
	Notes	30/06/12	30/06/11	31/12/11
ACTIF				
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Actif immobilisé</i>				
Immobilisations incorporelles		22 289	22 289	22 289
Moins : amortissements inc		-21 807	-19 685	-20 746
	1	482	2 604	1 543
Immobilisations corporelles		2 795 264	2 224 016	2 650 919
Moins : amortissements		-1 365 886	-1 191 713	-1 282 014
	2	1 429 378	1 032 303	1 368 905
Immobilisations financières		0	0	0
Total des actifs immobilisés		1 429 859	1 034 907	1 370 448
Autres actifs non courants		0	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 429 859	1 034 907	1 370 448
ACTIFS COURANTS				
Stocks ¹	3	981 355	798 012	690 489
Clients et comptes rattachés		1 651 217	1 695 694	1 193 816
Provisions sur clients		-96 224	-96 224	-96 224
	4	1 554 993	1 599 471	1 097 592
Autres actifs courants		56 454	11 085	14 839
Provision sur Autres actifs courants		-8 000	0	-8 000
	5	48 454	11 085	6 839
Placements et Autres Actifs financiers		0	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 613 842	1 227 107	1 862 164
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 198 645	3 635 675	3 657 084
TOTAL DES ACTIFS		5 628 504	4 670 582	5 027 532

¹ Les stocks de matières premières au 30/06/2012 sont valorisés sur la base du dernier prix d'achat converti, s'il s'agit d'une importation, au cours de change le jour de la dernière opération d'achat, et ce contrairement à la valorisation retenue au 31/12/2011 où la conversion a été effectuée au cours de change du 31/12/2011. Aucun retraitement des chiffres comparatifs au 30/06/2011 et au 31/12/2011 n'a été effectué pour tenir compte de ce changement de méthodes. Aussi, les capitaux propres d'ouverture au 30/06/2012 n'ont pas été corrigés pour prendre en compte ce changement de méthode.

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Notes	30/06/12	30/06/11	31/12/11
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES¹				
Capital social		3 150 000	600 000	696 710
Autres capitaux propres		141 315	213 952	198 257
Réserves		0	305 347	1 443 003
Résultats reportés		0	1 391 722	1 356
Total des capitaux propres avant résultat		3 291 315	2 511 021	2 339 326
Résultat de l'exercice		1 721 847	994 721	1 553 989
Total des capitaux propres avant affectation	7	5 013 162	3 505 741	3 893 315
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	8	29 940	230 134	170 501
Provisions		23 000	0	0
Total des passifs non courants		52 940	230 134	170 501
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	9	281 075	667 423	713 397
Autres passifs courants	10	275 105	235 768	185 183
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	6 222	31 515	65 136
Total des passifs courants		562 402	934 707	963 716
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		5 628 504	4 670 582	5 027 531

¹ Les stocks de matières premières au 30/06/2012 sont valorisés sur la base du dernier prix d'achat converti, s'il s'agit d'une importation, au cours de change le jour de la dernière opération d'achat, et ce contrairement à la valorisation retenue au 31/12/2011 où la conversion a été effectuée au cours de change du 31/12/2011. Aucun retraitement des chiffres comparatifs au 30/06/2011 et au 31/12/2011 n'a été effectué pour tenir compte de ce changement de méthodes. Aussi, les capitaux propres d'ouverture au 30/06/2012 n'ont pas été corrigés pour prendre en compte ce changement de méthode.

5.5.2 Etat de résultat arrêté au 30/06/2012

(Exprimé en dinars Tunisien)				
	Notes	30/06/12	30/06/11	31/12/11
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	12	3 939 322	2 517 323	5 334 451
Autres produits d'exploitation		0	19 327	35 021
Total des produits d'exploitation		3 939 322	2 536 650	5 369 472
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de stocks de PF et encours		-78 067	-15 792	-26 157
Achats d'approvisionnement consommés	13	1 581 258	1 161 294	2 730 246
Charges de personnel	14	472 887	272 025	695 901
Dotations aux amortissements et provisions		111 280	86 174	186 297
Autres charges d'exploitation	15	189 832	79 800	214 546
Total des charges d'exploitation		2 277 191	1 583 500	3 800 832
Résultat d'exploitation		1 662 131	953 149	1 568 640
Charges financières nettes	16	13 055	5 637	26 941
Produits financier nettes		0	0	0
Produits des placements		0	0	0
Autres gains ordinaires	17	87 695	55 795	26 308
Autres pertes ordinaires		0	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 736 771	1 003 306	1 568 007
Impôt sur les bénéfices		14 923	8 585	14 018
Résultat net de l'exercice		1 721 847	994 721	1 553 989

5.5.3 Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2012

(Exprimé en dinar Tunisien)				
	Notes	30/06/12	30/06/11	31/12/11
RESULTAT NET		1 721 847	994 721	1 553 989
Ajustements		-1 029 852	-150 517	539 818
Amortissements & provisions		107 933	17 688	101 356
Variation des stocks		-290 866	-170 694	-63 170
Variation des clients et autres créances		-499 017	-299 731	198 394
Variation créances		-457 401	-293 623	208 255
Variation autres actifs courants		-41 616	-6 108	-9 861
Variation des fournisseurs et autres dettes		-347 903	302 219	303 238
Variation des Fournisseurs		-432 322	248 192	294 166
Variation autres dettes		84 419	54 027	9 072
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	18	691 995	844 203	2 093 807
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et inc		-152 681	-92 072	518 975
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corp et inc		8 336	69 602	69 602
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières				
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	19	-144 345	-22 470	-449 373
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>				
Encaissement provenant des subventions		0	133 828	133 828
Dividendes et autres distributions		-602 000	0	-156 000
Encaissements provenant des emprunts				
Remboursement d'emprunt		-193 973	-76 538	-108 181
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	20	-795 973	57 290	-130 353
VARIATION DE TRESORERIE		-248 322	879 024	1 514 081
TRESORERIE DEBUT EXERCICE		1 862 164	348 083	348 083
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	21	1 613 842	1 227 107	1 862 164

5.5.4 Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2012

1. Présentation de la société

La NEW BODY LINE SA est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 3 150 000 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société NEW BODY LINE SA sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la Société NEW BODY LINE SA sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Unité monétaire :

Les états financiers de la société NEW BODY LINE SA ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

Coût historique :

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués par référence à la convention comptable du coût historique. Ainsi, les biens et services acquis par la société sont en règle générale comptabilisés à leur coût de transaction soit le montant effectivement payé ou dû.

Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

Amortissement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Frais préliminaires	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

4.1 ACTIFS

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 30 juin 2012 un montant net égal à **482 DT** et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute			Amortissement				VCN au 30/06/2012
	VB au 01/01/2012	Acquisition /Cession 2012	VB au 30/06/2012	Cumul au 01/01/2012	Dotation 2012	Cumul au 30/06/2012		
logiciel	17 289	0	17 289	16 719	228	16 947	342	
Site Web	5 000	0	5 000	4 027	833	4 860	140	
Total	22 289	0	22 289	20 746	1 061	21 807	482	

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2012 un montant net égal à **1 429 378 DT** et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute				Amortissement					VCN au 30/06/12
	VB au 01/01/12	Acquis. 2012	Cession 2012	VB au 30/06/12	Cumul au 01/01/12	Dotation 2012	Rep/ Amort	Cumul au 30/06/12		
Matériel industriel principal	2 073 347	47 146	-8 336	2 112 158	955 445	69 249	-3 347	1 021 347	1 090 811	
Matériel industriel auxiliaire	218 834	71 581		290 416	86 995	7 979		94 974	195 441	
Outillage industriel	3 539			3 539	3 539			3 539	0	
Matériel de transport	0	17 437		17 437	0	872		872	16 565	
Agen. aménag et installations	292 795	14 980		307 776	191 286	6 204		197 491	110 285	
Matériel inf.et bureautique	62 404	1 536		63 940	44 749	2 915		47 664	16 276	
Total	2 650 919	152 681	-8 336	2 795 264	1 282 014	87 219	-3 347	1 365 886	1 429 378	

Note 3 : Stock

Les stocks de la société s'élevaient au 30 juin 2012 à un montant de **981 355 DT** contre un montant de **690 489 DT** au 31 décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
M.P. Tricotage	480 446	391 690	265 698
M.P. Confection	42 449	10 604	23 095
M.P Emballages	20 027	34 125	16 253
MP Teinture	29 012	40 605	54 090
Emballages	780	780	780
Stocks produits intermédiaires	50 751	165 961	259 002
Stocks produits finis	317 213	118 935	26 972
Stocks produits finis pour marché local	40 677	35 312	44 600
Total	981 355	798 012	690 489

Note 4 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2012 un solde net de **1 554 993 DT** contre un solde net de **1 097 592 DT** au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
Clients locaux	135 705	174 139	163 339
Clients étrangers	1 419 288	1 425 332	934 254
Total	1 554 993	1 599 471	1 097 592

Note 5 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 30 juin 2012 un solde de **48 454 DT** contre un solde de **6 839 DT** au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
Fournisseurs avance et acompte	19 700	842	0
Personnel avance et acompte	7 550	2 390	1 130
Etat IS à reporter		0	3 867
Retenues à la source	2 450	1 244	0
Etat Acompte provisionnel	4 205	5 803	0
Crédit TVA à reporter			595
Charges constatées d'avance	1 101	806	1 247
Créance sur cession d'immobilisation	21 448	0	8 000
Provision sur Autres créances	-8 000	0	-8 000
Total	48 454	11 085	6 839

Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2012 un solde de **1 613 842 DT** qui se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
UBCI en DT compte 1	56 789	29 714	39 281
UBCI en DT compte 2	1 773	0	0
BFT en DT	0	53	0
BFT en Euro	0	34	0
BTL	0	0	288
UBCI Euro	1 553 453	1 176 370	1 808 807
Caisse	1 827	20 936	13 788
Total	1 613 842	1 227 107	1 862 164

4.2 Capitaux propres et passifs

Note 7 : Capitaux propres

Au 30 juin 2012, les capitaux propres de la société s'élèvent à **5 013 162 DT** et se détaillent comme suit :

Libellé	Capital	Autres capitaux propres	Réserves	Résultats reportés	Résultat net (30-06-2012)	Total
Solde au 31-12-2011	696 710	198 257	1 443 003	1 356	1 553 989	3 893 315
Capital	2 453 290					2 453 290
Autres capitaux propres		-56 942 ¹				-56 942
Réserves			-1 443 003			-1 443 003
Résultats reportés 2011				-1 356	-1 553 989	-1 555 345
Résultat net (30-06-2012)					1 721 847	1 721 847
Solde au 30-06-2012	3 150 000	141 315	0	0	1 721 847	5 013 162

Note 8 : Emprunts

Les emprunts totalisent un solde de **29 940 DT** au 30 juin 2012 :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011	
Emprunt UBCI		0	187 415	140 561
Emprunt M. Leasing	29 940	42 719	29 940	
Total	29 940	230 134	170 501	

Note 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 30 juin 2012 à **281 075 DT** contre un solde de **713 397 DT** au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
Fournisseurs locaux	106 439	83 742	103 763
Fournisseurs étrangers	174 636	583 681	609 634
Total	281 075	667 423	713 397

¹ Les augmentations de capital par incorporation de réserves décidées en 2012 ont été effectuées notamment par l'incorporation d'un montant de 56 942 DT de Subvention d'investissement en Capital ce qui est non conforme au traitement de ladite subvention préconisé par la Norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

Note 10: Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 30 juin 2012 un solde de 275 105 DT se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
Personnel rémunération due	43 157	30 771	86 066
PDG rémunération due	10 164	41 827	5 425
Personnel opposition	171	171	171
Congés payés	34 825	22 931	15 248
R/S à payer	5 426	2 906	7 475
R/S sur marché	578	506	434
R/S sur honoraires	27	350	0
R/S loyer	450	450	450
Impôt à liquider	14 923	8 585	0
TVA à payer	2 259	2 421	0
Autres taxes sur CA	57	32	54
Autres taxes	238	133	227
Compte propriétaire du local	1 800	4 200	2 400
Créditeurs divers	0	0	0
CNSS	38 349	23 433	49 573
Charge à payer	114 373	89 532	9 376
Charges à payer	0	0	0
Affaire local NBL	520	520	520
Arrondissement rémunérations	28	0	2
Provision pour risques et charges	7 761	7 000	7 761
Total	275 105	235 768	185 183

Note 11: Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 30 juin 2012 un solde de 6 222 DT contre un solde de 65 136 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde 2011
Compte BTL en DT		2 183	
Échéances à moins d'un an sur emprunt UBCI		23 427	46 854
Échéances à moins d'un an sur emprunt ML	6 222	5 906	12 780
Intérêts courus UBCI			5 141
Intérêts courus ML			362
Total	6 222	31 515	65 136

4.3 Etat de résultat

Note 12: Revenus

Les revenus s'élèvent au 30 juin 2012 à 3 939 322 DT et se détaillent comme suit :

Famille de produit	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011
Lingerie femme	235 451	181 447	598 589
Lingerie homme	148 065	212 690	275 250
Lingerie Intelligente	3 555 807	2 123 187	4 460 612
TOTAL	3 939 322	2 517 323	5 334 451

Note 13: Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 30 juin 2012 à **1 581 258 DT** et se détaillent comme suit :

Libellé	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011
Achats stockés MP tricotage	1 397 377	964 488	2 022 527
Achats stockés MP confection	188 025	36 173	98 099
Achats stokes accessoires emballages	21 284	32 563	60 556
Achats MP à teinture	11 785	143 291	302 245
Autres approvisionnements	76 398	55 250	128 901
Variations de stocks	-212 799	-154 901	-37 012
Achats non stockés	99 189	84 430	154 930
Total	1 581 258	1 161 294	2 730 246

Note 14 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 juin 2012 à **472 887 DT** et se détaillant comme suit :

Libellé	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011
Salaires et compléments de salaires	322 431	181 713	474 220
Congés payés	19 688	13 445	30 578
Charges patronales	52 719	31 026	84 723
Autres charges de personnel	78 049	45 842	106 380
Total	472 887	272 025	695 901

Note 15 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2012 à 189 832 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011
Services extérieurs	78 488	60 645	152 052
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	58 511	1 042	12 000
Transport sur ventes	12 888	5 319	13 523
Missions et réceptions	25 849	4 098	13 349
Frais postaux et télécommunication	5 029	0	8 550
Commissions et frais bancaires	6 211	4 790	9 188
Impôts et taxes	689	3 905	5 818
Autres pertes ordinaires	2 168		66
Total	189 832	79 800	214 546

Note 16 : Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2012 à 13 055 DT :

Libellé	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011
Intérêts bancaires	4 755	3 547	18 027
Pertes de change	8 300	2 091	8 914
Total	13 055	5 637	26 941

Note 17 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 87 695 DT au 30 juin 2012 :

Libellé	Période allant du 01/01/2012 au 30 juin 2012	Période allant du 01/01/2011 au 30 juin 2011	Période allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011
Autres gains ordinaires	10 532	11 710	15 398
Gain de change	77 162	44 085	10 910
Total	87 695	55 795	26 308

4.4 Etat de flux de trésorerie :

Note 18 : Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2012 à 691 995 DT. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus des entrées de fonds liés aux ventes sur le marché local et à l'export, des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers, des paiements au personnel, des sorties de fonds envers les compagnies d'assurance, des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts, et des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

Note 19 : Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux de trésorerie liés à l'investissement s'élèvent au 30 juin 2012 à 144 345 DT, et sont dus essentiellement aux décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles. Au cours de l'année 2012, les décaissements enregistrés sont relatifs à l'acquisition du matériel industriel principal pour un montant de 47 146 DT et auxiliaire pour 71 581 DT, des installations et aménagements pour 14 980 DT, l'acquisition de matériel de transport pour 17 437 DT, et l'acquisition de matériel informatique et bureautique pour un montant de 1 536 DT. Les encaissements enregistrés dans cette section sont traduits par la cession de matériel industriel pour 8 336 DT.

Note 20 : Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent au 30 juin 2012 à 795 973 DT. La variation de la trésorerie de financement est due au remboursement des emprunts effectué au cours de l'exercice pour un montant de 193 973 DT, et la distribution des dividendes pour 602 000 DT.

Note 21 : Trésorerie à la fin de l'exercice :

Au 30 juin 2012, la trésorerie s'élève à 1 613 842 DT. La trésorerie telle que présentée au niveau de l'état de flux de trésorerie se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2012	Solde 31 décembre 2011
Banques	1 612 015	1 848 376
Caisse	1 827	13 788
Total	1 613 842	1 862 164

5. Autres notes explicatives**Note 22 : Transactions avec les parties liées**

La société New Body Line a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois. Ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant en 2008 et d'un deuxième avenant en 2009 ayant ramené le montant brut du loyer à 3 000 DT par mois. Les charges locatives au titre de 2012⁽¹⁾ ont totalisé un montant de 18 000 dinars.

Le montant total facturé par la société NEW BODY LINE à la société NEW BODY LINE Distribution au cours de l'exercice 2012^{1 (1)} est de 113 864 DT. Par ailleurs la société NBL Distribution a facturé une prestation d'assistance commerciale à la société New Body Line pour un montant de 17 500 DT.

Note 23 : Engagements hors bilan

La société New Body Line a consenti une hypothèque sur son fonds de commerce dont le détail se présente comme suit :

Date	Bénéficiaire	Montant
15/05/2009	UBCI	280 000

L'emprunt est totalement remboursé, la procédure d'obtention de la main levée sur les biens hypothéqués est en cours.

¹ Il s'agit plutôt du 1^{er} semestre 2012

Note 24 : Tableau de détermination du résultat fiscal

Bénéfice comptable avant impôt juin 2012 :			1 736 770,631
Déductions gains de changes			-77 940,814
Réintégration pertes de changes			8 300,032
Réintégration QP subvention 2012			11 554,650
Réintégration des provisions constituées			23 000,000
Réintégration Provision sur congés payés 2012			19 576,184
Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :			1 721 260,683
CA Export	97,11%	3 825 457,857	
CA LOCAL	2,89%	113 864,184	
Bénéfice fiscal export juin 2012	I.S. exonéré		1 671 516,249
Bénéfice fiscal local juin 2012			49 744,434
Impôt société 30%			14 923,330

Note 25 : Tableau des soldes intermédiaires de gestion

Produits	30/06/2012	31/12/11	Charges	30/06/2012	31/12/11	Soldes	30/06/2012	31/12/11
Revenus et autres produits d'exploitation	3 939 322	5 369 473	Variation des stocks des PF et encours de production	78 067	26 157	Production	4 017 389	5 395 630
Production	4 017 389	5 395 630	Achats consommés	-1 581 258	-2 730 246	Marge sur coût matières	2 436 131	2 665 384
Marge sur coût matières	2 436 131	2 665 384	Autres charges externes	-186 992	-208 728	Valeur ajoutée brute	2 249 139	2 456 656
Valeur ajoutée brute	2 249 139	2 456 656	Impôts	-2 840	-5 818	Excédent brut d'exploitation	1 773 412	1 754 937
			Charges de personnel	-472 887	-695 901			
			Total	-475 728	-701 719			
Excédent brut d'exploitation	1 773 412	1 754 937	Charges financières	-13 055	-26 941	Résultat des activités ordinaires	1 721 847	1 553 989
Autres produits ordinaires	87 695	26 308	Dotations aux amortissements et provisions	-111 280	-186 297			
			Impôt sur le résultat	-14 923	-14 018			
Total	1 861 106	1 781 245	Total	-139 259	-227 256			
Résultat des activités ordinaires	1 721 847	1 553 989	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modifications comptables	1 721 847	1 553 989
Effets positifs des modifications comptables	0	0						
Total	1 721 847	1 553 989	Total	0	0			



Cabinet d'Expertise & Conseil

Kaïs BOUHAJJA

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

**Messieurs les Actionnaires de la société
NEW BODY LINE SA**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société NEW BODY LINE SA couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

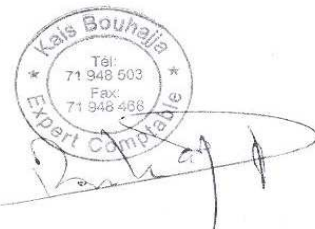
Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

- La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock à la fin de la période. La société a évalué son stock de produits finis sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Par ailleurs, nos travaux ont été limités par notre absence lors du déroulement des opérations d'inventaire physique des stocks au 30 juin 2012. Ainsi, le stock total de la société New Body Line SA s'élève au 30 Juin 2012 à **981 355 DT**.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de l'effet des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaire en raison des points mentionnés ci-dessus, **nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.**

Tunis, le 17 Juillet 2012
**Le commissaire aux comptes
Kaïs BOUHAJJA**



Imm Malek Center, App A5/3, Boulevard de la terre,
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie
Tel/Fax : (+216) 71 948 503 / e-mail: kaïs.bouhajja@planet.tn
MF 979698/J/A/P/000

Chapitre 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1 Membres des organes d'Administration et de Direction

6.1.1 Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Karim REJEB SFAR (*)(**)	Lui- même	Président Directeur Général	2012-2014	Mahdia
M. Nessim REJEB (**)	Lui- même	Membre	2012-2014	Mahdia
M. Hédi REJEB SFAR (**)	Lui- même	Membre	2012-2014	Mahdia

(*) : Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 25/05/2012

(**) : Mandats d'administrateur renouvelés par l'AGO du 25/05/2012

6.1.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Karim REJEB SFAR	Président Directeur Général (*)	20/11/2000	Mahdia
M. Nessim REJEB	Directeur Général Adjoint	20/11/2000	Mahdia
M. Hédi REJEB SFAR		24/12/2009	Mahdia

(*) : Depuis sa création, la société est gérée par un Président Directeur Général (en la personne de M. Karim REJEB SFAR).

6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et Direction

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Karim REJEB SFAR	Néant
M. Nessim REJEB	Gérant de la SUARL NBL Distribution
M. Hédi REJEB SFAR	Néant

6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Karim REJEB SFAR	Néant
M. Nessim REJEB	Néant
M. Hédi REJEB SFAR	Néant

6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2011

6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2011

Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	<u>Charge de l'exercice</u>	<u>Passif</u>
Avantages à court terme	3 199	5 424
Télécommunications	911	0
	-----	-----
Totaux	4 110	5 424

Le Conseil d'Administration du 30/03/2012 a décidé de fixer la rémunération du Président Directeur Général comme suit :

- ✓ Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités,
- ✓ Une prime annuelle de performance et de rendement managérial calculée sur la base d'un taux de 0.5% du résultat d'exploitation qui n'est payable qu'en cas de réalisation du plan d'affaires,
- ✓ Une prise en charge par la société de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale,
- ✓ Une voiture de fonction d'une valeur maximale de 120 000 DT HTVA et d'une puissance ne dépassant pas 9 CV fiscaux
- ✓ Un quota mensuel de carburant de 500 litres d'essence,
- ✓ Une prise en charge par la société de 250 DT par mois de téléphone mobile,
- ✓ Un congé annuel payé à raison de 2 jours pour un mois effectif de travail.

6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres et organes d'Administration et de Direction au 31/12/2011

Néant

6.3 Contrôle

<u>Commissaire aux comptes</u>	<u>Adresse</u>	<u>Mandat</u>
M. Kaïs BOUHAJJA (*) : Expert Comptable, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble Malek Center, App A5/3, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie Tel/Fax: (+216) 71 948 503 E-mail: kais.bouhajja@planet.tn	2012-2013-2014

(*) : Nommé par l'AGO du 04/05/2009 et renouvellement de mandat par l'AGO du 25/05/2012.

6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- La société New Body Line SA a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois. Cette convention de location a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 5 juin 2001.
- un 1^{er} avenant à ce contrat a été conclu, avec effet du 1er janvier 2005, pour ramener le montant dudit loyer de 5 000 DT à 1 000 DT,
- un 2^{ème} avenant à ce contrat a été conclu, avec effet du 1er janvier 2009, pour ramener le montant du loyer de 1 000 DT à 3 000 DT. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 18 mars 2009.

Chapitre 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1- Evolution récente et orientations

7.1.1 Evolution récente

Les indicateurs d'activité au 31/12/2012 de la société NEW BODY LINE se présentent comme suit :

Indicateurs	4 ^{ème} Trimestre			Cumul du 1er janvier au 31 décembre		
	2012	2011	Var en %	2012	2011	Var en %
Ventes en unités Lingerie femme	28 352	39 144	-27.6%	149 335	103 514	44.3%
Ventes en unités Lingerie homme	18 203	37 249	-51.1%	91 495	172 219	-46.9%
Ventes en unités Lingerie intelligente	339 533	260 696	30.2%	1 162 709	920 875	26.3%
Total Ventes en unités	386 088	337 089	14.5%	1 403 539	1 196 608	17.3%
CA Lingerie femme	144 445	117 454	23.0%	650 023	598 589	8.6%
CA Lingerie homme	49 856	103 574	-51.9%	255 713	275 251	-7.1%
CA Lingerie intelligente	1 112 668	1 107 587	0.5%	5 500 428	4 460 612	23.3%
Chiffre d'affaires en DT	1 306 969	1 328 615	-1.6%	6 406 164	5 334 452	20.1%
Investissements en DT	163 490	42 508	284.6%	321 093	518 549	-38.1%
Endettement LMT en DT	0	0		15 752	170 501	-90.8%

- **Les ventes en unités**

Les ventes en unités de lingerie intelligente ont continué leur évolution au 4^{ème} trimestre 2012 par rapport au même trimestre de 2011, ce qui a occasionné une progression globale desdites ventes de 14,5%. Cette situation montre bien la tendance stratégique de la NBL qui compte se spécialiser dans les produits du textile technique à forte valeur ajoutée.

Entre 2011 et 2012, l'évolution de la production s'est élevée à 17,3% en raison de la progression des ventes en unités des deux gammes lingerie femme et lingerie intelligente.

- **Chiffre d'affaires**

En dépit d'une faible régression de 1,6% courant le 4^{ème} trimestre 2012, le chiffre d'affaires de l'année 2012 a enregistré une augmentation significative de 20,1% par rapport à 2011. Cette augmentation a été réalisée principalement par l'augmentation des ventes des produits du textile technique. Ce résultat prouve encore la tendance stratégique de la NBL qui compte se spécialiser dans les produits du textile technique à forte valeur ajoutée.

A noter que le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2012 s'élève à 6 406 164 DT, alors que celui estimé au niveau du business plan au titre de la même période n'est que de 5 650 000 DT. Il en résulte ainsi un écart positif d'un montant de 756 164 DT par rapport au budget prévisionnel.

- **Investissements**

Les investissements réalisés courant l'année 2012 se sont élevés à 321 093 DT et ont concerné principalement l'acquisition d'une nouvelle machine de tricotage numérique portant ainsi le parc machine à 21 machines, d'autres équipements et accessoires, des travaux d'aménagement et de génie civil et autres investissements de recherches et de développement.

- **Endettement**

L'encours endettement à moyen termes de la société NEW BODY LINE au 31/12/2012 n'est que de 15 752 DT contre 170 501 DT au 31/12/2011 et constitué par le reliquat de l'encours leasing.

7.1.2 Stratégie de développement

La société NEW BODY LINE projette d'entreprendre un large programme d'investissement visant à se donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de sa stratégie qui se déclare comme suit :

- 1) Multiplier les univers de produits pour augmenter le portefeuille clients et élargir la gamme de production pour une meilleure répartition du chiffre d'affaires et une meilleure saturation de l'outil de production.
- 2) Développer et lancer sur le marché international des produits finis innovants et intégrateurs de technologie avec une forte valeur ajoutée.
- 3) Approcher de gros clients tels que les grandes marques à forte notoriété.
- 4) Développer l'activité de finissage technique.
- 5) Développer une structure commerciale pour la promotion et la distribution de ses produits à l'échelle mondiale.
- 6) Développer des réseaux internationaux pour le marketing et la commercialisation des produits.
- 7) Devenir un des leaders mondiaux dans son domaine et assurer la pérennité de l'entreprise.

7.2 Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société « NEW BODY LINE » ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011 certifiés et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaires du 25/05/2012 et sur la base de l'actualisation desdits états compte tenu de la situation intermédiaire auditée au 30/06/2012.

Les prévisions de la société et les hypothèses sous-jacentes de la période de 2012-2017 ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 19/10/2012.

Ces prévisions n'ont pas été actualisées depuis cette date.

La société NEW BODY LINE s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société NEW BODY LINE s'engage, en outre, à tenir une communication financière au moins une fois par an.

7.2.1 Principales hypothèses de prévision retenues

Le business plan a été élaboré tout en tenant compte de l'augmentation de capital à réaliser par la société dans le cadre de son introduction sur le marché alternatif.

Le taux de change utilisé étant 1 Euro = 2 Dinars.

1. Le chiffre d'affaires

Les produits jusque là commercialisés par la société NEW BODY LINE – SA concernent des articles de lingerie sans couture pour femme, homme et enfant et une gamme constituée par des produits en tissus intelligents intérateurs de technologie.

Dans le cadre de son développement futur, la société NEW BODY LINE – SA compte lancer d'autres gammes de produits constitués par des tissus intelligents intérateurs de technologie.

Ces gammes de produits comprennent notamment :

- Le « Sportswear » ;
- Le « Shapewear » ;
- L' « Outwear » ;
- Le « Beachwear » ;
- Le « Technowear ».

➤ Prévisions en nombre de pièces

Les prévisions de la société NEW BODY LINE – SA en nombre de pièces vendues pour la période 2012- 2017 réparties par gamme de produits se présentent dans le tableau ci-dessous :

Gamme de produits	Avec/ sans Techno	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Lingerie	Sans	300 000	300 000	262 500	175 000	112 500	125 000
	Avec	-	-	87 500	175 000	337 500	375 000
Articles Techniques *	Sans	950 000	900 000	750 000	500 000	262 500	262 500
	Avec	-	-	250 000	500 000	787 500	787 500
Accessoires	Sans	-	150 000	225 000	225 000	150 000	150 000
	Avec	-	-	75 000	225 000	450 000	450 000
Shapewear	Sans	-	150 000	150 000	150 000	75 000	75 000
	Avec	-	-	50 000	150 000	225 000	225 000
Sportswear	Sans	-	50 000	37 500	25 000	12 500	12 500
	Avec	-	-	12 500	25 000	37 500	37 500
Outwear	Sans	-	-	-	50 000	25 000	25 000
	Avec	-	-	-	50 000	75 000	75 000
Beachwear	Sans	-	-	-	-	12 500	12 500
	Avec	-	-	-	-	37 500	37 500
TOTAL	Sans	1 250 000	1 550 000	1 425 000	1 125 000	650 000	662 500
	Avec	-	-	475 000	1 125 000	1 950 000	1 987 500
	Total	1 250 000	1 550 000	1 900 000	2 250 000	2 600 000	2 650 000

(*) Il est à préciser que la gamme de produits techniques regroupe tout article du seul fait qu'il comporte au moins une spécificité technique.

➤ Chiffre d'affaires à l'export

Le chiffre d'affaires à l'export représente 95% du chiffre d'affaires de 2012, et 98% du chiffre d'affaires global à partir de l'exercice 2013.

➤ Prix de vente unitaires

Les prix de vente unitaires utilisés pour la période prévisionnelle 2012-2017 se présentent par gamme de produits comme suit, par mesure de prudence aucune augmentation des prix de ventes n'a été appliquée :

Prix de vente	Avec/ sans Techno	Prix en €
Lingerie	Sans	1,50 €
	Avec	3,53 €
Articles Techniques	Sans	2,50 €
	Avec	3,03 €
Accessoires	Sans	1,00 €
	Avec	1,21 €
Shapewear	Sans	2,50 €
	Avec	3,03 €
Sportswear	Sans	2,50 €
	Avec	3,03 €
Outwear	Sans	2,50 €
	Avec	3,03 €
Beachwear	Sans	2,50 €
	Avec	3,03 €

➤ Evolution du chiffre d'affaires par gamme de produits

L'évolution du chiffre d'affaires par gamme de produits se présente comme suit :

Gamme de produits	Avec/ sans Techno	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Lingerie	Sans	450 000	450 000	393 750	262 500	168 750	187 500
	Avec	-	-	308 875	617 750	1 191 375	1 323 750
	<i>Evolution en %</i>	1%	0%	56%	25%	55%	11%
Articles Techniques	Sans	2 375 000	2 250 000	1 875 000	1 250 000	656 250	656 250
	Avec	-	-	757 500	1 515 000	2 386 125	2 386 125
	<i>Evolution en %</i>	10%	-5%	17%	5%	10%	0%
Accessoires	Sans	-	150 000	225 000	225 000	150 000	150 000
	Avec	-	-	90 900	272 700	545 400	545 400
	<i>Evolution en %</i>	-	-	111%	58%	40%	0%
Shapewear	Sans	-	375 000	375 000	375 000	187 500	187 500
	Avec	-	-	151 500	454 500	681 750	681 750
	<i>Evolution en %</i>	-	-	40%	58%	5%	0%
Sportswear	Sans	-	125 000	93 750	62 500	31 250	31 250
	Avec	-	-	37 875	75 750	113 625	113 625
	<i>Evolution en %</i>	-	-	5%	5%	5%	0%
Outwear	Sans	-	50 000	-	125 000	62 500	62 500
	Avec	-	125 000	-	151 500	227 250	227 250
	<i>Evolution en %</i>	-	-	-	-	5%	0%
Beachwear	Sans	-	-	-	-	31 250	31 250
	Avec	-	-	-	-	113 625	113 625
	<i>Evolution en %</i>	-	-	-	-	-	0%
TOTAL en €	Sans	2 825 000	3 350 000	2 962 500	2 300 000	1 287 500	1 306 250
	Avec	-	-	1 346 650	3 087 200	5 259 150	5 391 525
	Total	2 825 000	3 350 000	4 309 150	5 387 200	6 546 650	6 697 775
TOTAL en TND	Sans	5 650 000	6 700 000	5 925 000	4 600 000	2 575 000	2 612 500
	Avec	-	-	2 693 300	6 174 400	10 518 300	10 783 050
	Total	5 650 000	6 700 000	8 618 300	10 774 400	13 093 300	13 395 550
<i>Evolution en %</i>		8%	19%	29%	25%	22%	2%

2. Les charges d'exploitation

2.1 Variation des produits finis et encours

La variation des produits finis et des encours sur la période prévisionnelle se détaille comme suit :

Stocks	2011	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Produits finis et encours	330 574	470 833	558 333	718 192	897 867	1 091 108	1 116 296
Variation des Stocks							
Produits Finis & Encours		140 259	87 500	159 858	179 675	193 242	25 188

2.2 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont été estimés en fonction du chiffre d'affaires sur la période prévisionnelle comme suit :

En DT	2012e	% CA	2013p	% CA	2014p	% CA	2015p	% CA	2016p	% CA	2017p	% CA
Achats de MP et d'approv. consommés ¹	2 150 307	38,06%	2 587 729	38,62%	2 784 175	32,31%	3 662 349	33,99%	4 709 407	35,97%	4 867 593	36,34%

2.3 Les charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel de la société y compris les charges sociales, pour la période 2012-2017, réparties en main d'œuvre directe et main d'œuvre indirecte, se présentent en fonction du chiffre d'affaires comme suit :

	2012p		2013p		2014p		2015p		2016p		2017p	
	En DT	% CA	En DT	% CA	En DT	% CA	En DT	% CA	En DT	% CA	En DT	% CA
Charges de personnel												
Main d'œuvre Directe	706 250	12,5%	837 500	12,5%	1 095 245	12,7%	1 386 160	12,8%	1 706 495	13,0%	1 748 083	13,1%
Main d'œuvre Indirecte	200 000	3,5%	220 000	3,3%	242 000	2,8%	266 200	2,5%	292 820	2,2%	322 102	2,4%
Total des charges de personnel	906 250	16,0%	1 057 500	15,8%	1 337 245	15,5%	1 652 360	15,3%	1 999 315	15,3%	2 070 185	15,5%

Les charges de main d'œuvre indirecte ont été fixées forfaitairement à 200 000 DT pour l'exercice 2012 et augmenteront de 10% par an.

¹ Ajustés afin d'annuler l'impact sur les résultats nets dû aux écarts entre les dotations aux amortissements déterminées selon les tableaux d'amortissements au niveau du business plan et celles calculées sur la base de 2,5% du chiffre d'affaires au niveau du rapport d'évaluation. Les montants des ajustements se présentent comme suit :

	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Ajustement au titre des dotations aux amortissements non prises en compte au niveau des coûts directs prévus dans le rapport d'évaluation (en DT)	-19 193	2 729	-567 511	-573 899	-498 779	-487 038

L'évolution des charges de personnel par atelier se présente pour la période 2012-2017 comme suit :

Charges de personnel	2012p		2013p		2014p		2015p		2016p		2017p	
	En DT	% coût Dir	En DT	% coût Dir	En DT	% coût Dir	En DT	% coût Dir	En DT	% coût Dir	En DT	% coût Dir
Atelier Tricotage	108 750	12%	126 900	12%	160 469	12%	198 283	12%	239 918	12%	248 422	12%
Atelier Confection Mahdia	271 875	30%	317 250	30%	401 174	30%	495 708	30%	599 795	30%	621 055	30%
Atelier Confection Menzel Fersi	181 250	20%	211 500	20%	267 449	20%	330 472	20%	399 863	20%	414 037	20%
Atelier Teinture	90 625	10%	105 750	10%	133 725	10%	165 236	10%	199 932	10%	207 018	10%
Direction technique	126 875	14%	148 050	14%	187 214	14%	231 330	14%	279 904	14%	289 826	14%
Direction commerciale	18 125	2%	21 150	2%	26 745	2%	33 047	2%	39 986	2%	41 404	2%
DAF & Moyens Généraux	18 125	2%	21 150	2%	26 745	2%	33 047	2%	39 986	2%	41 404	2%
Direction Générale	90 625	10%	105 750	10%	133 725	10%	165 236	10%	199 932	10%	207 018	10%
Total des charges de personnel	906 250	100%	1 057 500	100%	1 337 245	100%	1 652 360	100%	1 999 315	100%	2 070 185	100%

2.4 Les dotations aux amortissements et aux provisions

Les taux d'amortissement et de provision utilisés lors de la préparation du Business plan se détaillent comme suit :

- Le taux d'amortissement fixé pour les équipements et installations objet de l'investissement est de : 10%
- Le taux d'amortissement fixé pour les brevets et droits de fabrication acquis, selon une hypothèse prudente d'utilisation est de : 20%
- La provision pour dépréciation des stocks est estimée en % des stocks à : 1%
- La provision pour dépréciation des créances douteuses est estimée en % du chiffre d'affaires à : 2%

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est donné par le tableau suivant :

Dotations aux amortissements et aux provisions	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Dotations immob liées directement à la production ¹	160 443	164 771	786 560	851 131	840 078	836 655
Dotations immob non liées directement à la production	20 155	18 601	34 625	38 216	38 216	38 216
Dotations sur provisions Clients	16 777	21 000	38 366	43 122	46 378	6 045
Dotations sur provisions Stocks	9 652	1 794	3 403	3 833	4 175	543
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	207 027	206 166	862 954	936 302	928 847	881 459

2.5 Les autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont été fixées forfaitairement pour l'exercice 2012 comme suit :

Assurance	30 000
Honoraires et services extérieurs	60 000
Transports	30 000
Impôts et taxes	10 000
Autres Charges Diverses	152 500
Entretien et réparation	40 000

¹ Déterminées selon les tableaux d'amortissements prévisionnels

Les rubriques « Assurances », « Honoraires », « Transport » et « impôts et taxes » augmenteront de 15% par an et ce, à partir de l'exercice 2013, alors que les loyers augmenteront de 10%.

Le tableau suivant montre l'évolution des autres charges d'exploitation en fonction du chiffre d'affaires pour la période 2012-2017 :

Autres charges d'exploitation	2012p	% CA	2013p	% CA	2014p	% CA	2015p	% CA	2016p	% CA	2017p	% CA
Assurance	30 000	0,53%	34 500	0,51%	39 675	0,46%	45 626	0,42%	52 470	0,40%	60 341	0,45%
Honoraires et services extérieurs	60 000	1,06%	69 000	1,03%	79 350	0,92%	91 253	0,85%	104 940	0,80%	120 681	0,90%
Transports	30 000	0,53%	34 500	0,51%	39 675	0,46%	45 626	0,42%	52 470	0,40%	60 341	0,45%
Impôts et taxes	10 000	0,18%	11 500	0,17%	13 225	0,15%	15 209	0,14%	17 490	0,13%	20 114	0,15%
Autres Charges Diverses	152 500	2,70%	185 500	2,77%	258 990	3,01%	341 006	3,16%	427 294	3,26%	408 301	3,05%
Location	43 159	0,76%	47 474	0,71%	52 222	0,61%	57 444	0,53%	63 188	0,48%	69 507	0,52%
Entretien et réparation	40 000	0,71%	46 000	0,69%	52 900	0,61%	60 835	0,56%	69 960	0,53%	80 454	0,60%
Total des autres charges	365 659	6,47%	428 474	6,40%	536 037	6,22%	656 999	6,10%	787 814	6,02%	819 739	6,12%

2.6 Répartition des coûts directs par nature de charge

Les coûts directs déterminés pour les besoins de l'évaluation et répartis par nature de charge en fonction du chiffre d'affaires, se détaillent comme suit :

Coûts directs	2012	En % du CA	2013	En % du CA	2014	En % du CA	2015	En % du CA	2016	En % du CA	2017	En % du CA
Electricité	120 000	2,12%	150 000	2,24%	175 000	2,03%	200 000	1,86%	250 000	1,91%	265 000	1,98%
Eau	20 000	0,35%	25 000	0,37%	30 000	0,35%	35 000	0,32%	45 000	0,34%	50 000	0,37%
Gaz	32 000	0,57%	40 000	0,60%	50 000	0,58%	70 000	0,65%	75 000	0,57%	80 000	0,60%
Etudes & Contrôles	20 000	0,35%	25 000	0,37%	30 000	0,35%	50 000	0,46%	60 000	0,46%	65 000	0,49%
Autres charges	83 159	1,47%	93 474	1,40%	105 122	1,22%	118 279	1,10%	133 149	1,02%	149 961	1,12%
Matières premières	1 977 500	35,00%	2 345 000	35,00%	3 066 686	35,58%	3 881 248	36,02%	4 778 186	36,49%	4 894 631	36,54%
Main d'œuvre directe	706 250	12,50%	837 500	12,50%	1 095 245	12,71%	1 386 160	12,87%	1 706 495	13,03%	1 748 083	13,05%
Coût machine (Amort)1	141 250	2,50%	167 500	2,50%	219 049	2,54%	277 232	2,57%	341 299	2,61%	349 617	2,61%
Total	3 100 159	54,87%	3 683 474	54,98%	4 771 102	55,36%	6 017 919	55,85%	7 389 129	56,43%	7 602 291	56,75%

¹ Il est à noter à ce niveau que les dotations aux amortissements (coût machine) éléments des coûts directs ci-dessus indiquées ont été estimées à 2,5% du chiffre d'affaires conformément au rapport d'évaluation. Cependant, au niveau du business plan, les dotations aux amortissements ont été calculées sur la base des tableaux d'amortissement prévisionnels. Les écarts qui en découlent ont été annulés par l'ajustement des achats d'approvisionnements consommés et ce afin d'harmoniser les résultats nets prévisionnels ressortant du business plan par rapport à ceux retenus dans le rapport d'évaluation. Ces écarts se résument comme suit :

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations (liées à la production) selon tableaux d'amortissements	(1)	160 443	164 771	786 560	851 131	840 078	836 655
Dont : Dotations aux amortissements du brevet et des droits de fabrication		0	0	400 000	400 000	400 000	400 000
Dotations incluses dans les coûts directs (2,5% du chiffre d'affaires)	(2)	141 250	167 500	219 049	277 232	341 299	349 617
Différence	(1)-(2)	19 193	-2 729	567 511	573 899	498 779	487 038

3. Charges financières nettes

Les charges financières nettes (principalement les différences de changes) ont été fixées forfaitairement à 1% du chiffre d'affaires pour la période prévisionnelle 2012-2017.

Ces charges se présentent sur la période prévisionnelle comme suit :

	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Charges financières nettes	56 500	67 000	86 183	107 744	130 933	133 956

4. Produits des placements

Les produits des placements ont été déterminés par l'application d'un taux de 4% à la trésorerie moyenne qui excède 2 000 000 DT.

Ces produits se présentent sur la période prévisionnelle comme suit :

	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Produits des placements ¹	0	80 000	150 000	200 000	320 000	440 000

5. Impôt sur les sociétés

L'avantage de la société relatif à la déduction des bénéfices provenant de l'export s'étend sur toute la période prévisionnelle 2012-2017 du moment que la société NEW BODY LINE -SA a réalisé des investissements d'extension au cours des années 2009 à 2011.

La société NEW BODY LINE -SA profitera des réinvestissements physiques pour les exercices 2013 et 2014, années de réalisation de l'investissement projeté.

La charge d'impôt sur les sociétés a par conséquent été estimée sur la période prévisionnelle comme suit :

en DT	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Impôts sur les bénéfices	21 045	25 763	42 686	55 753	82 921	106 591

¹ Le calcul de ces produits a été effectué en appliquant le taux de 4 % à une trésorerie excédentaire forfaitaire qui ne coïncide pas avec la trésorerie moyenne excédant les 2 000 000 DT tel que prévu au niveau de l'hypothèse relative aux produits des placements. Les écarts entre les produits de placement effectivement retenus au niveau des états de résultats prévisionnels par rapport à ceux déterminés conformément à l'hypothèse de prévision se résument comme suit :

en DT	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Trésorerie moyenne excédentaire retenue	0	4 000 000	3 500 000	6 500 000	9 500 000	12 500 000
Produits des placements sur la base de la Trésorerie moyenne excédentaire retenue (1)	0	80 000	150 000	200 000	320 000	440 000
Trésorerie moyenne excédant 2 000 000 DT	266 805	208 754	1 652 809	4 953 905	7 961 985	11 216 833
Produits des placements sur la base de la Trésorerie moyenne excédant 2 000 000 DT (2)	10 672	8 350	66 112	198 156	318 479	448 673
Ecart par rapport à l'hypothèse relative aux Produits des placements (1)-(2)	-10 672	71 650	83 888	1 844	1 521	-8 673

6. Immobilisations incorporelles

L'investissement projeté en immobilisations incorporelles sera composé d'acquisition courant l'exercice 2014 de brevets ainsi que de droits de fabrication et procédés se détaillant comme suit :

Immobilisations Incorporelles	En €	En TND
Acquisition de brevets et procédés innovants de fabrication	750 000	1 500 000
Droits de fabrication, formation et assistance technique pour nouvelles technologies	250 000	500 000
Total	1 000 000	2 000 000

L'évolution de la rubrique immobilisations incorporelles sur la période prévisionnelle se présente par conséquent comme suit :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Immobilisations Incorporelles brutes	22 289	22 289	2 022 289	2 022 289	2 022 289	2 022 289
- Amortissements	-22 175	-22 289	-422 289	-822 289	-1 222 289	-1 622 289
Immobilisations Incorporelles nettes	114	0	1 600 000	1 200 000	800 000	400 000

7. Immobilisations corporelles

Les investissements futurs de la société NEW BODY LINE -SA pour la période prévisionnelle 2012-2017 en matière d'immobilisations corporelles s'élèvent à 3 172 879 DT et se détaillent comme suit :

1. Atelier de tricotage ;
2. Laboratoire de tests et de contrôles physiques ;
3. Laboratoire pour tests et contrôles chimiques ;
4. Laboratoire pour finissage technique ;
5. Atelier de finissage technique ;
6. Matériels et équipements de fabrication et d'ennoblissement.

7.1 Atelier de tricotage

L'investissement projeté pour l'atelier de tricotage y compris les travaux d'aménagement s'élève à 1 910 000 DT et se détaille comme suit :

Atelier de Tricotage	Prix Unit €	Nombre	En TND	Date d'acquisition	Date entrée en exploitation
Aménagement Atelier - Travaux d'aménagement	75 000 €	1	150 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Aménagement Atelier - Installation Air comprimé	25 000 €	1	50 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Aménagement Atelier - Installations électriques	20 000 €	1	40 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Production Ennoblement - 4 Machines de tricotage de petits diamètres (manchons)	50 000 €	4	400 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Production Ennoblement - 3 Machines de tricotage rectiligne gans et chaussettes	60 000 €	3	360 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Production Ennoblement - 7 Machines de tricotage SANTONI	65 000 €	7	910 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
TOTAL			1 910 000		

7.2 Laboratoire de tests et contrôles physiques

L'investissement projeté pour le laboratoire de tests et contrôles physiques s'élève à 59 312 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût en Euros	Coût en TND	Date d'acquisition	Date entrée en exploitation
Accessoires, matériels et équipements de laboratoire	15 342	30 684	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériel et équipements de bureaux	1 500	3 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériel informatique	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Climatisation	700	1 400	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matières consommables	2 114	4 228	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Divers	8 000	1 600	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
TOTAL	29 656	59 312		

7.3 Atelier de finissage technique

L'investissement projeté pour l'atelier de finissage technique y compris les travaux d'aménagement s'élève à 586 612 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Prix Unit €	En TND	Date d'acquisition	Date entrée en exploitation
Aménagement et génie civil	67 350	134 700	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériels, équipements et accessoires	196 056	392 112	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériels et équipements de bureaux	2 500	5 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériel informatique	1 000	2 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Climatisation	4 400	8 800	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matières consommables	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Divers	20 000	40 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
TOTAL	293 306	586 612		

7.4 Laboratoire de tests et contrôles chimiques

L'investissement projeté pour le laboratoire de tests et contrôles chimiques s'élève à 72 933 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Prix Unit €	En TND	Date d'acquisition	Date entrée en exploitation
Accessoires, matériels et équipements de laboratoire	28 167	56 334	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériels et équipements de bureaux	1 000	2 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériel informatiques	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Climatisation	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matières consommables	300	600	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Divers	3 000	6 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
TOTAL	36 467	72 934		

7.5 Laboratoire de finissage technique

L'investissement projeté pour le laboratoire de finissage technique s'élève à 93 936 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Prix Unit €	En TND	Date d'acquisition	Date entrée en exploitation
Accessoires, matériels et équipements de laboratoire	41 968	83 936	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériels et équipements de bureaux	1 000	2 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériel informatiques	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Climatisation	1 000	2 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matières consommables	500	1 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Divers	500	1 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
TOTAL	46 968	93 936		

7.6 Matériels et équipements de fabrication et d'ennoblissement

L'investissement projeté pour l'acquisition de matériels et équipements de fabrication et d'ennoblissement s'élève à 450 087 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Prix Unit €	En TND	Date d'acquisition	Date entrée en exploitation
Matériels, équipements et accessoires	216 544	433 088	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériels et équipements de bureaux	1 000	2 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matériel informatiques	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Climatisation	2 000	4 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Matières consommables	500	1 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
Divers	3 000	6 000	2ème Trimestre 2013	1er Trimestre 2014
TOTAL	225 044	450 088		

7.7 Evolution de la rubrique immobilisations corporelles

Conformément à ce qui précède, l'évolution de la rubrique immobilisations corporelles sur la période prévisionnelle se présente comme suit :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Immobilisations corporelles brutes	2 795 261	5 424 118	5 968 140	5 968 140	5 968 140	5 968 140
- Amortissements	-1 460 744	-1 647 489	-2 072 162	-2 564 996	-3 046 778	-3 527 229
Immobilisations corporelles nettes	1 334 517	3 776 629	3 895 979	3 403 144	2 921 363	2 440 911

8. Immobilisations financières

L'investissement projeté en matière d'immobilisations financières concerne les actions à entreprendre pour le développement de la structure commerciale ainsi que le lancement de circuits internationaux de prospection, de marketing et de commercialisation des produits de NEW BODY LINE. Le montant des fonds nécessaires pour la réalisation de ces actions s'élève à 1 000 000 DT à engager en 2013.

Le retour sur investissement lié à cette prise de participation ne sera pas pris en compte par prudence.

9. Stocks

Pour l'établissement des états financiers prévisionnels, la société NEW BODY LINE -SA a fixé les stocks de Matières Premières à un niveau de 90 jours des coûts matières, alors que les stocks de Produits Finis et encours ont été fixés à un niveau de 30 jours du chiffre d'affaires.

La provision pour dépréciation des stocks a été estimée à 1% des stocks pour la période prévisionnelle 2012-2017.

Il en découle les valeurs suivantes des stocks et des provisions pour dépréciation des stocks :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Stock	965 208	1 144 583	1 484 863	1 868 179	2 285 655	2 339 954
- Provisions	-9 652	-11 446	-14 849	-18 682	-22 857	-23 400
VCN Stocks	955 556	1 133 138	1 470 015	1 849 497	2 262 798	2 316 554

10. Clients et comptes rattachés

La valeur des créances clients a été estimée à un niveau de 90 jours de chiffre d'affaires pour la période prévisionnelle 2012-2017, et la provision pour dépréciation des créances douteuses a été fixée à 2% du chiffre d'affaires.

Les soldes de la rubrique Clients et comptes rattachés sur la période prévisionnelle se présentent alors comme suit :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Clients et comptes rattachés bruts	1 412 500	1 675 000	2 154 575	2 693 600	3 273 325	3 348 888
- Provisions	-113 000	-134 000	-172 366	-215 488	-261 866	-267 911
Clients et comptes rattachés nets	1 299 500	1 541 000	1 982 209	2 478 112	3 011 459	3 080 977

11. Autres actifs courants

Les soldes nets des autres actifs courants pour la période prévisionnelle 2012-2017, ont été fixés à un taux de 0,1% du chiffre d'affaires et se présentent comme suit :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Autres actifs courants bruts	13 650	14 700	16 618	18 774	21 093	21 396
- Provisions	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000
Autres actifs courants nets	5 650	6 700	8 618	10 774	13 093	13 396

12. Placements et autres actifs financiers

Les disponibilités supérieures à 2 000 000 DT seront placées à un taux annuel de 4%¹.

¹ Le calcul des produits de placements a été effectué en appliquant le taux de 4 % à une trésorerie excédentaire forfaitaire qui ne coïncide pas avec la trésorerie moyenne excédant les 2 000 000 DT tel que prévu au niveau de l'hypothèse relative aux produits des placements. Les écarts entre les trésoreries excédentaires retenues par rapport à celles excédant 2 000 000 DT et les écarts entre les produits de placement effectivement retenus au niveau des états de résultats prévisionnels par rapport à ceux déterminés conformément à l'hypothèse de prévision se résument comme suit :

en DT	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Trésorerie moyenne excédentaire retenue (1)	0	4 000 000	3 500 000	6 500 000	9 500 000	12 500 000
Trésorerie moyenne excédant 2 000 000 DT (2)	266 805	208 754	1 652 809	4 953 905	7 961 985	11 216 833
Ecart de trésorerie excédentaire par rapport à l'hypothèse relative aux Placements et autres actifs financiers (1)-(2)	-266 805	3 791 246	1 847 191	1 546 095	1 538 015	1 283 167
Produits des placements sur la base de la Trésorerie moyenne excédentaire retenue (3)	0	80 000	150 000	200 000	320 000	440 000
Produits des placements sur la base de la Trésorerie moyenne excédant 2 000 000 DT (4)	10 672	8 350	66 112	198 156	318 479	448 673
Ecart par rapport à l'hypothèse relative aux Produits des placements (4)-(3)	-10 672	71 650	83 888	1 844	1 521	-8 673

13. Capitaux propres

Les subventions d'investissements à recevoir au titre des investissements projetés n'ont pas été prises en compte par mesure de prudence.

Le taux de distribution des dividendes a été fixé annuellement à 50% du résultat net.

Les variations des capitaux propres pour la période prévisionnelle 2012-2017 se présente comme suit :

	Capital	Réserves	Rve spéciale d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Subv. d'invest.	Dividendes	Total
Situation au 31/12/2011	696 713	1 443 000	-	1 356	1 553 989	198 257	-	3 893 315
Affectation du résultat		877 699	70 092	4 198	-1 553 989		602 000	-
Résultat net de l'exercice					2 083 472			2 083 472
Distribution de dividendes							-602 000	-602 000
Augmentation du capital	2 453 287	-2 320 699	-70 092	-5 554		-56 942		-
Subvention d'investissement								-
Subvention d'investissement inscrite au résultat						-23 109		-23 109
Situation au 31/12/2012	3 150 000	-	-	-	2 083 472	118 206	-	5 351 678
Affectation du résultat		1 041 736			-2 083 472		1 041 736	-
Résultat net de l'exercice					2 494 868			2 494 868
Distribution de dividendes							-1 041 736	-1 041 736
Augmentation du capital	630 000	4 725 000						5 355 000
Subvention d'investissement								-
Subvention d'investissement inscrite au résultat						-23 109		-23 109
Situation au 31/12/2013	3 780 000	5 766 736	-	-	2 494 868	95 097	-	12 136 701
Affectation du résultat		1 247 434			-2 494 868		1 247 434	-
Résultat net de l'exercice					3 278 879			3 278 879
Distribution de dividendes							-1 247 434	-1 247 434
Augmentation du capital								-
Subvention d'investissement								-
Subvention d'investissement inscrite au résultat						-23 109		-23 109
Situation au 31/12/2014	3 780 000	7 014 170	-	-	3 278 879	71 988	-	14 145 037
Affectation du résultat		1 639 439			-3 278 879		1 639 439	-
Résultat net de l'exercice					4 082 567			4 082 567
Distribution de dividendes							-1 639 439	-1 639 439
Augmentation du capital								-
Subvention d'investissement								-
Subvention d'investissement inscrite au résultat						-23 109		-23 109
Situation au 31/12/2015	3 780 000	8 653 609	-	-	4 082 567	48 879	-	16 565 056
Affectation du résultat		2 041 284			-4 082 567		2 041 284	-
Résultat net de l'exercice					4 967 305			4 967 305
Distribution de dividendes							-2 041 284	-2 041 284
Augmentation du capital								-
Subvention d'investissement								-
Subvention d'investissement inscrite au résultat						-23 109		-23 109
Situation au 31/12/2016	3 780 000	10 694 893	-	-	4 967 305	25 770	-	19 467 968
Affectation du résultat		2 483 653			-4 967 305		2 483 653	-
Résultat net de l'exercice					4 981 216			4 981 216
Distribution de dividendes							-2 483 653	-2 483 653
Augmentation du capital								-
Subvention d'investissement								-
Subvention d'investissement inscrite au résultat						-23 109		-23 109
Situation au 31/12/2017	3 780 000	13 178 546	-	-	4 981 216	2 661	-	21 942 423

14. Emprunts

Aucun emprunt ne sera contracté par la société NEW BODY LINE -SA durant la période prévisionnelle 2012-2017.

15. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de Matières Premières et services pour la période prévisionnelle 2012-2017 ont été fixées à 120 jours des coûts matières et se présentent alors ainsi :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Fournisseurs et comptes rattachés	659 167	781 667	1 022 229	1 293 749	1 592 729	1 631 544

16. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont été fixés à 4% du chiffre d'affaires et se présentent sur la période prévisionnelle comme suit :

En DT	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Autres passifs courants	226 000	268 000	344 732	430 976	523 732	535 822

7.2.2 Etats financiers prévisionnels

7.2.2.1 Bilans prévisionnels

Actifs (en DT)	2011	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Actifs non courants							
<i>Actifs immobilisés</i>							
Immobilisations Incorporelles	22 289	22 289	22 289	2 022 289	2 022 289	2 022 289	2 022 289
- Amortissements	-20 746	-22 175	-22 289	-422 289	-822 289	-1 222 289	-1 622 289
	1 543	114	0	1 600 000	1 200 000	800 000	400 000
Immobilisations corporelles	2 650 919	2 795 261	5 424 118	5 968 140	5 968 140	5 968 140	5 968 140
- Amortissements	-1 282 014	-1 460 744	-1 647 489	-2 072 162	-2 564 996	-3 046 778	-3 527 229
	1 368 905	1 334 517	3 776 629	3 895 979	3 403 144	2 921 363	2 440 911
Immobilisations financières	0		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Provisions	0						
	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total des actifs immobilisés	1 370 448	1 334 631	4 776 629	6 495 979	5 603 144	4 721 363	3 840 911
<i>Autres actifs non courants</i>	0	0	0	0	0	0	
Total des actifs non courants	1 370 448	1 334 631	4 776 629	6 495 979	5 603 144	4 721 363	3 840 911
Actifs courants							
Stock	690 489	965 208	1 144 583	1 484 863	1 868 179	2 285 655	2 339 954
- Provisions	0	-9 652	-11 446	-14 849	-18 682	-22 857	-23 400
	690 489	955 556	1 133 138	1 470 015	1 849 497	2 262 798	2 316 554
Clients et comptes rattachés	1 193 816	1 412 500	1 675 000	2 154 575	2 693 600	3 273 325	3 348 888
- Provisions	-96 224	-113 000	-134 000	-172 366	-215 488	-261 866	-267 911
	1 097 592	1 299 500	1 541 000	1 982 209	2 478 112	3 011 459	3 080 977
Autres actifs courants	14 839	13 650	14 700	16 618	18 774	21 093	21 396
- Provisions	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000
	6 839	5 650	6 700	8 618	10 774	13 093	13 396
Liquidités et équivalents de liquidités	1 862 164	2 671 446	1 746 062	5 559 557	8 348 253	11 575 716	14 857 951
Total des actifs courants	3 657 084	4 932 153	8 426 899	9 020 399	12 686 637	16 863 066	20 268 877
Total des actifs	5 027 532	6 266 784	13 203 528	15 516 377	18 289 781	21 584 429	24 109 788

Capitaux propres et passifs (en DT)	2011	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Capitaux propres							
Capital social	696 713	3 150 000	3 780 000	3 780 000	3 780 000	3 780 000	3 780 000
Autres capitaux propres (réserves facultatives+primes d'émission)	1 581 257	118 206	95 097	71 988	48 879	25 770	2 661
Réserves légales	60 000						
Résultats reportés	1 356	0	5 766 736	7 014 170	8 653 609	10 694 893	13 178 546
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	2 339 326	3 268 206	9 641 833	10 866 158	12 482 488	14 500 663	16 961 207
Résultat de l'exercice	1 553 989	2 083 471	2 494 868	3 278 878	4 082 567	4 967 306	4 981 216
Total des capitaux propres avant affectation	3 893 315	5 351 677	12 136 701	14 145 036	16 565 055	19 467 968	21 942 422
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts	170 501	17 160	4 380	0	0	0	0
Provisions	0						
Total des passifs non courants	170 501	17 160	4 380	0	0	0	0
Passifs courants							
Fournisseurs et comptes rattachés	713 397	659 167	781 667	1 022 229	1 293 749	1 592 729	1 631 544
Autres passifs courants	185 183	226 000	268 000	344 732	430 976	523 732	535 822
Concours bancaires & autres passifs financiers	65 136	12 780	12 780	4 380	0		
Total des passifs courants	963 716	897 946	1 062 446	1 371 341	1 724 725	2 116 461	2 167 366
Total des passifs	1 134 217	915 106	1 066 827	1 371 341	1 724 725	2 116 461	2 167 366
Total des capitaux propres et des passifs	5 027 532	6 266 784	13 203 528	15 516 377	18 289 781	21 584 429	24 109 788

7.2.2.2 Etats de résultats prévisionnels

En DT	2011	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Chiffre d'affaires	5 334 451	5 650 000	6 700 000	8 618 300	10 774 400	13 093 300	13 395 550
Autres produits d'exploitation	35 022	0	0	0	0	0	0
Total des produits d'exploitation	5 369 473	5 650 000	6 700 000	8 618 300	10 774 400	13 093 300	13 395 550
Variation des produits finis et des encours	-26 157	-140 259	-87 500	-159 858	-179 675	-193 242	-25 188
Achats de MP et d'approvisionnement consommés	2 730 246	2 150 307	2 587 729	2 784 175	3 662 349	4 709 407	4 867 593
Charges de personnel	695 901	906 250	1 057 500	1 337 245	1 652 360	1 999 315	2 070 185
Dotations aux amortissements et aux provisions ¹	186 297	207 027	206 166	862 954	936 302	928 847	881 459
Autres Charges d'exploitation	214 546	365 659	428 474	536 037	656 999	787 814	819 739
Total des charges d'exploitation	3 800 833	3 488 983	4 192 369	5 360 552	6 728 335	8 232 141	8 613 788
Résultat d'exploitation	1 568 640	2 161 017	2 507 631	3 257 748	4 046 065	4 861 159	4 781 762
Charges financières nettes	26 941	56 500	67 000	86 183	107 744	130 933	133 956
Produits financiers nets							
Produits des placements		0	80 000	150 000	200 000	320 000	440 000
Autres gains ordinaires	26 308	0	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires		0	0	0	0	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 568 007	2 104 517	2 520 631	3 321 565	4 138 321	5 050 226	5 087 807
Impôts sur les bénéfices	14 018	21 045	25 763	42 686	55 753	82 921	106 591
Résultat net de l'exercice	1 553 989	2 083 471	2 494 868	3 278 878	4 082 567	4 967 306	4 981 216

¹ Les écarts entre ces dotations et les dotations aux amortissements et aux provisions figurant au niveau de l'état de flux de trésorerie prévisionnels se détaillent comme suit :

	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Dotations aux Amortissements & Provisions selon l'état de flux de trésorerie	191 816	186 544	843 332	916 681	909 225	863 931
Dotations aux Amortissements & Provisions selon l'état de résultat	-207 027	-206 166	-862 954	-936 302	-928 847	-881 459
Régulation sur cession d'immobilisation	-3 347	0	0	0	0	0
Quote-part des subventions inscrites en compte de résultat	<u>23 109</u>	<u>23 109</u>	<u>23 109</u>	<u>23 109</u>	<u>23 109</u>	<u>23 109</u>
Ecart :	4 551	3 487	3 487	3 487	3 487	5 581

7.2.2.3 Etats de flux de trésorerie prévisionnels

En se basant sur les hypothèses retenues d'exploitation, de financement et d'investissements, le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévisionnels sur la période 2012-2017.

En DT	2011	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION							
Résultat net	1 553 989	2 083 471	2 494 868	3 278 878	4 082 567	4 967 306	4 981 216
Réajustement pour :							
* Dotations aux amortissements & aux provisions :	101 356	191 816	186 544	843 332	916 681	909 225	863 931
* Variations des :							
' - Stocks	-63 170	-274 719	-179 375	-340 280	-383 316	-417 476	-54 299
' - Créances	208 255	-218 684	-262 500	-479 575	-539 025	-579 725	-75 563
' - Autres actifs	-9 861	1 189	-1 050	-1 918	-2 156	-2 319	-302
' - Fournisseurs & autres dettes	303 238	-13 413	164 500	317 294	357 765	391 735	50 905
Total Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 093 807	1 769 660	2 402 988	3 617 732	4 432 516	5 268 746	5 765 888
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS							
- Décaissement provenant de l'Acquisition d'Immo Corporelles	-518 975	-152 680	-2 628 857	-2 544 023	0	0	0
+ Encaissement provenant de cession d'immo corporelles	69 602	0					
- Décaissement provenant de l'Acquisition d'Immo financières		0	-1 000 000	0	0	0	0
+ Encaissement provenant de la cession d'immo financières		0	0	0	0	0	0
- Encaissement provenant des prêts		0	0	0	0	0	0
- Décaissement provenant des prêts		0	0	0	0	0	0
Total Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-449 373	-152 680	-3 628 857	-2 544 023	0	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT							
+ Encaissement des emprunts		0					
- Remboursement des emprunts	-108 181	-205 697	-12 780	-12 780	-4 380	0	0
+ Encaissement des subventions d'investissement	133 828	0					
- Dividendes distribués	-156 000	-602 000	-1 041 736	-1 247 434	-1 639 439	-2 041 284	-2 483 653
+ Encaissement suite à l'émission d'actions			5 355 000				
Total flux de trésorerie liés aux activités de financement	-130 353	-807 697	4 300 485	-1 260 214	-1 643 819	-2 041 284	-2 483 653
VARIATION DE TRESORERIE	1 514 081	809 282	3 074 615	-186 505	2 788 697	3 227 462	3 282 235
Trésorerie au début de l'exercice	348 083	1 862 164	2 671 446	5 746 062	5 559 557	8 348 253	11 575 716
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 862 164	2 671 446	5 746 062	5 559 557	8 348 253	11 575 716	14 857 951

7.2.3 Indicateurs de gestion prévisionnels

Sur la base des états financiers prévisionnels 2012-2017, le tableau ci-après récapitule l'évolution des principaux indicateurs de gestion de la société NEW BODY LINE sur la période de projection.

(En dinars)

Indicateurs de gestion	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
EBIT	1 568 639	2 161 017	2 507 631	3 257 748	4 046 065	4 861 159	4 781 763
Résultat net	1 553 989	2 083 472	2 494 868	3 278 879	4 082 567	4 967 305	4 981 216
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	2 339 326	3 268 206	9 641 833	10 866 158	12 482 488	14 500 663	16 961 207
Capitaux propres avant affectation	3 893 315	5 351 678	12 136 701	14 145 037	16 565 056	19 467 968	21 942 423
Capitaux permanents	4 063 816	5 368 838	12 141 081	14 145 037	16 565 056	19 467 968	21 942 423
Total des passifs non courants	170 501	17 160	4 380	0	0	0	0
Stocks	690 489	955 556	1 133 138	1 470 015	1 849 497	2 262 798	2 316 554
Total des actifs courants	3 657 084	4 932 153	8 426 899	9 020 399	12 686 637	16 863 066	20 268 877
Total des passifs	1 134 217	915 106	1 066 827	1 371 341	1 724 725	2 116 461	2 167 366
Charges de personnel	685 102	906 250	1 057 500	1 337 245	1 652 360	1 999 315	2 070 185
Chiffre d'affaires	5 369 472	5 650 000	6 700 000	8 618 300	10 774 400	13 093 300	13 395 550
Liquidités & Equivalents de liquidités	1 862 164	2 671 447	1 746 061	2 059 557	1 848 254	2 075 716	2 357 951
Marge brute ¹	1 868 234	2 690 101	3 104 026	4 007 057	4 936 156	5 897 413	5 818 446
Total des actifs non courants	1 370 448	1 334 631	4 776 629	6 495 979	5 603 144	4 721 363	3 840 911
Total des passifs courants	963 716	897 946	1 062 446	1 371 341	1 724 725	2 116 461	2 167 366
Fournisseurs et comptes rattachés	713 397	659 167	781 667	1 022 229	1 293 749	1 592 729	1 631 544
Clients et comptes rattachés	1 097 592	1 299 500	1 541 000	1 982 209	2 478 112	3 011 459	3 080 977
Total bilan	5 027 532	6 266 784	13 203 528	15 516 378	18 289 781	21 584 429	24 109 788
Charges financières	26 940	56 500	67 000	86 183	107 744	130 933	133 956
Concours bancaires et autres passifs financiers	65 136	12 780	12 780	4 380	0	0	0

e : estimation p : prévision

¹ Marge brute = Chiffre d'affaires – coûts

7.2.4 Ratios financiers prévisionnels

Désignation	2011	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Ratios de Structure							
Stocks / Total bilan	13,73%	15,25%	8,58%	9,47%	10,11%	10,48%	9,61%
Total des actifs non courants / Total bilan	27,26%	21,30%	36,18%	41,87%	30,64%	21,87%	15,93%
Total des actifs courants / Total bilan	72,74%	78,70%	63,82%	58,13%	69,36%	78,13%	84,07%
Capitaux propres avant affectation / Total bilan	77,44%	85,40%	91,92%	91,16%	90,57%	90,19%	91,01%
Total des passifs non courants / Total bilan	3,39%	0,27%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des passifs courants / Total bilan	19,17%	14,33%	8,05%	8,84%	9,43%	9,81%	8,99%
Total des passifs / Total bilan	22,56%	14,60%	8,08%	8,84%	9,43%	9,81%	8,99%
Capitaux permanents / Total bilan	80,83%	85,67%	91,95%	91,16%	90,57%	90,19%	91,01%
Capitaux propres avant affectation / Passifs non courants	2283,46%	31186,94%	277074,34%				
Endettement net (*) / Capitaux Propres	-41,78%	-49,36%	-14,25%	-14,53%	-11,16%	-10,66%	-10,75%
Ratios de Gestion							
Charges de personnel / Chiffre d'affaires	12,76%	16,04%	15,78%	15,52%	15,34%	15,27%	15,45%
Chiffre d'affaires / Capitaux propres avant affectation	137,92%	105,57%	55,20%	60,93%	65,04%	67,26%	61,05%
Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires	30,90%	39,07%	38,05%	38,69%	38,34%	37,81%	36,03%
Charges financières nettes / Chiffre d'affaires	0,50%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Résultat d'exploitation / Charges financières	6159,54%	3907,26%	3804,52%	3868,68%	3834,31%	3780,50%	3603,11%
Ratios de Solvabilité							
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	95,80%	99,68%	99,96%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ratios de Liquidité							
Ratio de liquidité générale : Actifs courants / Total passifs courants	379,48%	549,27%	793,16%	657,78%	735,57%	796,76%	935,18%
Ratio de liquidité réduite : (Actifs courants - Stocks) / Passifs courants	307,83%	442,85%	686,51%	550,58%	628,34%	689,84%	828,30%
Ratio de liquidité immédiate : Liquidités & Equivalents de liquidités / Passifs courants	193,23%	297,51%	164,34%	150,19%	107,16%	98,07%	108,79%
Ratios de Rentabilité							
Résultat net / Capitaux propres avant résultat de l'exercice	66,43%	63,75%	25,88%	30,18%	32,71%	34,26%	29,37%
Résultat net / Capitaux permanents	38,24%	38,81%	20,55%	23,18%	24,65%	25,52%	22,70%
Résultat net / Chiffre d'affaires	28,94%	36,88%	37,24%	38,05%	37,89%	37,94%	37,19%
Autres Ratios							
Délai de règlement des fournisseurs (en jours)	100,46	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
Délai de recouvrement des clients (en jours)	73,48	82,06	82,50	82,50	82,50	82,50	82,50

e : estimation

p : prévision

7.2.5 Marge Brute d'Autofinancement prévisionnelle

Evolution de la Marge Brute d'Autofinancement	2011	2012e	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p
Résultat Net (En DT)	1 553 989	2 083 472	2 494 868	3 278 879	4 082 567	4 967 305	4 981 216
Dotation aux amort et aux prov (En DT)	186 297	207 027	206 166	862 954	936 302	928 847	881 459
Marge Brute d'Autofinancement (En DT)	1 740 286	2 290 499	2 701 034	4 141 833	5 018 869	5 896 152	5 862 675
MBA / CA (En %)	32.62%	40.54%	40.31%	48.06%	46.58%	45.03%	43.77%

e : estimation p : prévision



Cabinet d'Expertise & Conseil

Kaïs BOUHAJJA

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2012 à 2017

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période 2012 - 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces prévisions ont été établies dans le cadre du projet d'introduction de la société « NEW BODY LINE SA » sur le marché alternatif de la bourse de Tunis et conformément aux dispositions de l'article 36 du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent, préparées en conformité avec les normes comptables Tunisiennes, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. Ces hypothèses traduisent la situation future que vous avez estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles sont basées les prévisions de bénéfice ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les prévisions de bénéfice sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer qu'elles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la société par référence aux normes comptables Tunisiennes. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Ce rapport est émis aux seules fins du placement public en Tunisie et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Tunis, le 22 octobre 2012

Le commissaire aux comptes

Kaïs BOUHAJJA



Imm Malek Center, App A5/3, Boulevard de la terre,
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Tel/Fax : (+216) 71 948 503 / e-mail: kais.bouhajja@planet.tn

MF 979698/J/A/P/000

Société NEW BODY LINE

Société Anonyme au capital de 3 150 000 dinars divisé en 3 150 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

Tel : (216) 73 68 04 35/ Fax : (216) 73 68 04 40

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Mahdia, le 20/11/2000

Registre de Commerce : B186952000

Objet social : Conception, développement, tricotage, confection et commercialisation de tout genre de vêtements.

Offre à Prix Ferme auprès du public et placement garanti de 1 575 000 actions dont :

- 945 000 actions anciennes à un prix de 8,500 dinars l'action ;

- 630 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne au prix de 8,500 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 7,500 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Mahdia le 13/03/2013

Visa du Conseil du Marché Financier N° 13 - 0 8 1 7 du 25 MAR 2013

Notice Légale Publiée au JORT N° 39 du 30 mars 2013

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis

DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°

OFFRE A PRIX FERME « OPF » (1)

Catégories de la demande (1)

Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels.

Catégorie B : Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.

Catégorie C : Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 251 quotités.

Catégorie D : Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités

PLACEMENT GARANTI (1)

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
Délivrée le : à
Profession/activité :
Adresse :
Code postal : Pays : Tél :

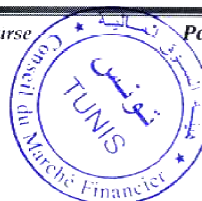
Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité de :

Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente.

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente.



Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom :
	Date de naissance :
F.C.P ou Fonds Etrangers	Dénomination :
	Référence du gestionnaire :
Personne Physique	Nom et prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
	Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
	Délivrée le :/...../..... à
Personne Morale	Dénomination :
	N° du R.C :

Autres renseignements :

Adresse :

Code postal Pays : Tél :

Nationalité :

Activité ou profession :

Demande par la présente l'acquisition (2) dequotités composées chacune de 3 actions anciennes au prix d'achat de 8,500 DT l'une et de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8,500 DT l'une (1 dinars de nominal et 7,500 DT de prime d'émission), soit 42,500 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2012.

Les (2).....quotités demandées correspondent à (2).....actions anciennes et (2)..... actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'Offre Publique à Prix Ferme et de placement garanti d'actions anciennes et d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

- en espèces
- par chèque n° tiré sur agence
- par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de ma demande d'acquisition des quotités d'actions et autorise l'intermédiaire en Bourse à acquérir (1)

en mes lieu et place, aux lieu et place de mon mandant

aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

**Cachet et signature
de l'intermédiaire en Bourse**

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession et le second servant de souche

Tunis, le

Signature du demandeur (3)

(1) Cocher la case appropriée

(2) Remplir la ligne appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

COPIE

Société NEW BODY LINE

Société Anonyme au capital de 3 150 000 dinars divisé en 3 150 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées
Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.
Tel : (216) 73 68 04 35 / Fax : (216) 73 68 04 40
Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Mahdia, le 20/11/2000
Registre de Commerce : B186952000
Objet social : Conception, développement, tricotage, confection et commercialisation de tout genre de vêtements.

Offre à Prix Ferme auprès du public et placement garanti de 1 575 000 actions dont :

- 945 000 actions anciennes à un prix de 8,500 dinars l'action ;
- 630 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne au prix de 8,500 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 7,500 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Mahdia le 13/03/2013

Visa du Conseil du Marché Financier n° 13 - 08 17 du 25 MAR 2013

Notice Légale Publiée au JORT N° 39 du 30 mars 2013

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis

DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°

OFFRE A PRIX FERME « OPF » (1)

Catégories de la demande (1)

- Catégorie A :** OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels.
- Catégorie B :** Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.
- Catégorie C :** Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 251 quotités.
- Catégorie D :** Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités

PLACEMENT GARANTI (1)

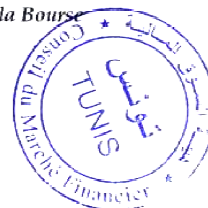
Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
Délivrée le : à
Profession/activité :
Adresse :
Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte (1) :

- De moi-même
- Du mandant en qualité de :
 - Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente.
 - Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente.



Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom :
	Date de naissance :
F.C.P ou Fonds Etrangers	Dénomination :
	Référence du gestionnaire :
Personne Physique	Nom et prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
	Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
	Délivrée le :/...../..... à
Personne Morale	Dénomination :
	N° du R.C :

Autres renseignements :

Adresse :

Code postal Pays : Tél :

Nationalité :

Activité ou profession :

Demande par la présente l'acquisition (2) dequotités composées chacune de 3 actions anciennes au prix d'achat de 8,500 DT l'une et de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8,500 DT l'une (1 dinars de nominal et 7,500 DT de prime d'émission), soit 42,500 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2012.

Les (2).....quotités demandées correspondent à (2).....actions anciennes et (2)..... actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'Offre Publique à Prix Ferme et de placement garanti d'actions anciennes et d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

- en espèces
- par chèque n° tiré sur agence
- par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de ma demande d'acquisition des quotités d'actions et autorise l'intermédiaire en Bourse à acquérir (1)

en mes lieu et place, aux lieu et place de mon mandant

aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

**Cachet et signature
de l'intermédiaire en Bourse**

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession et le second servant de souche

Tunis, le

Signature du demandeur (3)

(1) Cocher la case appropriée

(2) Remplir la ligne appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Société NEW BODY LINE

Société Anonyme au capital de 3 150 000 dinars divisé en 3 150 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

Tel : (216) 73 68 04 35/ Fax : (216) 73 68 04 40

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Mahdia, le 20/11/2000

Registre de Commerce : B186952000

Objet social : Conception, développement, tricotage, confection et commercialisation de tout genre de vêtements.

Offre à Prix Ferme auprès du public et placement garanti de 1 575 000 actions dont :

- 945 000 actions anciennes à un prix de 8,500 dinars l'action ;

- 630 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne au prix de 8,500 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 7,500 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Mahdia le 13/03/2013

Visa du Conseil du Marché Financier n° 13 - 0817 du 25 MAR 2013

Notice Légale Publiée au JORT N° 38 du 30 mars 2013

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis

BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°

Établi conformément à l'article 176 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales

OFFRE A PRIX FERME « OPF » (1)

PLACEMENT GARANTI (1)

Je soussigné,

Nom & Prénom.....

Représentant l'intermédiaire en Bourse.....

RC n°..... Adresse.....

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription et de l'acquisition pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment signé et rempli par moi-même.

Identité du mandant :

Déclare acquérir (en toutes lettres)

(en chiffres).....quotités composées chacune de 3 actions anciennes au prix d'achat de 8,500 DT l'une et de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8,500 DT l'une (1 dinars de nominal et 7,5 dinars de prime d'émission), soit 42,500 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2012.

Étant signalé que cette acquisition ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

en espèces

par chèque n° tiré sur agence

par virement en date du effectué sur mon compte n°

ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de mon bulletin de souscription et d'acquisition de quotités d'actions à raison de 42,500 DT par quotité.

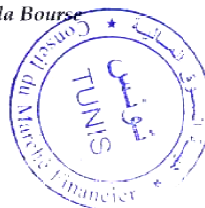
Fait en double exemplaires, dont un en ma possession et le second servant de souche

Tunis, le

Signature du demandeur (2)

(1) Cocher la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



COPIE

Société NEW BODY LINE

Société Anonyme au capital de 3 150 000 dinars divisé en 3 150 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

Tel : (216) 73 68 04 35/ Fax : (216) 73 68 04 40

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Mahdia, le 20/11/2000

Registre de Commerce : B186952000

Objet social : Conception, développement, tricotage, confection et commercialisation de tout genre de vêtements.

Offre à Prix Ferme auprès du public et placement garanti de 1 575 000 actions dont :

- 945 000 actions anciennes à un prix de 8,500 dinars l'action ;

- 630 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne au prix de 8,500 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 7,500 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Mahdia le 13/03/2013

Visa du Conseil du Marché Financier n° 13 - 0817 du 25 MAR 2013

Notice Légale Publiée au JORT N° 39 du 30 mars 2013

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis

BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°

Etabli conformément à l'article 176 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales

OFFRE A PRIX FERME « OPF » (1)

PLACEMENT GARANTI (1)

Je soussigné,

Nom & Prénom.....

Représentant l'intermédiaire en Bourse.....

RC n°..... Adresse.....

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription et de l'acquisition pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment signé et rempli par moi-même.

Identité du mandant :

Déclare acquérir (en toutes lettres)

(en chiffres).....quotités composées chacune de 3 actions anciennes au prix d'achat de 8,500 DT l'une et de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8,500 DT l'une (1 dinars de nominal et 7,5 dinars de prime d'émission), soit 42,500 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2012.

Etant signalé que cette acquisition ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

en espèces

par chèque n°..... tiré sur..... agence.....

par virement en date du..... effectué sur mon compte n°.....

ouvert chez..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de mon bulletin de souscription et d'acquisition de quotités d'actions à raison de 42,500 DT par quotité.

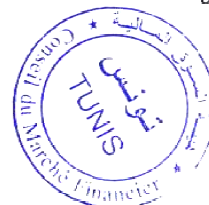
Fait en double exemplaires, dont un en ma possession et le second servant de souche

Tunis, le

Signature du demandeur (2)

(1) Cocher la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



ETAT DES SOUSCRIPTEURS

Intermédiaire en Bourse.....

Banque.....

Nom et prénom Dénomination sociale (1)	Nature juridique	Référence		Nationalité	Adresses	Nombre d'actions souscrites	Montants
		Nature de la référence (2)	Numéro				
TOTAL							

Utiliser les abréviations suivantes :

(1) PP : Personne Physique

PM : Personne Morale

F : Fonds

(2) CIN : Carte d'Identité Nationale

DN : Date de Naissance












RC : Registre de Commerce









Au : Autre (à préciser)

Tunis, le

Cachet et signature

ANNEXE 1 : Liste des intermédiaires en Bourse

	<p>AFC - Arab Financial Consultants Président Directeur Général : Youssef KORTOBI 4 Rue 7036 Menzah IV Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 238 019 / 71 231 938 / 71 754 720 Fax : 71 234 672 Email : afc@afc.fin.tn Web : www.afc.com.tn</p>
	<p>AI - Amen Invest Président Directeur Général : Adel GRAR 9 Rue du Lac NEUCHATEL - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Capital social : 2 M.DT</p>	<p>Tél : 71 965 410 / 71 965 400 Fax : 71 965 426 Email : marche@ameninvest.com.tn Web : www.ameninvest.com</p>
 <p>التجاري للوساطة Attijari intermédiation</p>	<p>ATI - Attijari Intermédiation Directeur Général : Abdelaziz HAMMAMI Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie, 1053 Les Berges du Lac. Capital social : 5 M.DT</p>	<p>Tél : 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 / 71 108 900 Fax : 71 860 346 Email : attijari.intermediation@attijari.com.tn Web : www.attijaribourse.com.tn</p>
	<p>AXIS - AXIS Capital Bourse Directeur Général : Férid BEN BRAHIM 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 901 250 Fax : 71 904 522 Email : contact@axiscapital.com.tn Web : www.axiscapital.com.tn</p>
	<p>BESTI - BEST Invest Directeur Général : Abdallah DAY 45, rue de Japon, Immeuble Millenium, Bloc A, 2ème étage. Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 905 831 / 71 951 726 Fax : 71 903 513 Email : best.invest@planet.tn Web : www.bestinvest.com.tn</p>
	<p>BIATC - BIAT CAPITAL Président Directeur Général : Habib CHEBBI Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis Capital social : 3 M.DT</p>	<p>Tél : 71 138 508 - 71 138 501 Fax : 71 965 772 Email : contact@biatcapital.com Web : www.biatcapital.com</p>
	<p>BNAC - BNA Capitaux Directeur Général : Kamel GUESMI Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis Capital social : 5 M.DT</p>	<p>Tél : 71 139 500 Fax : 71 860 189 Email : bna.capitaux@planet.tn Web : www.bnacapitaux.com.tn</p>
	<p>CCF - Cofib Capital Finance Directeur Général : Karim ABDELKAFI 25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène-1002 Tunis Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 144 500 / 71 144 520 / 71 144 550 Fax : 71 848 517 / 71 843 778 Email : commercial@capfinance.com.tn Web : www.capfinance.com.tn</p>
	<p>CGF - Compagnie Gestion et Finance Directeur Général : Khaled ZRIBI 6, Rue Jamel Eddine El Afghani - 1002 Tunis - Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 788 870 / 71 788 280 / 71 782 606 Fax : 71 798 314 Email : k.zribi@cgf.com.tn Web : www.cgf.com.tn</p>
 <p>الوكالة العامة للاستثمار Compagnie Générale d'Investissement</p>	<p>CGI - Compagnie Générale d'Investissement Directeur Général : Mohamed Chedly FAYACHE 16, Avenue Jean Jaures, 1000 Tunis. Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 252 044 Fax : 71 252 024 Email : cgi.bo@cgi.com.tn Web : www.cgi.tn</p>
	<p>FINACorp- Finance & Investment in NorthAfrica Directeur Général : Nouredine JEBENIANI Rue Lac Loch Ness, Les Berges du Lac, 1053 Tunis. Capital social : 1 M.DT</p>	<p>Tél : 71 860 822 Fax : 71 860 749 Email : direct@finacorp.net Web : www.finacorp.net</p>

	INI - Intermédiaire International Directeur Général : Ali MELLOULI Rue du Lac Turkana « Immeuble les reflets du lac », Les Berges du Lac - 1053. Capital social : 1 M.DT	Tél : 71 219 116 Fax : 71 219 478 Email : ini@gnet.tn Web :
	MAC - MAC Sa Président Directeur Général : Mohamed Abdelwaheb Chérif Green Center, Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis. Capital social : 1 M.DT	Tél : 71 964 102 Fax : 71 960 959 Email : macsa@macsa.com.tn Web : www.macsa.com.tn
	MAXULA - Société Maxula Bourse Président Directeur Général : Raouf AOUADI Centre Nawres Bureau B.22 Berges du Lac, 1053 Tunis. Capital social : 1 M.DT	Tél : 71 960 292 / 71 960 391 Fax : 71 960 565 Email : maxulabourse@topnet.tn Web : www.maxulabourse.com.tn
	MCP - MENA CAPITAL PARTNERS Directeur Général : Eymen ERRAIS Le Grand Boulevard du lac à côté de l'ambassade du Bahreïn, 1053 les berges du lac-Tunis. Capital social : 3 M.DT	Tél : 71 862 328 Fax : 71 961 471 Email : contact@menacp.com Web :
	SCIF - Société de Conseil et d'Intermédiation Financière Directeur Général : Jamel HAJJEM Rue du Lac Obeira, Les Berges de Lac 1053. Capital social : 1 M.DT	Tél : 71 860 521 / 71 860 541 Fax : 71 860 665 Email : scif@planet.tn Web :
	SIFIB - SIFIB-BH Directeur Général : Lamine REZGUI Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage - Centre Urbain Nord - 1002 Tunis Capital social : 3 M.DT	Tél : 71 948 429 Fax : 71 948 512 Email : sifib.bh@planet.tn Web :
	SOFIGES - Société Financière de Gestion Président Directeur Général : Abdelwaheb NEHI 34, Rue HediKarray, 1080 Tunis. Capital social : 6.5 M.DT	Tél : 71 717 510 Fax : 71 718 450 Email : sofiges@sofiges.com.tn Web :
	TSI - Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation Directeur Général : Hafedh SBAA Adresse: Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1080 Tunis. Capital social : 1 M.DT	Tél : 71 822 555 Fax : 71 822 418 Email : tsi@tsi.fin.tn Web : www.tsi.tn
	TVAL - Tunisie Valeurs Directeur Général : Fadhel ABDELKEFI Immeuble Integra-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène Capital social : 5 M.DT	Tél : 71 189 600 / 71 789 630 Fax : 71 949 325 Email : mail@tunisievaleurs.com Web : www.tunisievaleurs.com
	UBCI FINANCE - Directeur Général : Hammadi MOKDADI 3, Rue Jenner, Place d'Afrique, 1002 Tunis Belvédère. Capital social : 1 M.DT	Tél : 71 848 230 Fax : 71 840 557 Email : hammadi.mokdadi@bnpparibas.com Web :
	UFI - Union Financière Président Directeur Général : Nabil SASSI Boulevard Mohamed Bouazizi, Imm. Maghrébia Tour A, 4ème étage 1080 Tunis. Capital social : 5 M.DT	Tél : 71 941 385 / 71 940 533 Fax : 71 940 535 Email : ufi@planet.tn Web : www.ufi.com.tn